

# 2014



## Rapport d'activité



Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

# 2014

## Rapport d'activité

Le Siarce	6
Direction réseaux et assainissement	13
Direction des rivières et du milieu naturel	35
Chantiers Citoyens	73
Direction de l'information géographique et des moyens techniques	79
Direction des Finances	87
Direction des Ressources Humaines	97
Secrétariat général	109
Direction Service Juridique, Marchés Publics, Assurances	111

Rivières, eau et assainissement  
Le SIARCE et le cycle de l'eau





ÉDITO  
du Président

250 km  
de berges

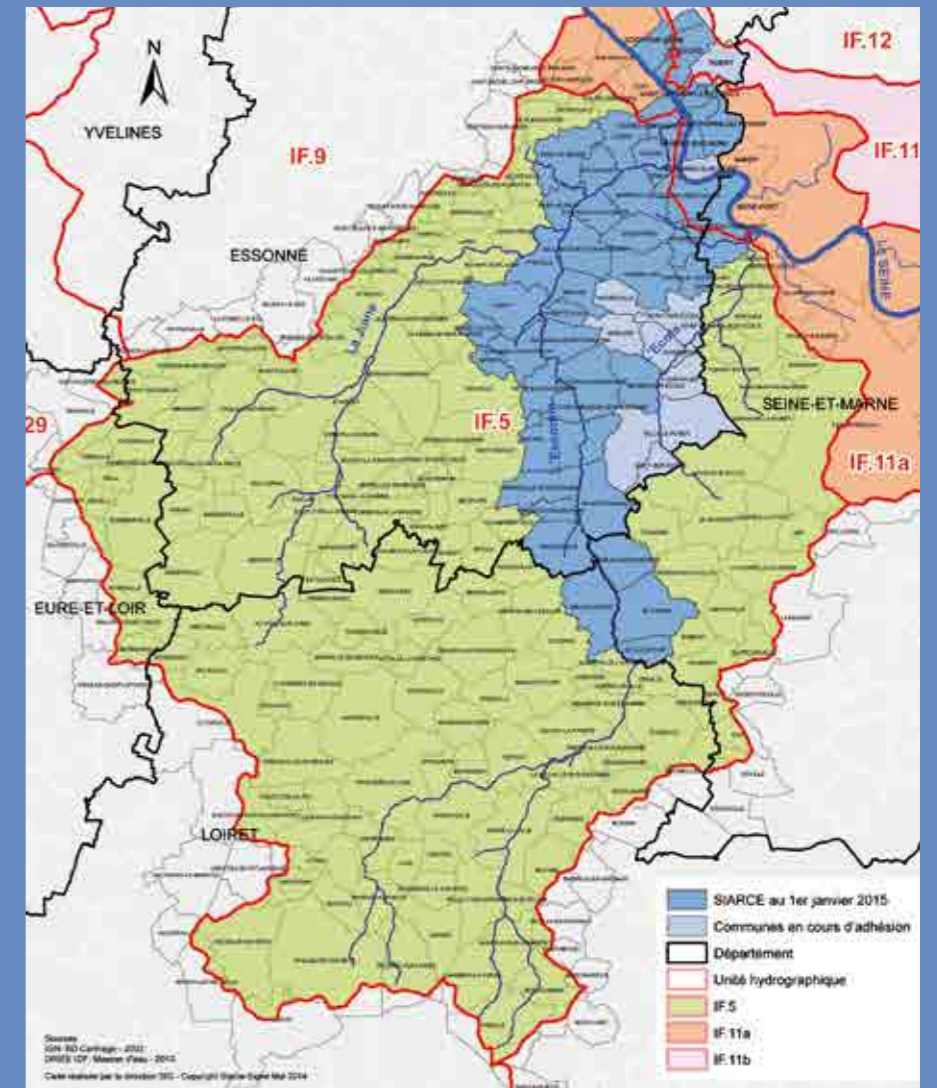
6 stations  
d'épuration

111 unités  
pour les postes  
de refoulement  
ou de relevage

900 km  
de réseaux  
divers

-  Station d'épuration
-  Réservoir d'eau

L'unité hydrographique IF5 :  
une assise pertinente pour  
un projet d'EPAGE



Les communes membres du syndicat se sont organisées cette année pour conforter une ingénierie compétente et parcimonieuse des deniers publics : depuis le 1er mai 2014, tous les syndicats d'eau et d'assainissement de la vallée de l'Essonne ont rejoint le SIARCE, établissement spécialisé dans les métiers de l'eau, gestion de cours d'eau, assainissement et eau potable. C'est ainsi que le syndicat gère maintenant 250 km de berges, six stations d'épuration, 111 unités pour les postes de refoulement ou de relevage et 900 km de réseaux divers.

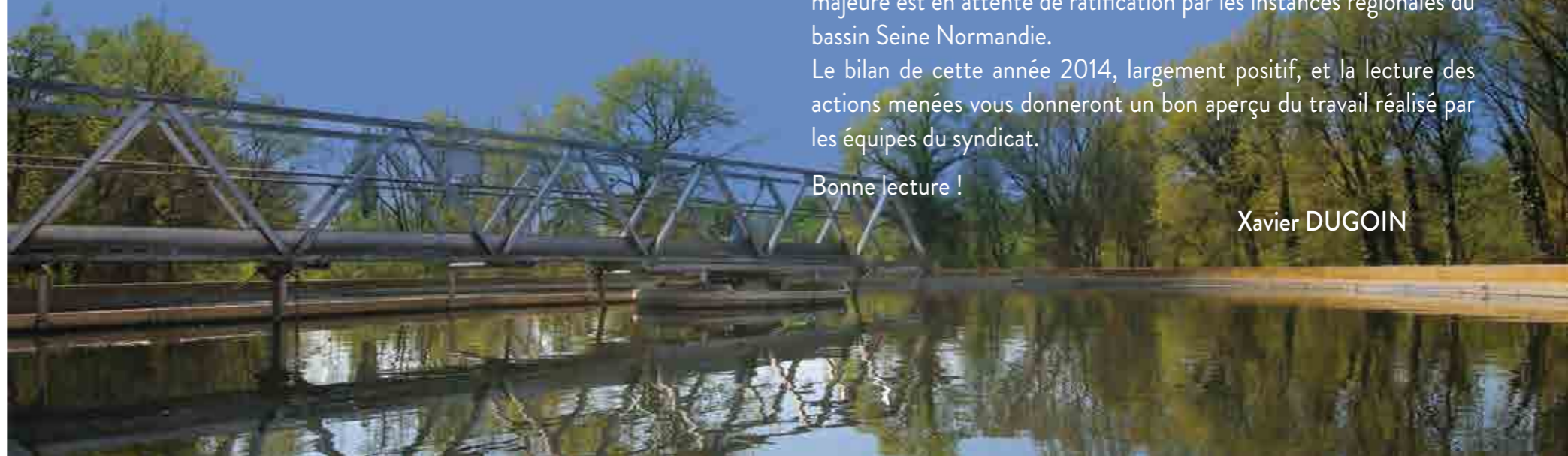
La réalité du grand cycle de l'eau n'est effectivement pas celle des regroupements de collectivités, les bassins de vie n'étant plus spécifiquement les bassins des cours d'eau. La rationalisation des moyens pour que nos communes bénéficient d'une assistance technique qui n'existe plus au niveau de l'Etat est un choix innovant et judicieux qui montre chaque jour sa pertinence.

Au regard des récentes lois adoptées et en cours d'adoption, et dans cette même logique de volonté d'organisation commune de la meilleure gestion possible de l'eau au meilleur coût, le comité syndical a approuvé à l'unanimité en juillet dernier la transformation du syndicat en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) au sein de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Amont. Le périmètre cohérent est celui retenu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), c'est-à-dire l'Unité Hydrographique 5 Ile-de-France. Cette décision majeure est en attente de ratification par les instances régionales du bassin Seine Normandie.

Le bilan de cette année 2014, largement positif, et la lecture des actions menées vous donneront un bon aperçu du travail réalisé par les équipes du syndicat.

Bonne lecture !

Xavier DUGOIN



## MISSIONS ET COMPETENCES

**Le SIARCE** (syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau) est un syndicat mixte fermé à la carte, soumis aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

*Il est composé  
de 42 collectivités  
sur 3 départements :  
l'Essonne,  
le Loiret et  
la Seine-et-Marne*

AUVERNAUX  
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE  
BAULNE  
BOIGNEVILLE  
BOISSY-LE-CUTTE  
BOULANCOURT  
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE  
BUNO-BONNEVAUX  
BUTHIERS  
CERNY  
CHAMPCUEIL  
CHEVANNES  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
EVRY CENTRE ESSONNE  
(pour Lisses et Villabé)  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
MALESHERBOIS (pour Malesherbes)  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEINE ESSONNE (pour Corbeil-Essonnes,  
Etiolles, Le Coudray-Montceau, Saint-Germain-  
Lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine)  
CORBEIL-ESSONNES  
COURDIMANCHE SUR ESSONNE  
D'HUISSON-LONGUEVILLE  
ECHARCON

FONTENAY-LE-VICOMTE  
GIRONVILLE SUR ESSONNE  
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE  
ITTEVILLE  
LA FERTE ALAIS  
MAISSE  
MENNECY  
MOIGNY SUR ECOLE  
NAINVILLE-LES-ROCHES  
NANTEAU SUR ESSONNE  
ORMOY  
ORVEAU  
PRUNAY SUR ESSONNE  
SAINT GERMAIN LES CORBEIL  
SAINT FARGEAU PONTIERRY  
SAN DE SENART EN ESSONNE  
(pour Saint-Pierre-du -Perray,  
Saintry-sur-Seine)  
VAYRES SUR ESSONNE  
VERT LE GRAND  
VERT LE PETIT

*Le SIARCE définit  
et met en œuvre des  
politiques relatives :*

- > à la gestion durable et  
intégrée de l'eau sur  
les bassins versants  
territorialement  
concernés,*
- > à l'assainissement et  
l'eau potable,*
- > aux réseaux secs  
(électricité, gaz,  
éclairage public et  
télécommunications)*

*Il exerce, pour le  
compte des collectivités  
adhérentes, une ou  
plusieurs compétences  
optionnelles définies  
ci-après.*

### COMPÉTENCE RELATIVE AU COURS D'EAU NON DOMANIAUX

- > La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides,
- > La prévention des inondations,
- > L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public,
- > La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.).

### COMPÉTENCE RELATIVE AUX BERGES DE SEINE

- > L'aménagement et l'entretien des berges,
- > La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.

### COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

- > Compétence eaux pluviales
- > Compétence eau potable
- > Compétence gaz et électricité
- > Compétence télécommunications
- > Compétence éclairage public
- > Compétences relatives à l'aménagement

Le SIARCE réalise également des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.

## GOUVERNANCE

Il est administré par un comité constitué de 84 délégués titulaires.  
Chaque collectivité élit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président  
et de ses vice-présidents.

Président	<b>Xavier DUGOIN</b>	MENNECY
1 <sup>er</sup> Vice-président	<b>Jean-François BAYLE</b>	CORBEIL-ESSONNES
2 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Jacques GOMBAULT</b>	ORMOY
3 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Pierre SEMUR</b>	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
4 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Pascal SIMONNOT</b>	MOIGNY SUR ECOLE
5 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Jean-Pierre BOUCHET</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS
6 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Jacques BERNARD</b>	BAULNE
7 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Mr Philippe AUTRIVE</b>	LA FERTE-ALAIS
8 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Laurence BUDELOT</b>	VERT LE PETIT
9 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Catherine ALIQUOT-VIALAT</b>	SAN DE SENART EN ESSONNE
10 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Raymond FLEUREAU</b>	MAISSE
11 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Christine PINAUD-GROS</b>	LE COUDRAY-MONTCEAUX
12 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Michel SOULOUMIAC</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE
13 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Mr Ange BALZANO</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE
14 <sup>ème</sup> Vice-président	<b>Mr Karl DIRAT</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE

### LA COMMISSION ASSAINISSEMENT ET RESEAUX

<b>Jacques GOMBAULT</b>	ORMOY
<b>Daniel DENIBAS</b>	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
<b>Bernard MEUNIER</b>	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
<b>Samuel HERBLOT</b>	BUNO-BONNEVAUX
<b>Jean-Louis MOUCHET</b>	CERNY
<b>Pierre ALDEGUER</b>	CHAMPCUEIL
<b>Joël VALETTE</b>	CHAMPCUEIL
<b>Jacques JOFFROY</b>	CHEVANNES
<b>Georges VALLET</b>	CHEVANNES
<b>Jean-François BAYLE</b>	CORBEIL-ESSONNES
<b>Jean-Luc GOUARIN</b>	FONTENAY-LE-VICOMTE
<b>Alain JOYEZ</b>	GIRONVILLE-SUR-ESSONNE
<b>Gilles LE PAGE</b>	GUIGNEVILLE
<b>Pascal VALENTIN</b>	ITTEVILLE
<b>Edith MAURIN</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE
<b>Michel SOULOUMIAC</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE
<b>Hervé GAURAT</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS
<b>Philippe DAMIOT</b>	ORVEAU
<b>Jacques DEMEURE</b>	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
<b>Georges PUGIN</b>	SAN DE SENART EN ESSONNE
<b>Ange BALZANO</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE
<b>Karl DIRAT</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE

### LA COMMISSION RIVIERES ET AFFLUENTS

<b>Jacques BERNARD</b>	BAULNE
<b>Nathalie FERNANDES FERREIRA</b>	ITTEVILLE
<b>Michel TERRIER</b>	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
<b>Angelo DE FAVERI</b>	BOULANCOURT
<b>Bernard MEUNIER</b>	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
<b>Samuel HERBLOT</b>	BUNO-BONNEVAUX
<b>Jean-Louis MOUCHET</b>	CERNY
<b>Guy LANGEVIN</b>	CHEVANNES
<b>Jean-Louis BLETEL</b>	FONTENAY-LE-VICOMTE
<b>Gérard FOURMY</b>	GIRONVILLE-SUR-ESSONNE
<b>Christian DEGONHIER</b>	GUIGNEVILLE
<b>Nathalie FERNANDES FERREIRA</b>	ITTEVILLE
<b>Raymond FLEUREAU</b>	MAISSE
<b>Hervé GAURAT</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS
<b>Daniel PERRET</b>	MENNECY
<b>Yannick FOUCHER</b>	MOIGNY-SUR-ECOLE
<b>Helen HENDERSON</b>	NANTEAU-SUR-ESSONNE
<b>Marie-Françoise MILLELIRI</b>	NANTEAU-SUR-ESSONNE
<b>Michel VANIER</b>	ORMOY
<b>Laurence BUDELOT</b>	VERT LE PETIT
<b>Marie-France PIGEON</b>	VERT-LE-GRAND

### LA COMMISSION BERGES DE SEINE

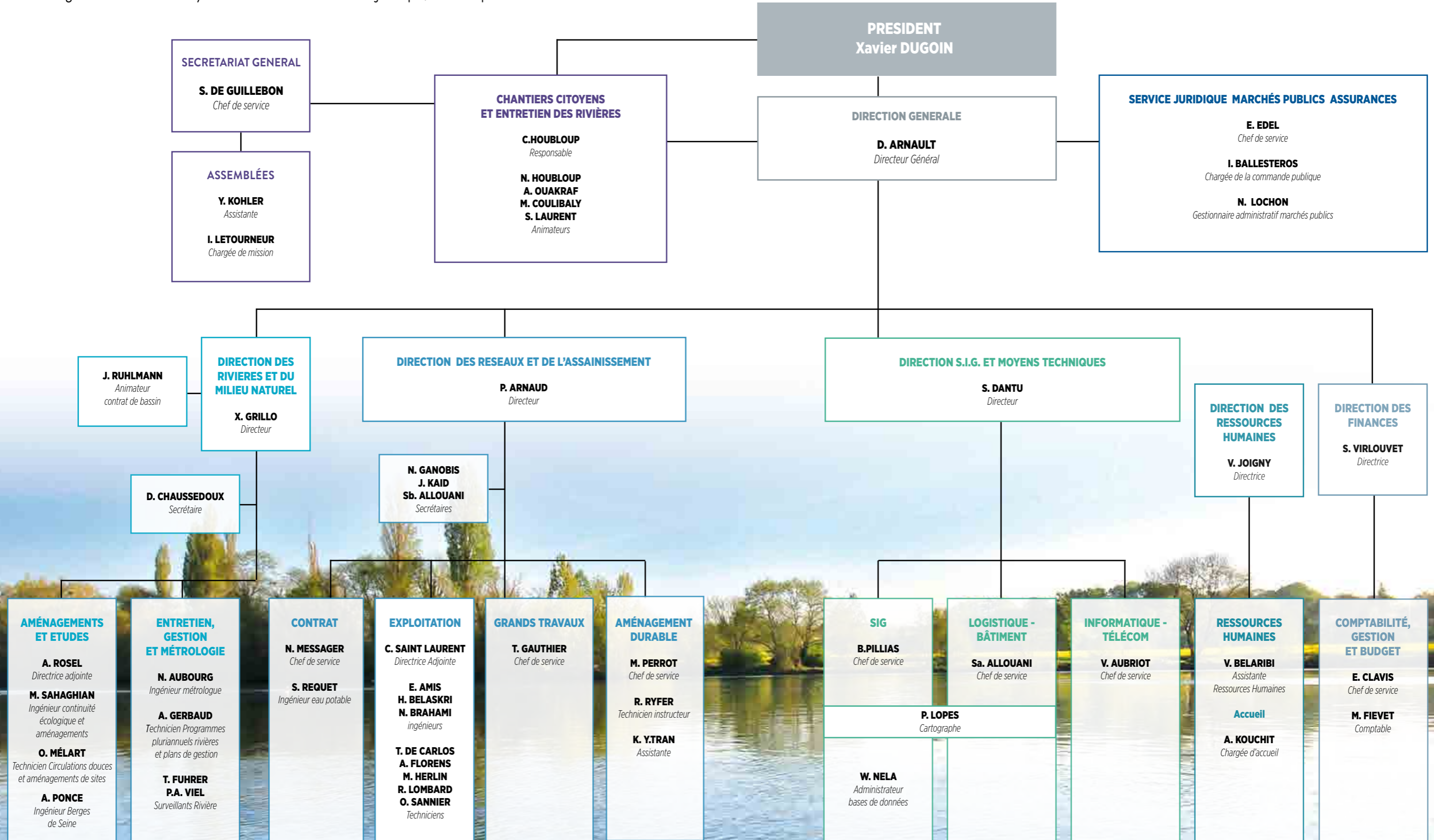
<b>Christine PINAUD-GROS</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ESSONNE
<b>Jean-François BAYLE</b>	CORBEIL-ESSONNES
<b>Serge DASSAULT</b>	CORBEIL-ESSONNES
<b>Edward CENDLAK</b>	ETIOLLES
<b>Michel BERNARD</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ESSONNE
<b>Patrick ANNE</b>	SAINT FARGEAU PONTIERRY
<b>Elisabeth BEAUGRAND</b>	SAINT-FARGEAU-PONTIERRY
<b>Yann PETEL</b>	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
<b>Catherine ALIQUOT-VIALAT</b>	SAN DE SENART EN ESSONNE
<b>Georges PUGIN</b>	SAN DE SENART EN ESSONNE
<b>Martine CARTAU-OURY</b>	SAN DE SENART EN ESSONNE
<b>Michel DOUMAX</b>	SAN DE SENART EN ESSONNE
<b>Bernard MEDER</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ESSONNE

### LA COMMISSION DES FINANCES

<b>Pierre SEMUR</b>	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
<b>Jacques BERNARD</b>	BAULNE
<b>Patricia BERGDOLT</b>	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
<b>Claude DUVAL</b>	COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE
<b>Jean-Pierre BOUCHET</b>	MALESHERBES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS
<b>Daniel PERRET</b>	MENNECY
<b>Gérard HEBERT</b>	VERT-LE-GRAND

# ORGANISATION OPERATIONNELLE

Pour mettre en œuvre la politique définie par les élus, le SIARCE s'est appuyé sur deux directions opérationnelles (rivières et milieux naturels – assainissement et réseaux) soutenues par la direction SIG et moyens techniques et par deux directions administratives (finances et ressources humaines), et trois services rattachés à la direction générale (secrétariat général – chantiers citoyens et entretiens des rivières – juridique, marchés publics et assurances)





# DIRECTION réseaux et assainissement

Evolution du périmètre d'intervention  
du Siarce pour les compétences réseaux et assainissement

15

Service grands travaux

18

Services exploitation/contrats

26

Service aménagement durable

32

## EVOLUTION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SIARCE POUR LES COMPETENCES RESEAUX ET ASSAINISSEMENT

En 2014 de nombreuses communes ont adhéré au SIARCE pour les compétences réseaux ou assainissement. Dans la plupart des cas il s'agit de communes appartenant à des syndicats qui ont simultanément cessé leur activité. Ainsi :

- > Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes de Ballancourt-sur-Essonne et Ormoy, déjà adhérentes pour le transport et le traitement, ont adhéré pour les compétences de collecte des eaux usées et pluviales
- > Au 1<sup>er</sup> mai 2014, les communes de Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches ont adhéré pour la compétence transport-traitement, et la commune de Chevannes pour la collecte
- > Au 1<sup>er</sup> mai 2014, les communes de La Ferté-Alais, Cerny, Baulne, Orveau, Guigneville et Dhuison-Longueville pour l'ensemble des compétences assainissement (collecte, transport-traitement, ANC) mais aussi pour la compétence « eau potable »
- > Au 1<sup>er</sup> mai 2014, les communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne ont adhéré pour les compétences assainissement et eau potable
- > Au 1<sup>er</sup> mai 2014, les communes de Maisse, et Boigneville ont adhéré à la compétence assainissement
- > Enfin, ont adhéré à la compétence « eau potable » les communes de Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne au 1<sup>er</sup> mai 2014, et la commune de Maisse au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Du fait de ses nombreuses adhésions, l'année 2014 a donc conduit le SIARCE à gérer désormais les services d'eau et d'assainissement sur la majeure partie de la vallée de l'Essonne (en Essonne). Mais au-delà, c'est même le cycle de l'eau complet - eau potable, assainissement et rivière – qui sont confiés à la même structure opérationnelle : celle du SIARCE.

**PATRIMOINE CONFIE AU SIARCE** pour les services d'eau et d'assainissement collectif (fin 2014)

**6 stations d'épuration**

**400 km de réseaux d'eaux usées**

**217 km de réseaux d'eaux pluviales**

**5 forages et 14 réservoirs d'eau**

**256 km de réseau de distribution d'eau**



l Baulne



l Boutigny-sur-Essonne



l La Ferté-Alais



l Gironville-sur-Essonne

### UNE STRUCTURE TECHNIQUE COMPLÈTE ET OPÉRATIONNELLE

**17**  
ingénieurs  
et techniciens

La seule direction des réseaux et de l'assainissement du SIARCE comprend 21 personnes dont 17 ingénieurs et techniciens.

Cette équipe réunit toutes les compétences requises pour la gestion de ces services. Elle est organisée en zones géographiques correspondant aux unités opérationnelles que sont les bassins de collecte-épuración.

A chacun de ces bassins est dédiée une équipe composée d'un ingénieur et d'un technicien, qui remplissent au quotidien les missions de maître d'ouvrage, dont les deux principales sont :

- > L'exploitation des services : en régie, ou en délégation de service public, suivant les communes
  - > Les études et travaux d'investissement : préparation, suivi et réception de nombreux chantiers visant au maintien à long terme du patrimoine (réhabilitation, renforcement, extension ...). En 2014, le Siarce a mis au point un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour exécution en 2015, 2016 et 2017.
- Les activités de ces services sont successivement rapportées dans les parties suivantes.



## Compétence Assainissement Eaux Usées (EU) / Décembre 2014

- Pas de compétences déléguées
- EU collecte
- EU transport et traitement
- EU transport, traitement et collecte
- EU transport et traitement (en partie)



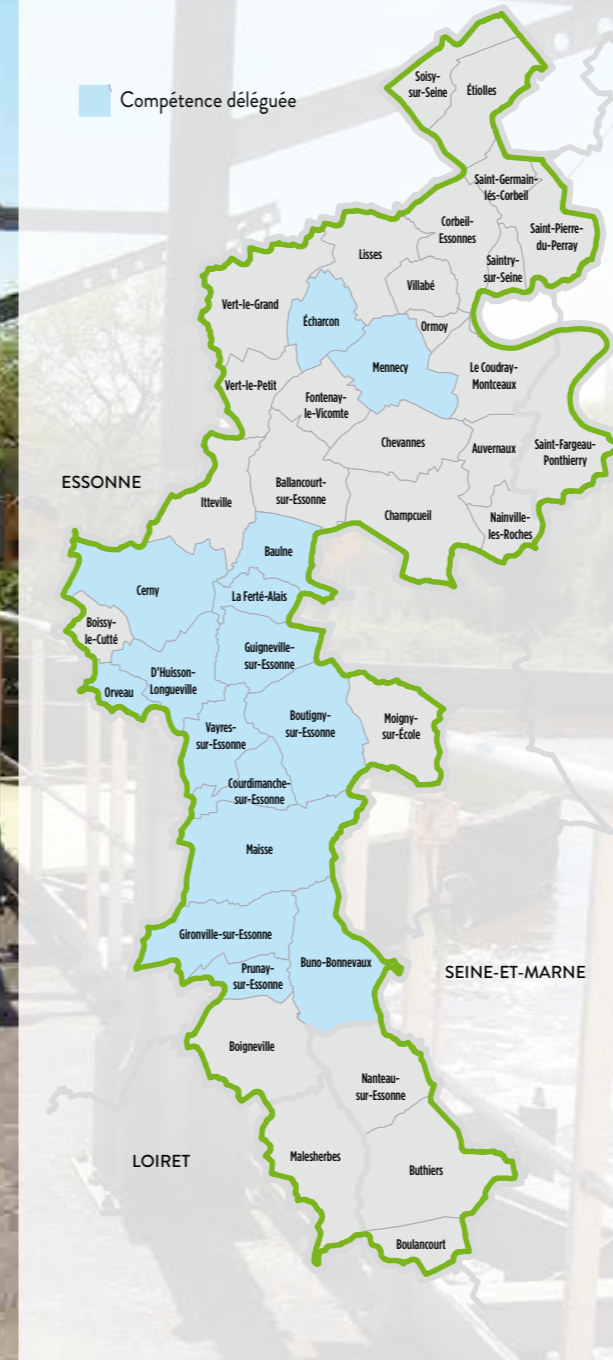
## Compétence Assainissement Eaux Pluviales (EP) / Décembre 2014

- Compétence non déléguée
- Compétence déléguée



## Compétence Alimentation en eau potable (AEP) / Décembre 2014

- Compétence déléguée



## Compétence Assainissement non Collectif (ANC) / Décembre 2014

- Compétence non déléguée
- Compétence déléguée



Sources:  
IGN: BD Carthage - 2002  
IGN: FranceRaster - 2013



## SERVICE GRANDS TRAVAUX

### LES TRAVAUX

#### BOULEVARD JEAN JAURÈS À CORBEIL-ESSONNES

Les travaux ont consisté :

- > à créer 10 ml de réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm,
- > à réhabiliter 149 ml de réseau eaux usées de diamètre 200 mm et 91 ml de réseaux eaux pluviales,
- > à renouveler en tranchées ouvertes 270 ml de réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm et 164 ml de réseaux d'eaux pluviales de diamètres 300/400/600 mm,
- > à renouveler les branchements et les ouvrages annexes.

Coût total des travaux :  
733 888 € TTC

#### BRAS DE L'INDIENNE À CORBEIL-ESSONNES

Ce réseau d'eaux usées de diamètre 250 mm et d'une longueur de 577 ml est posé dans le lit d'un ancien bras de rivière et en domaine privé. La technique de réhabilitation sans tranchée (chemisage), a été privilégiée autant que possible. Ainsi 439 ml de réseau a été chemisé et 138 ml de réseau d'eaux usées a été remplacé par tranchée ouverte.

Coût total des travaux :  
285 063 € TTC

#### REQUALIFICATION DU QUARTIER MONTCONSEIL À CORBEIL-ESSONNES (TRANCHE 2)

Dans le cadre de la convention de Maitrise d'Ouvrage Unique conclue entre la ville de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine Essonne (CASE), le SIARCE a viabilisé les immeubles de la sente de Montconseil (France Telecom, électricité, eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

Montant total des travaux :  
224 168 € TTC

#### SECTEUR DES LONGAINES ET SENTIER DES TROIS CARREUX À CORBEIL- ESSONNES

Les travaux, sentier des 3 Carreaux, ont consisté à étendre le réseau d'eaux usées sur 175 ml de diamètre 200 mm afin de desservir 22 habitations. A proximité immédiate, 400ml de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réhabilités, par une technique sans tranchée (chemisage) sur le coteau des Longaines et 65ml de réseaux d'eaux usées ont été renouvelés chemin des Longaines.

Coût des travaux :  
536 702 € TTC

#### SÉCURISATION DES STATIONS DE POMPAGES DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES SUR LE BASSIN DE COLLECTE DE CORBEIL- ESSONNES

Afin de se conformer au code du travail et aux normes d'intervention dans des ouvrages confinés, le SIARCE a souhaité assurer la sécurité des agents amenés à intervenir sur les stations de pompage des eaux usées et des eaux pluviales sur le bassin de collecte de Corbeil-Essonnes. Trois critères ont été pris en compte :

- > les chutes de hauteur : paliers intermédiaires, barreaux antichute, points d'ancrages, échelles, ...
- > le port de charges : trappes d'accès
- > amélioration des conditions d'exploitation

Au total, 44 postes ont été concernés par ces travaux.

Coût des travaux :  
590 400 € TTC

#### ALLÉE DES PLATANES – PARC DE VILLEROY À MENNECY

Du fait des apports d'eaux claires de nappe et des racines perturbant le bon écoulement des eaux, 465 ml de réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm ainsi que les regards attenants (projection de résine), ont été réhabilités par chemisage.

Coût des travaux :  
135 000 € TTC

#### AVENUE DARBLAY À MENNECY

Le réseau d'eaux usées, présentant de nombreuses racines, situé sous l'allée piétonne entre le giratoire Flandres Dunkerque et le parking a été renouvelé. D'autre part, dans le but de limiter les débordements des eaux pluviales sur la chaussée lors de forts événements pluvieux, le réseau d'eaux pluviales de diamètre 600 m situé entre la rue Périchon et l'espace boisé a été reconstruit en lieu et place par un réseau de diamètre 1000 mm. Cette même opération a consisté à réhabiliter le réseau d'eaux pluviales situé sous chaussée sur une longueur de 200ml.

Coût total des travaux :  
723 418 € TTC



#### RUE MARTROY À BALLANCOURT-SUR- ESSONNE

Un bassin de rétention d'eaux pluviales de type TUBOSIDER de volume 200m<sup>3</sup> et un séparateur à hydrocarbures ont été créés sous le nouveau parking de la Communauté de Commune de Val d'Essonne. Ils permettent de stocker et traiter les eaux pluviales provenant de l'amont de la rue de l'Ancienne Poste ainsi que celles du parking.

Coût total des travaux :  
305 187 € TTC



Une deuxième opération dans la même rue à consister à remplacer une canalisation vétuste ne permettant plus le bon écoulement des eaux usées sur 50 ml y compris la reprise des branchements et la réfection de la voirie. Cette canalisation est située dans une impasse communale au 55 rue Martroy.

Coût des travaux : 60 378 € TTC

#### RUE EUGÈNE MILLET – LA FERTÉ ALAIS

Suite à une étude menée sur les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), la rue Eugène Millet a été identifiée comme une des zones d'apport la plus importante avec un volume d'eau de nappe pénétrant dans le réseau d'eaux usées estimé à 400m<sup>3</sup>/jour. L'abandon du collecteur en fibro ciment de diamètre 250mm sur 43ml présentant une casse a permis de supprimer ces apports et de maintenir le bon fonctionnement de la station d'épuration de Baulne. Le collecteur d'eaux usées chemin du Lotissement, présentant une contrepente a également été remplacé en lieu et place sur 30 ml.

Coût des travaux : 123 600 € TTC



### RUE BLANCHARD À BALLAN-COURT-SUR-ESSONNE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement de la voirie réalisés par la commune, le SIARCE a effectué les travaux de mise en conformité des branchements d'eaux usées initialement raccordés au réseau d'eaux pluviales avec création de regards mais aussi mise en conformité d'un tronçon de canalisation de 14 ml mal raccordé.

Coût des travaux : 34 601 € TTC

### CLOS DES MANOIRS À LA FERTÉ-ALAIS

Conformément au plan pluriannuel élaboré lors du schéma directeur des eaux pluviales, adopté par la commune fin 2013, deux puisards ont été créés avenue Gounod et avenue Voltaire afin de capter les eaux pluviales issues du ruissellement sur la voirie. L'objectif étant de gérer les eaux pluviales à la source et ainsi de limiter les apports sur le secteur aval.

Coût des travaux : 28 200 € TTC.

### AVENUE SACHA GUITRY À LA FERTÉ-ALAIS

Une autre opération prévue par le schéma directeur des eaux pluviales de La Ferté-Alais est l'aménagement de la voirie rue Sacha Guitry afin de permettre la gestion des eaux pluviales. Ces travaux ont consisté à poser un caniveau central sur 85ml et à créer une canalisation de diamètre 300mm pour déverser les eaux dans le réseau existant.

Coût des travaux : 74 880 € TTC.

### ALLÉE BOURGOIN À SAINTRY-SUR-SEINE ET QUAI DES PLATANES À SAINT-PIERRE DU PERRY

La réhabilitation du réseau de transport a consisté à mettre en place d'une gaine structurante « Liner Brandenburger BB2 5 » sur une longueur de 850 ml dans le réseau de diamètre 300 mm, à étancher les regards mais aussi les jonctions collecteur/branchement après réhabilitation de ces derniers.

Coût des travaux : 531 288 € TTC

### RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL ROUTE DE MELUN À SAINTRY-SUR-SEINE

Après curage du réseau sur 873 ml et découpe des 35 branchements pénétrants, une réhabilitation partielle du collecteur a été effectuée par injection de résine époxydique et par projection de liants hydrauliques dans les regards.

Coût des travaux : 54 410 € TTC

### POSTE DE REFOULEMENT DE VILLOISON À ORMOY

La capacité de l'actuel poste intercommunal de refoulement de Villoison situé à Ormoix est insuffisante au vu des débits entrants ce qui génère des déversements au milieu naturel. Afin de limiter les déversements au milieu naturel, le SIARCE a entrepris la construction d'un ouvrage en génie civil comprenant un poste de pompage et un bassin de stockage des eaux usées sur le poste de refoulement de Villoison d'un volume de 200 m<sup>3</sup>. Ces travaux commencés en 2014 se poursuivent en 2015.

Coût des travaux : 711 600 € TTC



### RUE DE PARIS À MENNECY

La canalisation de refoulement du poste de Mennecey longeant les marais classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) devait être inspectée (diagnostic caméra). A ce titre trois accès ont dû être créés sur la canalisation de diamètre 400 mm. Du fait du volume d'effluents transitant dans cette canalisation, ces travaux ont été effectués de nuit avec sollicitation de l'ensemble des capacités de stockage situées en amont.

Coût des travaux : 48 000 € TTC

### CHEMIN DES PRÉS PICARDS À ITTEVILLE

Face aux problèmes de ruissellement des eaux pluviales que subissaient les riverains du chemin des Prés Picards, le SIARCE a construit un réseau d'eaux pluviales sur 220ml avec la mise en place d'ouvrages de captages afin de déverser ces eaux dans le fossé le plus proche, lui-même remis en état.

Coût des travaux : 130 800 € TTC



### HAMEAU D'AUBIN À ITTEVILLE

Le Hameau d'Aubin n'était jusqu'à ce jour pas desservi par un réseau d'assainissement. Le sol sur ce secteur n'est pas favorable à la mise en place d'assainissement non collectif (tourbe et nappe à faible profondeur). C'est pourquoi, le SIARCE a posé un collecteur d'eaux usées sur 830 ml afin de desservir 78 habitations. De plus, étant donné la topographie du site, la pose d'une station de pompage a été nécessaire afin de raccorder ces eaux sur le réseau communal le plus proche.

Coût des travaux : 1 255 762 € TTC

### ALLÉE DES SÉQUOIAS À MENNECY

Une importante casse de la canalisation d'eaux usées passant dans l'allée des Séquoias avait été relevée lors d'une intervention d'exploitation. Les travaux ont consisté à renouveler 50ml de cette canalisation en amiante-ciment de diamètre 300 mm. Cette canalisation est située à une profondeur de près de 6m dans l'allée des Séquoias (parc de Villeroy) qui est labellisée au niveau national.

Des précautions particulières ont donc été prises par le SIARCE afin de ne pas :

- > dégrader les arbres en s'appuyant sur l'Office National des Forêt pour un diagnostic complet et des préconisations de travaux.
- > d'assurer la sécurité des ouvriers en assurant un talutage et un blindage de la fouille sur mesure.

Coût total des travaux : 432 000 € TTC

### RUES DIVERSES À MENNECY

Durant l'été 2014, la commune de Mennecey a essuyé des épisodes pluvieux d'une rare intensité, mettant en évidence une dizaine de désordres sur les collecteurs des eaux pluviales de différentes rues.

Des travaux ont donc été réalisés afin de faciliter l'écoulement des eaux météoriques dans ces ouvrages. Ces travaux ont consisté :

- > à modifier les ouvrages de captages afin d'augmenter la capacité d'absorption rue de Fort l'Oiseau, impasse du Haut Clos Renault, Rue des Chatries, Rue du Rû, ...
- > au nettoyage (obstrué par des racines) et au remplacement le cas échéant des réseaux d'eaux pluviales rue de la Fauchaison et avenue Manassé
- > à contrôler et faire appliquer le Plan Local d'Urbanisme sur le domaine privé des rejets non régulés

Des opérations de plus grande ampleur ont été planifiées pour l'année 2015.

Coût total des travaux : 36 000 € TTC

### CHEMIN DE LA BUTTE MONTVRAIN À MENNECY

Afin de desservir de nouvelles habitations, un nouveau réseau d'eaux usées a été posé sur 120 ml.

Coût total des travaux : 69 960 € TTC.

### DÉVIATION DU PN19 À MENNECY

L'année 2014 a également été l'occasion pour le SIARCE de reprendre de la part du Conseil Général la gestion de nouveaux ouvrages pour la gestion des eaux pluviales mis en place dans le cadre de la déviation du passage à niveau n°19 comprenant notamment 945 ml de canalisation et un bassin de rétention de 1000 m<sup>3</sup>. Ces ouvrages ont été intégrés en exploitation au contrat d'affermage de la Société des Eaux de l'Essonne.



### CHANGEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE À MENNECY

Dans la continuité des travaux de création d'une voirie pour la suppression du passage à niveau n°19 à Mennechy, le conseil général a créé un rond point à l'intersection entre la rue de l'Abreuvoir, la rue du Petit Mennechy et l'avenue de Paris à Mennechy.

Dans le cadre de ces travaux, le SIARCE a procédé au renouvellement des canalisations d'eau potable situées au droit de ce nouveau giratoire.

Les travaux ont consisté :

- > à poser 70 ml de canalisation d'eau potable en diamètre 180 mm PEHD et 45 ml de canalisation en diamètre 63 mm PEHD
- > à reprendre les trois raccordements sur les canalisations existantes ainsi que les branchements existants.

Coût total des travaux : 102 000 € TTC

### TRAVAUX RELATIFS À LA GESTION COORDONNÉE

Le SIARCE a poursuivi en 2014 les travaux d'amélioration de la gestion coordonnée des différents ouvrages (postes de refoulement, vanne et bâches de secours) du système de collecte du bassin EXONA en vue de limiter les by-pass au milieu naturel. En effet, des modifications et des ajustements de l'automatisme au niveau de ces ouvrages afin d'optimiser leur fonctionnement ont été opérés.

Cette gestion coordonnée est actualisée dès l'intégration de nouveaux ouvrages, telle que la future bache de secours du poste de refoulement de Villoison, en cours de construction.

Enfin, le Syndicat souhaite mettre en œuvre des liaisons radio pour rendre la communication inter-ouvrages plus rapide en installant des mâts radio sur quelques bâtiments stratégiques tels que château d'eau, théâtre, etc. Ces mâts radio seront mis en place en 2015.

## LES ÉTUDES

### MISE EN SÉCURITÉ DU POSTE DE MOULIN GALANT ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU DES EAUX USÉES DANS LE SECTEUR DE MOULIN GALANT SUR LA COMMUNE CORBEIL-ESSONNES

Au vu des conclusions du schéma directeur d'assainissement de la commune, le SIARCE, a étudié un projet destiné à fiabiliser durablement l'assainissement des eaux usées du quartier de Moulin galant en modernisant le poste de refoulement et en restructurant une réhabilitation et une restructuration les réseaux amont.

Le projet consiste à :

- > sécuriser le poste de Moulin Galant :
- > augmentation de la capacité de refoulement des deux pompes
- > créer une bache de secours de 400m<sup>3</sup> permettant un stockage en cas de maintenance/dysfonctionnement du poste voire surcharge limitant ainsi des rejets bruts dans le milieu naturel.
- > changer le point de raccordement du rejet afin de délester le secteur sud de Corbeil-Essonnes.
- > restructurer les réseaux gravitaires d'eaux usées :
  - étendre le réseau d'eaux usées sur la rue de Saint Lazare et sur la rue des Chênes,
  - renforcer le collecteur sur la Grande Rue jusqu'au poste de pompage,
  - réhabiliter le réseau d'eaux usées situé rue du Pot d'Étain.

Coût de l'étude : 161 276 € TTC

### LÉON BLUM ET STRATHKELVIN À CORBEIL-ESSONNES

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune fait état de défauts structurels sur le réseau d'eaux usées existant rue Strathkelvin et propose la réhabilitation de deux tronçons du collecteur pour permettre

l'élimination des eaux claires parasites présentes dans le réseau (eaux de nappes). Les défauts structurels étant trop importants, cela nécessite un remplacement de la canalisation. Les travaux sur ces tronçons seront effectués conjointement avec les travaux de réaménagement des réseaux de l'avenue Léon Blum.

Montant prévisionnel des travaux : 336 000 € TTC.

### ALLÉE ARISTIDE BRIAND/ RUE CHAMPLouis À CORBEIL-ESSONNES

Les travaux sont liés à deux opérations immobilières, allée Aristide Briand et rue Champlouis.

En effet il est nécessaire de créer un réseau d'eaux usées afin de les desservir, soit environ 176ml.

Montant prévisionnel des travaux : 300 000,00 € TTC.

### CHEMIN DE GRANDE BANLIEUE À CORBEIL-ESSONNES

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la Ville de Corbeil-Essonnes dans sa phase 3 « Scenarii d'aménagement » du 05 juillet 2011 a fait état de problèmes structurels sur le réseau d'eaux usées existant Chemin de la Grande Banlieue et proposait la réhabilitation du collecteur pour permettre l'élimination des « eaux parasites ». Il conviendra d'examiner les diagnostics caméra afin de déterminer la technique de réhabilitation à employer.

Montant prévisionnel des travaux : 1 920 000 € TTC.

### RUE SPINÉDI À CORBEIL-ESSONNES

Les travaux sont motivés par l'arrivée d'une opération immobilière rue Spinédi. Il convient d'étudier la possibilité de soulager le réseau sur le bassin versant déjà très soumis aux eaux para-

sites d'origine météorique en créant un nouveau cheminement des eaux vers la rue Jean Jaurès.

Montant prévisionnel des travaux : 180 000 € TTC.

### ROUTE DE CHEVANNES ET RUE DES ECRENES À MENNECY

Le projet consiste à remplacer des tronçons de collecteurs de diamètre 200 mm présentant des contre-pentes entraînant l'intervention régulière de camions d'hydrocurage pour rétablir l'écoulement des eaux.

Montant prévisionnel : 732 000 € TTC.

### RUE DE L'ESSONNE À VERT LE PETIT

La Commune de Vert Le Petit et le SIARCE ont signé une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique dans laquelle le Syndicat a été désigné comme Maître d'Ouvrage Unique afin de réaménager la rue de l'Essonne.

Les études portent sur :

- Eaux usées : réparations ponctuelles et remplacement de collecteur, y compris la réhabilitation de tous les regards de visite ainsi que la mise en place de boîtes de branchement pour la mise en conformité sur le domaine public ;
- Eaux pluviales : un chemisage est à prévoir sur 184 ml et un remplacement sur 59 ml de collecteur, y compris la réhabilitation de tous les regards de visite.
- Réseau électrique : dépose des lignes aériennes et enfouissement des câbles sur une longueur d'environ 270 m.
- Eclairage public : pose de candélabres et de câbles sur un linéaire de 286 ml.
- Télécommunication : pose de câbles pour les abonnés sur une longueur de 480 ml, de câble réseau sur 180 ml et de 6 chambres de tirage.
- Voirie : réfection complète de la chaussée et des trottoirs (accessibilité PMR, zone 20 ou 30 etc...)

Montant prévisionnel : 792 000 € TTC.

## AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À VERT-LE-PETIT

Un tronçon d'une canalisation d'eaux usées en fibres ciment situé sous la chaussée présente des anomalies structurelles (effondrement partiel, présence des racines...etc.). Les travaux prévus consistent à renouveler 150 mètres linéaire du réseau d'eaux usées de diamètre 200mm. La canalisation renouvelée sera en fonte.

L'estimation prévisionnelle est de :  
242 400€ TTC

## ETUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RENFORCEMENT ET L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES RUE DES CHAMPS ET RUE DES ALOUETTES À BOISSY-LE-CUTTÉ

Dans le cadre de cette opération, il est prévu de raccorder les habitations, situées rue des Champs, sur le réseau d'eaux usées de la rue des Alouettes via un poste de refoulement. Actuellement le raccordement se fait par le biais d'une canalisation passant en domaine privé et présentant une vitesse d'auto curage insuffisante. Les travaux consistent à poser un réseau rue des Champs sur 55ml en gravitaire (une partie de ce réseau servira pour le futur raccordement du stade), la reprise de quatre branchements, l'installation rue des Champs d'un poste de refoulement et la création sur 125 ml d'un réseau en refoulement passant par les parcelles communales.

## ETUDE RELATIVE À L'INSTRUMENTATION DES BY-PASS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE DU BASSIN EXONA

Le SIARCE a réalisé une étude (2013-2014) sur l'ensemble des déversoirs d'orage existant sur le système de collecte du bassin EXONA, afin de déterminer l'instrumentation à mettre en place conformément aux exigences de l'Arrêté ministériel du 22 juin 2007 (relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité). L'étude a mis en évidence les déversoirs qui doivent être équipés d'une mesure de débit et une estimation de la charge de pollution (DCO, MES), ceux où il est nécessaire d'estimer les périodes de déversement et les débits rejetés et enfin les déversoirs qui ne nécessitent pas d'être instrumentés. Aussi, il est prévu en 2015 de mettre en œuvre les conclusions de cette étude.

## LES SCHÉMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

### 1) Elaboration de Schémas Directeurs d'Assainissement

En 2014, le SIARCE a lancé la réalisation simultanée d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du bassin de collecte-épuration de La Ferté Alais, ainsi que d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les communes de ce même bassin, hormis La Ferté Alais (réalisé en 2013).

Au cours de l'année 2014, les phases 1 (inventaire de l'état existant) et 2 (campagne de mesures) ont été réalisées et validées par les financeurs.

### 2) zonages d'assainissement : enquête publique

Dès lors que le SIARCE élabore un schéma directeur d'assainissement sur une commune, il établit systématiquement les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Ces zonages afin d'être opposables aux tiers doivent être annexés au PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune concernée après enquête publique.

En 2014, les communes de Boissy-le-Cutté, Vert-le Petit, Ballancourt-sur-Essonne et Itteville ont lancé ou poursuivi la révision de leur PLU. C'est dans le cadre de ces révisions que les zonages seront intégrés.

## ETUDE DE RÉAMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX SUR LE SECTEUR DES LEVITT À MENNECY

Après l'étude de faisabilité menée en 2013 pour le réaménagement des réseaux d'assainissement dans le quartier des Levitt à Mennecy, l'année 2014 fut l'année du lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre à proprement dit (Avant-Projet et Projet), des diagnostics caméra de l'ensemble des réseaux mais aussi de la passation des marchés de travaux qui en découlent. Ces marchés concernent la première des trois phases annuelles de travaux pour un montant estimée à 8 millions d'euros (travaux 2015). Aussi, à ce jour chacune des étapes a été subventionnée par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Pour rappel, l'estimation des travaux s'élève à 30 millions d'€uros (hors subventions) sur la période 2015 à 2017 pour l'ensemble du quartier soit 30km de canalisation.

## LES ÉTUDES EAU POTABLE

### 1) Etude pour la sécurisation en eau potable de plusieurs communes du Sud-Est de l'Essonne :

Plusieurs communes localisées dans le Sud-Est du département de l'Essonne rencontrent des problèmes de qualité d'eau, alors qu'elles dépendent de ressources locales vulnérables. Il s'y ajoute la vétusté d'ouvrages ou l'absence de secours en cas de rupture d'approvisionnement. Dans ce cadre, le SIARCE a constitué un groupe de travail avec les services de l'Etat, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour établir un cahier des charges relatif à une étude qui sera menée en 2015 et 2016 sur le secteur concerné.

Cette étude permettra de définir les solutions envisageables pour palier les problèmes d'eau de ces communes.

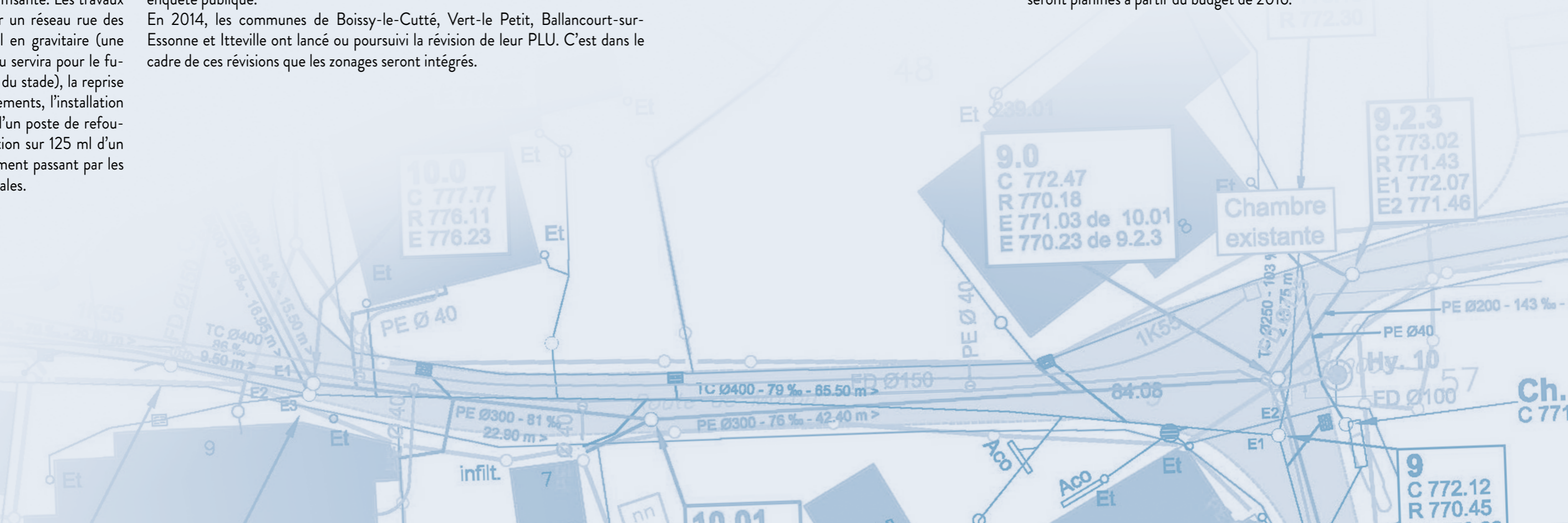
### 2) Etude de modélisation du réseau d'eau potable d'Echarcon

Une étude de modélisation sur le réseau d'eau potable d'Echarcon a été initiée afin d'identifier les travaux à prévoir ces prochaines années sur le réseau et le réservoir. Les résultats de l'étude mettent en évidence un long temps de séjour de l'eau dans les réseaux mais ne montrent ni insuffisance de capacité ni travaux urgents à réaliser sur les réseaux.

La principale question soulevée est la vétusté du réservoir. Il conviendra donc d'étudier la nécessité de conserver ou non cet ouvrage en prenant garde de s'assurer, quelle que soit la solution retenue, de la capacité du réseau à assurer la défense incendie.

### 3) Etude sur les réservoirs de La Ferté-Alais

Une étude sur le château d'eau de La Ferté-Alais et le réservoir 250 m<sup>3</sup> du Cimetière a également été réalisée en 2014. L'objectif de cette étude est d'évaluer l'état de la structure de ces ouvrages. Elle conclura en 2015 une liste de préconisations de travaux de réhabilitation classés par ordre de priorité. Les travaux seront planifiés à partir du budget de 2016.



## SERVICES EXPLOITATION/CONTRATS

### L'ASSAINISSEMENT

#### LES MODES DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

##### Les contrats de délégation

En 2014 le service contrat a assuré le suivi administratif, technique et financier des contrats de délégation de service public d'assainissement en cours.

Le suivi du contrat de la commune de Boissy-Le-Cutté a mené à des discussions avec le délégataire, la SEE Etampes, sur la nécessité de réaliser un avenant.

Le contrat Exona regroupe la gestion des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur les communes de Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte et Echarcon ainsi que l'entretien des réseaux de transport et le traitement des eaux usées se déversant à la station d'épuration du SIARCE, Exona. Ce contrat, sur une transparence entre le SIARCE et son délégataire, la SEE Corbeil, prévoit la tenue de réu-

nions hebdomadaires sur les différents thèmes d'exploitation ainsi que sur la gouvernance du contrat.

En 2014 de nombreuses communes et Syndicats ont confié au SIARCE la gestion de leur compétence assainissement comme exposé en début de rapport.

Le SIARCE a donc pris en main ces nouveaux territoires et rencontré les différents acteurs, et assure depuis le suivi des différents contrats en cours.

Le service contrat a, de plus, élaboré et présenté en Commission Consultative des Service Public Locaux le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement de l'année 2013. Les contrats des Syndicats ayant été dissous par l'arrêté du 30 avril 2014 ont été intégrés à ce rapport.

##### La gestion en régie

Le SIARCE gère également l'entretien des ouvrages de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de

certaines communes en régie (telles Itteville et Ballancourt) par le biais de deux contrats de prestation : un pour l'entretien des réseaux et l'autre pour l'entretien des postes. Le SIARCE suit la bonne application de ces contrats ainsi que leur renouvellement le cas échéant.

Ces deux contrats prévoient également la possibilité de réaliser divers travaux de renouvellement ou de création à effectuer pour permettre de pérenniser le patrimoine.

C'est ainsi que le SIARCE assure la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d'Itteville depuis le 1er janvier 2013 et de la commune de Ballancourt depuis le 1er janvier 2014.

De la même manière, le SIARCE gère les ouvrages d'eaux pluviales des communes de Cerny, de La Ferté Alais et de Moigny-sur-Ecole.



### LES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### USINE DE DÉPOLLUTION EXONA

##### BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT

###### > Incident du 2 avril 2014

Dans la journée du 2 avril 2014, un incident est survenu sur la station d'épuration suite à l'incendie du TGBT situé dans le bâtiment d'exploitation de l'usine de traitement. De ce fait, la totalité des effluents a été transférée (après dégrillage grossier) vers la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.

Suite à cet incident, un important plan d'actions a été mis en place par le SIARCE et son délégataire (SEE) afin de remettre en état rapidement le local électrique et la reprise du fonctionnement normal des différents ouvrages.

Aussi, à compter du 9 mai l'exploitant a progressivement remis en service via des groupes électrogènes. Puis après réhabilitation du local électrique, la station d'épuration a été remise en fonctionnement le 29 juin 2014.

Le SIARCE a informé immédiatement les services de l'Etat (DRIEE, ONE-MA, AESN,..) et les a tenus informés régulièrement de la remise en marche progressive de l'usine de dépollution.

###### > Auto surveillance réglementaire

La station d'épuration remise en service complètement en juin 2014 a nécessité une période de réglages et d'optimisation afin de stabiliser la filière de traitement. Aussi, sur les huit mois de fonctionnement normal (hors incident), les exigences de l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de la station d'épuration du 13 juillet 2007 en termes de concentration et de rendement ont bien été respectées pour tous les paramètres.

###### > Quelques données chiffrées :

5 112 300 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités par la station d'épuration EXONA.

Valorisation des boues : 3052 tonnes de compost normé NFU 44-095 ont été produites et vendues à des agriculteurs en 2014.

Cogénération : 165 461 kWh d'électricité produits en 2014 et réutilisés sur le site de la station d'épuration.

###### > Etude innovante sur la recherche des impacts des micropolluants

Après la campagne initiale, de suivi des micropolluants rejetés par la station d'épuration dans le milieu naturel, réalisée en 2012 et dans le cadre de la Recherche et la Réduction des Substances Dangereuses pour le milieu aquatique (RSDE), le Syndicat a souhaité approfondir cette problématique. C'est pourquoi, le SIARCE missionne la société Watchfrog (entreprise de biotechnologie) depuis 2013 pour réaliser une étude innovante d'évaluation des impacts sur le milieu naturel par les micropolluants présents dans les eaux usées.

*A noter que la station a enregistré de meilleurs rendements épuratoires par rapport à 2013.*



Les tests effectués en 2013 et 2014 (à l'aide de têtards et d'alevins qui émettent une fluorescence en présence de résidus médicamenteux) ont permis d'évaluer la perturbation des axes hormonaux thyroïdiens et œstrogéniques d'échantillons provenant de l'entrée et de la sortie de la STEP.



A ce jour, l'étude indique que la station d'épuration permet un abattement efficace de l'impact et du niveau de perturbation endocrinienne de ces substances. Cependant un potentiel de perturbation ponctuelle persiste. Une dernière phase de test sera réalisée en 2015 afin de vérifier l'efficacité ou non des ultra-violetts (dernier ouvrage de traitement sur la station d'épuration) sur ce type de substances.

#### AUDIT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a réalisé deux audits. Le premier, réalisé en date du 3 novembre 2011, consistait à vérifier la conformité des dispositifs d'autosurveillance par rapport aux exigences de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007. Des écarts ont été observés et transcrits dans des fiches, appelées fiches d'écart, et ont été transmises au Syndicat.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le SIARCE et l'AESN permettant de lever certains écarts. D'autres subsistent à ce jour et doivent être levés. Il s'agit principalement du point de mesure du by-pass général de la STEP. Aussi, le SIARCE a lancé en 2014 une étude en vue de lever ces réserves. Les conclusions de cette étude ont été présentées à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau au cours d'une réunion de travail organisée par le Syndicat en novembre 2014. Ainsi, les travaux de mise aux normes des dispositifs d'auto surveillance de l'usine de dépollution sont programmés pour le 2ème semestre 2015.

Le 2<sup>ème</sup> audit, intitulé « contrôle des ouvrages aidés », a été réalisé par l'Agence de l'Eau en janvier 2013. Il consistait à vérifier la bonne exécution des différentes étapes des travaux de réhabilitation, d'extension et mise aux normes de la STEP EXONA. Plusieurs échanges ont eu lieu également entre le SIARCE et l'AESN permettant de lever certains écarts. D'autres subsistent à ce jour et doivent être levés. Ces écarts ne seront levés qu'en 2015. En effet, les essais de garantie permettant de vérifier la fiabilité du traitement, prévus initialement en avril 2014, ont été repoussés à novembre 2014, à cause de l'incident survenu sur le local électrique de la station. Le Syndicat transmettra un dossier global de levée de réserves au courant de l'année 2015.

#### VISITES PÉDAGOGIQUES

Dans la perspective de sensibiliser les différents publics au fonctionnement du système d'assainissement et plus particulièrement à celui de la station d'épuration, plus d'une dizaine de visites de la station ont été organisées en 2014. Ainsi, environ 400 personnes (scolaires, étudiants, associations...) ont visité l'usine de dépollution des eaux usées.



■ Baulne



■ Maisse



■ Boutigny-sur-Essonne

#### STATION D'ÉPURATION DE BOISSY-LE-CUTTÉ

La station d'épuration de Boissy-le-Cutté a traité un débit moyen journalier de 150 m<sup>3</sup>/j en 2014 (soit 60 % du débit nominal de 255 m<sup>3</sup>/j).

Il est à noter que les pointes hydrauliques, par temps de pluie (apport d'eaux claires météoriques) perturbent toujours le fonctionnement de la station (baisse de la performance). Cette baisse de performance est liée à la dilution des eaux usées à traiter et à la diminution des temps de séjour des boues activées dans le bassin de traitement biologique. Cependant, ces pointes occasionnent très peu de déversement vers le milieu naturel.

Néanmoins, les performances 2014 (rendements et concentrations eaux traitées) sont conformes à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

#### STATION D'ÉPURATION DE BAULNE

La station d'épuration de Baulne a traité un débit moyen journalier de 2348 m<sup>3</sup>/j en 2014 (soit 78 % du débit nominal de 3000 m<sup>3</sup>/j). Cette station est soumise à de fortes entrées d'eaux claires parasites. En 2014, 9 déversements ont été mesurés en tête de station pour un volume total de 113m<sup>3</sup>. Les travaux réalisés sur le collecteur d'eaux usées rue Eugène Millet à La Ferté-Alais en juin 2014 ont permis de diminuer le volume d'eaux claires parasites en entrée de station d'environ 400m<sup>3</sup>/j.

#### AUTRES STATIONS D'ÉPURATION

Trois autres stations d'épuration ont été prises en charge par le SIARCE en cours d'année, à savoir celles de :

- > Champcueil (6 800 EH)
- > Maisse (6 000 EH)
- > Boutigny-sur-Essonne (7 000 EH)

## CONTRÔLE ET MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT

Au cours de l'année 2014, 770 contrôles d'installations privées d'assainissement ont été réalisés dont 524 contrôles dans le cadre des ventes immobilières. C'est 105 contrôles de moins par rapport à l'année 2013. 105 contre-visites ont également été effectuées afin de valider les travaux de mise en conformité réalisés par les usagers. Il s'agissait de travaux prescrits lors de contrôles réalisés en 2014 et les années antérieures.

Les enquêtes réalisées en 2014 sont réparties de la façon suivante :

Type de contrôle	Nombre de contrôles réalisés	Nombre de pavillons non-conformes au 31/12/2014	Pourcentage de mise en conformité
Enquêtes de quartier	216	93	14,5 %
Enquêtes installations neuves	29	8	11 %
Enquêtes ventes immobilières	524	102	33 %

Comme le montre le tableau ci-dessus, le pourcentage de mise en conformité des installations lors des ventes est nettement plus important que dans le cadre des contrôles par quartier. Cette observation avait déjà été mise en évidence en 2013.

Au vu de ces résultats, l'objectif pour l'année 2015 est de poursuivre prioritairement les contrôles réalisés dans le cadre de ventes immobilières pour les communes ayant délégué la compétence collecte des eaux usées au SIARCE.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les contrôles de bon fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) ont continué en 2014 sur les communes d'Auvernaux, Boissy-le-Cutté, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté Alais, Maise et Vert-le-Petit.

Sur la commune d'Itteville, dont la compétence a été transférée au SIARCE le 1er janvier 2013, les 600 installations seront contrôlées en 2015 et 2016. En attendant, les contrôles de diagnostics sont toutefois réalisés dans le cas de ventes immobilières ou lors de problèmes rencontrés par les usagers sur leurs installations.

Au total, se sont 69 installations qui ont été contrôlées en 2014, toutes communes confondues :

Type de contrôle	Nombre de biens contrôlés	Observations
Contrôle diagnostic	39	12 habitations sont raccordables au réseau d'eaux usées et 3 ANC sont conformes.
Contrôle de bon fonctionnement	25	peu d'habitations ont été mises aux normes
Contrôle de conception et d'implantation	2	Ces contrôles consistent à vérifier l'adéquation d'un projet d'ANC avec la perméabilité du sol en place.
Contrôle de réalisation (installation neuve ou réhabilitée)	3	-

## LES REJETS NON DOMESTIQUES

La délégation de service public Exona qui a débuté en 2012 prévoit 150 contrôles annuels d'entreprises. Pour l'année 2014, seules 88 entreprises ont été inspectées. En effet, la majorité des activités génératrices de rejets polluants ont déjà été contrôlées.

Comme en 2012 et 2013, les secteurs d'activités ciblés principalement étaient : les métiers de bouche, les garages, les pressings, les dentistes, les laboratoires, etc.

A ce titre, le SIARCE a continué, afin de régulariser administrativement ces entreprises, à rédiger des contrats d'abonnement et des arrêtés de déversement. Pour rappel, le choix du type de document à établir au regard de l'activité de l'entreprise est fixé par la loi Warsmann de 2011.

En 2015, l'accent sera mis sur les bâtiments publics (services techniques, écoles, ...)

## L'EAU POTABLE

### LES CONTRATS

Les services publics de distribution d'eau potable des deux communes Mennecey et Echarcon, sont gérés par deux contrats de délégation de service public distincts ayant pris effet à la fin de l'année 2012 et arrivant à échéance le 31 décembre 2015.

Ces contrats imposent des engagements précis du délégataire sur le service, notamment au niveau du rende-

ment de réseau. (88 % à Mennecey et 80 % à Echarcon).

Le suivi de ces contrats se fait par des réunions trimestrielles au cours desquelles est évalué le bon respect des engagements des contrats.

En 2014 des Syndicats ont confié au SIARCE la gestion de leur compétence eau potable. En effet, les syndicats de la région de la Ferté Alais, de Boutigny-Vayres ainsi celui de

Gironville ont décidé de rejoindre le SIARCE pour la compétence eau potable. Cette décision a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2014 pour une prise d'effet au 1er mai 2014.

Le SIARCE a donc pris en main ces nouveaux territoires, rencontré les différents acteurs et assuré depuis le suivi des différents contrats en cours.

## LES RESEAUX SECS : GAZ, ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC

### GAZ ET ÉLECTRICITÉ

En 2014, le service contrat du SIARCE a assuré le suivi des contrats de concession de gaz et d'électricité en rencontrant régulièrement ses interlocuteurs privilégiés d'ERDF et de GrDF. Le service contrat a, de plus, étudié le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) pour l'année 2013 et en a fait une présentation à la commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi qu'au comité syndical du SIARCE.

En coopération avec la direction des finances, le service contrat a aussi soutenu les 8 communes ayant délégué ces compétences à réaliser leurs dossiers de demande des redevances R1 et R2 auprès des concessionnaires.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Seule, la commune d'Echarcon a délégué sa compétence éclairage public au SIARCE. Le SIARCE assure l'entretien de son parc via un contrat d'entretien de l'éclairage public et des petits travaux à réaliser sur la commune.

Suite à une demande de la mairie d'Echarcon, le SIARCE a réalisé une extension du réseau d'éclairage public afin d'éclairer le lotissement de la Cave au Renard

Les travaux ont consisté en la mise en place de 3 candélabres avec leur massif et un réseau d'alimentation électrique souterrain.

Coût des travaux : 40 200 € TTC



## SERVICE AMENAGEMENT DURABLE

Le service « aménagement durable » est rattaché à la Direction des Réseaux et de l'Assainissement (DRA) depuis le mois de novembre 2014. Il répond également aux attentes de la Direction des Rivières et du Milieu Naturel. Le service veille et favorise l'application des politiques du SIARCE en utilisant

les outils présents notamment dans les codes de l'urbanisme, de l'environnement, de la santé publique et de la propriété des personnes publiques. Il soutient les services opérationnels en amont des projets ainsi que pour l'application des décisions, et peut leur apporter un appui juridique sur les

questions d'urbanisme et de foncier. Il fait le lien entre le SIARCE et les services responsables de la planification et la gestion des autorisations des droits du sol des collectivités membres.

### > Dossiers d'autorisation du droit des sols

En 2014, le service a géré 519 dossiers répartis sur 15 communes (contre 12 en 2013). Ce qui représente une augmentation de 42% par rapport à l'année 2013 et de 6% par rapport à 2012

Année	2012	2013	2014
Nombre de dossiers	488	365	519
Evolution		-25%	42%

En 2013, la diminution du nombre de dossiers traités peut notamment s'expliquer par la non-transmission des dossiers du fait de la mise en place de la PFAC. En effet, certains services ont estimé que la consultation du SIARCE n'était plus nécessaire car la PFAC ne dépend pas du code de l'urbanisme mais du code de la santé publique. Le service s'est rapproché des communes. Ces dernières ont transmis de nouveau les dossiers au SIARCE en 2014.

En 2014, l'augmentation est également liée à l'évolution du périmètre des compétences transmises au SIARCE.

COMMUNES	PC	DP	CU	PA	PD	2014	2013	EVOLUTION	
						TOTAL	TOTAL	%	nbre
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	25	13	22			60	13	362%	47
BOISSY-LE-CUTTE	1			1		2	8	-75%	-6
BUNO-BONNEVAUX	1					1	0		1
CERNY	4	1				5	14	-64%	-9
CORBEIL-ESSONNES	80	67	40	9		196	162	21%	34
D'HUISON-LONGUEVILLE	1	5	4			10	0		10
ECHARCON		6				6	14	-57%	-8
FONTENAY-LE-VICOMTE	3					3	0		3
ITTEVILLE	33	49	26		1	109	79	38%	30
LA FERTE-ALAIS	1					1	3	-67%	-2
MAISSE	1					1	0		1
MENNECY	48	22	26	2	18	116	64	81%	52
ORMOY	4	1				5	0		5
ST-GERMAIN-LES-CORBEIL	1					1	5	-80%	-4
SAINTRY-SUR-SEINE						0	1	-100%	-1
VERT-LE-PETIT	3					3	1	200%	2
VILLABE						0	1	-100%	-1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>164</b>	<b>118</b>	<b>12</b>	<b>19</b>				<b>0</b>
<b>TOTAL DES AVIS EMIS</b>						<b>519</b>	<b>365</b>		

Les dossiers étudiés concernent, suivant les communes, les compétences assainissement, eau potable, gaz et électricité. Pour environ 10% d'entre eux un avis est aussi donné pour la compétence rivière.

### > Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et autorisation de raccordement

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est exigible pour tout immeuble qui raccorde des eaux usées sur le réseau public qu'il s'agisse d'immeubles neufs, de travaux d'extension sur immeubles existants générant des eaux usées sup-

plémentaires mais aussi des immeubles existants se raccordant au réseau public.

Le montant de cette participation est fixé par délibération et peut varier d'un bassin de collecte-épuration à l'autre.

En 2014, le service a émis 51 arrêtés « PFAC », contre 40 en 2013, soit une augmentation de 27 %. Sur ces 51 arrêtés, 43 étaient liés à un nouveau branchement.

Le total de la PFAC indiqué dans ces arrêtés est d'environ 85 000 €. Il est à noter que le potentiel de PFAC calculé au titre des autorisations du droit des sols qui ont fait l'objet d'un avis par les services du SIARCE en 2014

est de l'ordre de 1 160 000 €. Il est difficile de prévoir la réalisation de ce potentiel qui suppose la réalisation effective des projets et leur raccordement au réseau.

### > Dossiers d'urbanisme

Le service est aussi en charge de donner des avis sur les documents d'urbanisme issus des communes.

Il est même chargé de l'élaboration de ces documents dans deux cas : le PLU d'Echarcon et le PLU de Boutigny-sur-Essonne. Ces missions devraient se concrétiser principalement en 2015.





# DIRECTION des rivières et du milieu naturel

L'entretien et la gestion

36

Des études et des aménagements

44

La prévention et la sensibilisation

61

## L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX NATURELS

Maintenir ou améliorer la diversité des boisements, diversifier la végétation aquatique et palustre indigène, préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles, contribuer à la conservation des sites Natura 2000, limiter la prolifération des espèces végétales invasives, voici entre autres les principaux objectifs auxquels doivent répondre les programmes pluriannuels d'entretien qu'a engagés le syndicat sur les cours d'eau de son territoire, soit plus de 200 km de berges.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) a modifié la définition de l'entretien d'un cours d'eau fixée à l'article L. 215-14 du code de l'environnement. Selon cet article, l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le libre écoulement des eaux, de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique. Les travaux susceptibles d'être engagés pour procéder à l'entretien doivent correspondre à la liste suivante (articles L. 215-14 et R.215-2 du code de l'environnement) :

- > Enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non ;
- > Elagage ou recépage de la végétation des rives ;
- > Faucardage localisé.

## DES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'ENTRETIEN

### UNE GESTION SÉLECTIVE ET DIFFÉRENCIÉE

#### UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Depuis plus de trois ans maintenant, le syndicat fait évoluer ses pratiques d'entretien, notamment en réduisant le faucardage ou en intégrant la gestion des espèces invasives. L'abattage ou l'élagage d'arbres en bord de cours d'eau, l'enlèvement d'embâcles continuent d'être pratiqués. Une attention soutenue reste portée à ces interventions afin qu'elles se limitent au strict nécessaire et à une plus grande préservation des milieux et des espèces intéressantes présentes. Le technicien rivière, chef de service, et les deux gardes-rivières peuvent ainsi décider de la conservation de certaines embâcles ou de conduire avec discernement le fauchage du bord de berges.

Le tableau suivant illustre bien cette évolution des pratiques.

Tableau comparatif des travaux menés sur la rivière Essonne dans le département de l'Essonne de 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014
Abattage (u)	51	112	100	66
Fauchage (ml)	24 629	19 270	32 733	17 500
Elagage (ml)	1 345	2 365	772	1 102
Faucardage (ml)	13 243	6 165	3 940	1 700

On remarque que le faucardage, pratique encore très largement répandue sur l'Essonne il y a quelques années, a été limité aux seules zones fortement lenticules de la rivière Essonne et à ses rus affluents ; le nombre de mètres linéaires faucardés a été divisé par près de 8 en quatre ans. Quant au fauchage, il a été réalisé sur des parcelles où des milieux ouverts remarquables étaient à conserver, tout en limitant l'emprise arbustive et arborescente.



Gestion conservatrice des embâcles sur la rivière Essonne

#### LA GESTION DES ESPÈCES INVASIVES

Les espèces invasives présentes en France sont originaires de tous les continents. Leur introduction par l'Homme est volontaire (plantes d'ornement des jardins ou des pièces d'eau ; élevage à des fins économiques) ou accidentelle. Elles bénéficient de l'absence de prédateurs et se montrent plus robustes et compétitives que les espèces autochtones qu'elles supplantent. Leur prolifération modifie le fonctionnement, la composition ou la structure des milieux naturels. On considère qu'elles constituent l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité.

Le bassin de l'Essonne et les berges de Seine n'échappent pas à ce phénomène. En effet, on y rencontre de façon régulière ragondins et rats musqués, mais également des espèces invasives végétales telles que la Renouée

du Japon, le Buddleia, l'Ailante ou l'Elodée du Canada.

En 2013, le syndicat avait établi une première cartographie des secteurs les plus touchés des différents cours d'eau ; elle a été complétée en 2014. Parallèlement, des foyers de Renouée du Japon ont été traités au cours de ces deux années (et le seront également en 2015) selon différentes techniques, mises en œuvre dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien :

- > pose d'une géomembrane PVC, après coupe et arrachage du foyer d'invasives ;
- > pose d'une double bâche noire (type ensilage) avec nappe intercalée, après coupe et arrachage des plantes ;
- > retrait de bâche installée un an auparavant, pose d'un feutre coco sur le talus, plantation d'hélophytes (Carex et de joncs) en pied de berge,



Membrane PVC posée rue du Tir à Corbeil-Essonnes



Bâche posée à l'aval du moulin de la Papeterie à Corbeil-Essonnes

réensemencement pour recréer une végétation diversifiée et visuellement agréable ;

- > arrachage de Renouée en avril-mai sur une vingtaine de sites de la vallée de l'Essonne.

D'autres solutions techniques sont également à l'étude : tester de nouvelles bâches sur plusieurs sites de Renouée avec l'entreprise Dupont de Nemours, faire pâturer des animaux domestiques (ovins ou bovins) sur un foyer d'invasives très important situé à Malesherbes.

**Le syndicat assure également une veille et des interventions régulières sur d'autres espèces :**

> **La Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*), observée non loin du ru de Cerny, à D'Huison-Longueville. Les pieds ont été coupés pour stopper sa dissémination. Depuis, aucune repousse n'a été constatée sur ce site.

> **La Jussie** (*Ludwigia grandiflora*) identifiée en 2012 sur le plan d'eau communal du Guichet, à Vert-le-Grand. Un arrachage a alors été réalisé. Il semble être efficace : la plante n'est pas réapparue sur le site et aucune autre donnée n'a été signalée à ce jour en vallée de l'Essonne.

> **Le Buddléia** (*Buddleja davidii*), cartographié à de nombreuses reprises sur les cours d'eau. Il a fait l'objet d'un important travail de coupe en 2014 sur le bief de Papeterie à Corbeil-Essonnes.

> **L'Erable negundo** (*Acer negundo*), arbre très envahissant. Il se propage rapidement et peut vite étouffer la végétation locale. Les périodes d'abattage programmées lors de l'entretien annuel des cours d'eau sont mises à profit pour réduire sa présence.

Concernant l'*Azolla filiculoides*, le printemps 2014 très pluvieux et l'été doux ont freiné fort heureusement l'expansion et la colonisation des biefs par la plante, contrairement à 2012. Cependant, la vigilance restera de mise en 2015, la plante étant encore présente sur l'Essonne et de nombreux affluents.

Enfin, certaines espèces animales sont également concernées par un programme de maîtrise de leurs populations. Il s'agit du Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et du Ragondin (*Myocastor coypus*). Ces deux espèces creusent des galeries dans les berges et les mettent à nu, favorisant ainsi leur érosion progressive, détruisent les couvées d'oiseaux aquatiques, peuvent transmettre des maladies, telles que la douve du foie ou la leptospirose. Depuis 2013, le syndicat met des cages-pièges à disposition de riverains volontaires qui se chargent par la suite d'éliminer les individus capturés.

*En 2014, ce sont près de 140 ragondins et 4 rats musqués présents sur cinq sites qui ont été capturés puis éliminés ; près de 30 à Auvernaux, un peu plus de 40 à Malesherbes et 55 à Corbeil-Essonnes.*

■ Destruction de la berge par les ragondins



■ Le ragondin, vecteur de la leptospirose



## Les travaux réalisés sur l'Essonne et ses affluents (hors Juine) sous maîtrise d'ouvrage du syndicat sont encadrés par deux arrêtés préfectoraux :

L'arrêté interpréfectoral n° 2012/DDT/SEPR/664 en date du 19 octobre 2012 déclare d'intérêt général le PPRE (programme pluriannuel de restauration et d'entretien) de la rivière Essonne et de ses annexes sur le territoire des communes de Malesherbes (45), Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne (77), pour la période 2012-2016 ;

L'arrêté préfectoral n° 2013-DDT-SE-301 du 2 août 2013 déclare d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement la réalisation du PPRE de la rivière Essonne, de ses affluents et de ses annexes (hors Juine), dans le département de l'Essonne, pour la période 2013-2016.



■ Travaux hivernaux d'abattage

## L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE ESSONNE

Pour les quatre communes de l'Essonne-amont, les travaux forestiers ont été réalisés aux mois de novembre et décembre 2014. Ils ont consisté en l'enlèvement des embâcles, la coupe des branches basses et l'abattage d'arbres sur le bief du moulin de Touveau. Ils sont venus compléter les travaux conduits en 2013 sur les noues des Tanneurs et de Lamberville (abattages de peupliers), et les biefs de Mirebeau et de Roisneau (abattages). Egalement, un suivi qualitatif comprenant des relevés d'invertébrés, de diatomées et de poissons sur le ru du Ponteau a été réalisé en 2015.

Enfin, il convient de noter que plus de 400 heures de travail ont été consacrées par une équipe de trois personnes pour l'enlèvement d'embâcles et la coupe de branches basses le long des cours d'eau.

En 2015, les deux programmes pluriannuels d'entretien se poursuivront. Les pratiques d'entretien resteront similaires et s'adapteront aux variations saisonnières de débits des différents cours d'eau. Les abattages concerneront les biefs de Trousseau et d'Echarcon sur l'Essonne aval, les biefs de Foulon et de Beaudon, la Noue de Bordebuses, la Noue des Quinselons et la Noue de Touveau pour l'Essonne amont.

Près de 3 000 parcelles privées ou publiques sont concernées par les travaux, soit autant ou presque de propriétaires. Aussi, le syndicat se doit-il d'être efficace et performant dans sa communication pour mener à bien les programmes d'entretien. Il organise et anime les réunions de chantiers hebdomadaires au cours desquelles les élus, les propriétaires d'ouvrages hydrauliques et les riverains sont conviés. Ce sont des temps d'échanges indispensables et utiles pour évoquer et régler les éventuelles questions en suspens, pour faire part de la programmation, du déroulement, de l'avancée et des résultats des travaux.

Cette année également, en préalable aux travaux d'abattage, les riverains concernés ont été destinataires d'un courrier en recommandé leur demandant de contacter obligatoirement le syndicat afin qu'il leur soit bien précisé la nature des travaux et ainsi éviter tout malentendu lors des interventions sur leurs parcelles. Ces échanges ont été particulièrement intéressants et précieux, tant pour les propriétaires que pour le syndicat.

### Les programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau en quelques chiffres :

Maîtrise d'ouvrage :	SIARCE
Maîtrise d'œuvre :	SIARCE
Entreprises :	Groupeement SEGEX/MABILLON
Durée :	12 mois

#### Essonne amont :

Coût des travaux :	40 k€ HT
Cofinancements :	40 % AESN ; 35 % Conseils Départementaux Loiret et Seine-et-Marne cumulés ;

#### Essonne aval :

Coût des travaux :	200 k€ HT
Cofinancements :	40 % AESN ; 40 % Conseil Départemental de l'Essonne ;



Girobroyage sur le fossé de la Grande Vidange



Effondrement de l'ancien ouvrage



Ouvrage réalisé avec protection des berges

## L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DU PLATEAU D'Auvernaux

Depuis la dissolution du syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien des fossés de Vidange, le Drainage et l'Irrigation de la Région de Mennecy (SIPAÉFVDI), le SIARCE prend en charge l'entretien des fossés de vidange de ce vaste secteur agricole. L'ensemble du réseau des fossés a été parcouru afin de comprendre leur fonctionnement et d'identifier les points noirs à traiter (accumulation de végétaux aquatiques créant des bouchons hydrauliques entraînant des inondations de chaussées lors des forts épisodes pluvieux). En concertation avec les agriculteurs et d'anciens administrateurs du syndicat dissous, les interventions ont été cartographiées et programmées. Les travaux de girobroyage et de retalutage de berges écroulées ont été réalisés début septembre 2014, sous maîtrise d'ouvrage SIARCE.

Quelques mois plus tôt, au printemps 2014, le syndicat a fait remplacer par l'entreprise SEGEX un ponceau, effondré au cours de l'hiver précédent. Ce nouvel ouvrage qui permet aux engins agricoles de franchir le fossé de la Grande Vidange sur la commune de Nainville-lès-Roches, comprend une buse de diamètre 800, permettant ainsi un transit sédimentaire facilité et un bon fonctionnement hydraulique.

## L'ENTRETIEN DES BERGES DE SEINE

*Dans l'attente de l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Entretien des berges de Seine, des travaux ponctuels sur la végétation des berges publiques ont été définis fin 2014 afin d'assurer la sécurité des lieux les plus fréquentés. Des interventions ont ainsi été programmées pour avril-mai 2015 sur les communes de Soisy-sur-Seine, Etiolles et Saintry-sur-Seine. Elles consisteront à faire des abattages et élagages sélectifs, notamment sur les arbres dangereux ou dépérissants qui menacent la sécurité des promeneurs ou la stabilité de la berge.*

Arbre menaçant la sécurité des promeneurs  
Commune de Soisy/Seine

## L'OBSERVATION ET LA SURVEILLANCE : UNE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE

### LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le patrimoine hydraulique du SIARCE est important. On recense près d'une cinquantaine d'ouvrages hydrauliques sur le cours de l'Essonne et de ses affluents, ainsi que sur le ru des Prés hauts et le ru des Flamouches, petits affluents en rive droite de Seine. Aussi, le SIARCE fait-il appel au bureau d'études spécialisé SEGI qui assure l'exploitation, la surveillance, la maintenance et la régulation des moulins, vannes et autres clapets.

Cette mission passe notamment par la mise en place de contrôles réguliers sur les parties mécaniques et électriques des systèmes de régulation et des sondes de mesure, le renouvellement des matériels, ainsi que par l'enlèvement des flottants et embâcles pouvant s'accumuler au droit des ouvrages et en perturber le fonctionnement. En parallèle avec une surveillance météorologique du territoire, ces actions sont indispensables, de manière à pouvoir sécuriser les ouvrages hydrauliques et réduire ainsi l'impact des variations hydrologiques sur les écosystèmes et les activités humaines, en période de crue et en période d'étiage.

Sur la rivière Essonne, les ouvrages hydrauliques sont gérés de manière à maintenir une cote stable du niveau d'eau au cours de l'année, la valeur maximale de cette cote étant fixée par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des matériels et d'une surveillance continue des systèmes de gestion, deux programmes pluriannuels ont notamment été engagés en 2014, visant respectivement à :

- > **réaliser un contrôle approfondi des parties mécaniques et hydrauliques**, ainsi que leur remise en état le cas échéant, sur 4 à 5 ouvrages hydrauliques par an,
- > **renouveler les anciens postes locaux de télégestion** des ouvrages hydrauliques (Sofrel S50), dont les pièces ne sont plus fabriquées, par des systèmes plus récents (Sofrel S550) : ces postes locaux permettant d'assurer une gestion automatisée des ouvrages, en corrélation avec les données issues des sondes de mesure des niveaux ou autres, ainsi que la mise en place d'alarmes en cas de crue par exemple, pour une réaction rapide et optimisée.

En 2014, le **ru des Prés Hauts** avait connu des montées en charge liées notamment à l'accumulation de flottants au droit de la vanne de la RD 947 et au droit de la station de pompage du Pont à Poulet, qui présentait également des faiblesses du fait de son vieillissement. Une amélioration des tournées d'entretien et d'enlèvement des déchets flottants et la réalisation engagée fin 2014 d'une remise en état des pompes de la station du Pont à Poulet, ont permis de ne plus enregistrer d'à-coups hydrauliques et de sécuriser la gestion du cours d'eau.

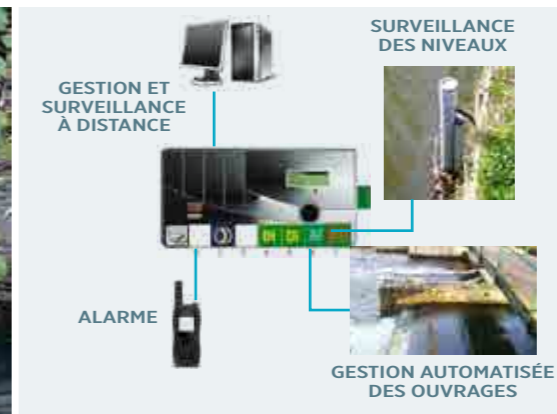
En complément des maintenances des ouvrages hydrauliques confiées à un prestataire extérieur, **les gardes-rivières réalisent des visites de terrain régulières**, de manière à compléter les entretiens et le nettoyage sur la

rivière et les différents sites hydrauliques (abord des ouvrages, passes à poissons, passes à canoë-kayaks, servitudes de passage...) suite à leurs observations ou aux signalements de riverains, communes ou administrations. Les gardes-rivières assurent également une surveillance en continu des locaux de commande, de l'état et des niveaux d'entretien des ouvrages et de leurs accessoires (coffret électrique, mires, accès...), ainsi que des relevés de traces de vandalisme sur les infrastructures et équipements. Ils sont ainsi souvent amenés à prendre contact avec le prestataire de service du SIARCE assurant la gestion hydraulique de la rivière Essonne, pour que soient adaptés l'ouverture des vannes ou l'abaissement / la remontée des clapets, au regard des débits observés, notamment en période de crue ou d'étiage.

Enfin, **des relevés des échelles limnimétriques (mires)** sont réalisés périodiquement et lors d'épisodes pluvio-métriques importants, pour maintenir une gestion hydraulique adaptée des cours d'eau et de leurs annexes. Depuis début 2014, dans un souci d'économie et de meilleure connaissance de la rivière, les relevés de mire réguliers sont désormais réalisés en régie.



Mire et sonde de niveau



Surveillance et télégestion des ouvrages hydrauliques



Pêche électrique sur le ru de Montmirault (Cerny)

## LA SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES (PÊCHES, SUIVI AMPHIBIENS...)

Lors de leurs déplacements en barque ou à pied, les gardes-rivières observent avec attention les différents biefs de l'Essonne et de ses affluents. Il s'agit notamment de constater les évolutions des berges, du lit et plus largement de l'occupation du sol dans le lit majeur. S'ils sont amenés à constater des délits ou des infractions, ces informations sont transmises directement aux services de l'Etat compétents : Directions Départementales des Territoires et ONEMA, qui se chargent d'engager les procédures ad hoc.

**Des suivis réguliers d'espèces** sont également effectués, afin de mieux connaître la richesse patrimoniale des sites et mieux appréhender les enjeux relevant de la préservation des espèces concernées et de leurs habitats naturels.

Ainsi, en mars et avril 2014, **des inventaires d'amphibiens** ont été réalisés sur quelques mares du territoire du SIARCE. Les résultats des prospections sont adressés à la Société Nationale pour la Protection de la Nature, qui œuvre sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France à la conservation et la gestion des zones humides. Parmi les espèces recensées, citons le triton crêté (*Triturus cristatus*) et le triton ponctué (*Triturus vulgaris*), espèces protégées et considérées respectivement comme « vulnérable » et « à surveiller » à l'échelle nationale. Les inventaires sont souvent réalisés conjointement avec des agents de l'ONEMA, auxquels s'est joint lors d'une sortie, Rémi DUGUET, un spécialiste français des amphibiens.

*Par ailleurs, des pêches scientifiques, auxquelles participait la Fédération de pêche de l'Essonne, ont eu lieu en septembre 2014, sur cinq stations, localisées comme suit d'amont en aval :*

> L'Essonne, bief du Moulin de Foulon (commune de Boulancourt),

> La Velvette, affluent en rive gauche de l'Essonne (commune de Boigneville),

> Le Ru du Bas, l'un des deux bras du Ru de Cerny, affluent en rive gauche de l'Essonne (commune de Cerny),

> Le Ru de Montmirault, affluent en rive gauche de l'Essonne (commune de Cerny),

> L'Essonne, bief des Grands Moulins (commune de Corbeil-Essonnes).

Un échantillon de tritons collectés sur une mare du ru des Prés Hauts

Un total de 17 espèces de poissons a été observé sur les cinq stations prospectées, parmi la trentaine d'espèces potentielles. Sept espèces remarquables ont été capturées : l'anguille, la bouvière, le brochet, le chabot, la lamproie de Planer, la truite fario et la vandoise. Les effectifs sont néanmoins faibles, en particulier pour l'anguille (5 individus observés). La truite se rencontre uniquement sur le ru de Montmirault, la vandoise seulement sur la Velvette. La qualité piscicole sur le bassin versant de l'Essonne reste néanmoins moyenne à médiocre selon les stations, si l'on se réfère à la densité totale du peuplement, la densité d'individus omnivores, le nombre d'espèces lithophiles et rhéophiles. Pour quatre stations, les valeurs obtenues sont très éloignées de la situation théorique. Seul, le ru de Montmirault montre un peuplement piscicole de bonne qualité, proche d'un peuplement typique de zone à truite. Ces constats incitent à redoubler d'efforts sur la restauration hydromorphologique de l'Essonne et de ses affluents et pour le traitement des eaux avant leur rejet dans les cours d'eau.



## LE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL SPÉCIALISÉ

Que cela soit pour la programmation des travaux annuels d'entretien des cours d'eau ou pour des interventions plus ponctuelles, le syndicat s'appuie sur une cartographie précise. L'ensemble du linéaire des berges de l'Essonne et de ses affluents est cartographié et vectorisé, selon une typologie précise et mise à jour régulièrement. Un travail en commun efficace est ainsi mené entre la Direction des rivières et du milieu naturel et le Service du système d'information géographique (SIG).

Cependant, le service Rivières souhaitait renforcer cette efficacité, en pouvant disposer sur le terrain d'un outil informatisé de consultation, de mise à jour et de programmation.

C'est ainsi qu'a été conçu et mis en œuvre au cours de l'année 2014 « l'outil nomade rivière ». Il s'agit au moyen d'une tablette numérique d'enregistrer directement sur le terrain les différentes observations effectuées : l'évolution des berges, l'apparition d'un nouveau foyer d'espèces invasives, la présence d'embâcles, etc., mais également de programmer en direct les travaux à engager dans les semaines suivantes sur les cours d'eau. De retour au bureau, les informations collectées sont intégrées directement à la base de données existante. La programmation des travaux est ainsi plus facile à gérer aussi bien pour le syndicat que pour les entreprises et leurs équipes d'intervention.

Cette application a été développée pour s'adapter à terme sur tous types de support mobile équipé d'un système d'exploitation Android avec GPS intégré (téléphone, tablette, PC portable...). Des phases de test ont bien sûr été nécessaires au cours de l'année 2014 pour pointer les dysfonctionnements et y apporter des solutions, améliorer les fonctionnalités et l'ergonomie de l'équipement. Fin 2014, « l'outil nomade rivière » était finalisé et prêt à l'emploi.

# DES ÉTUDES ET DES AMÉNAGEMENTS SUR LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX NATURELS

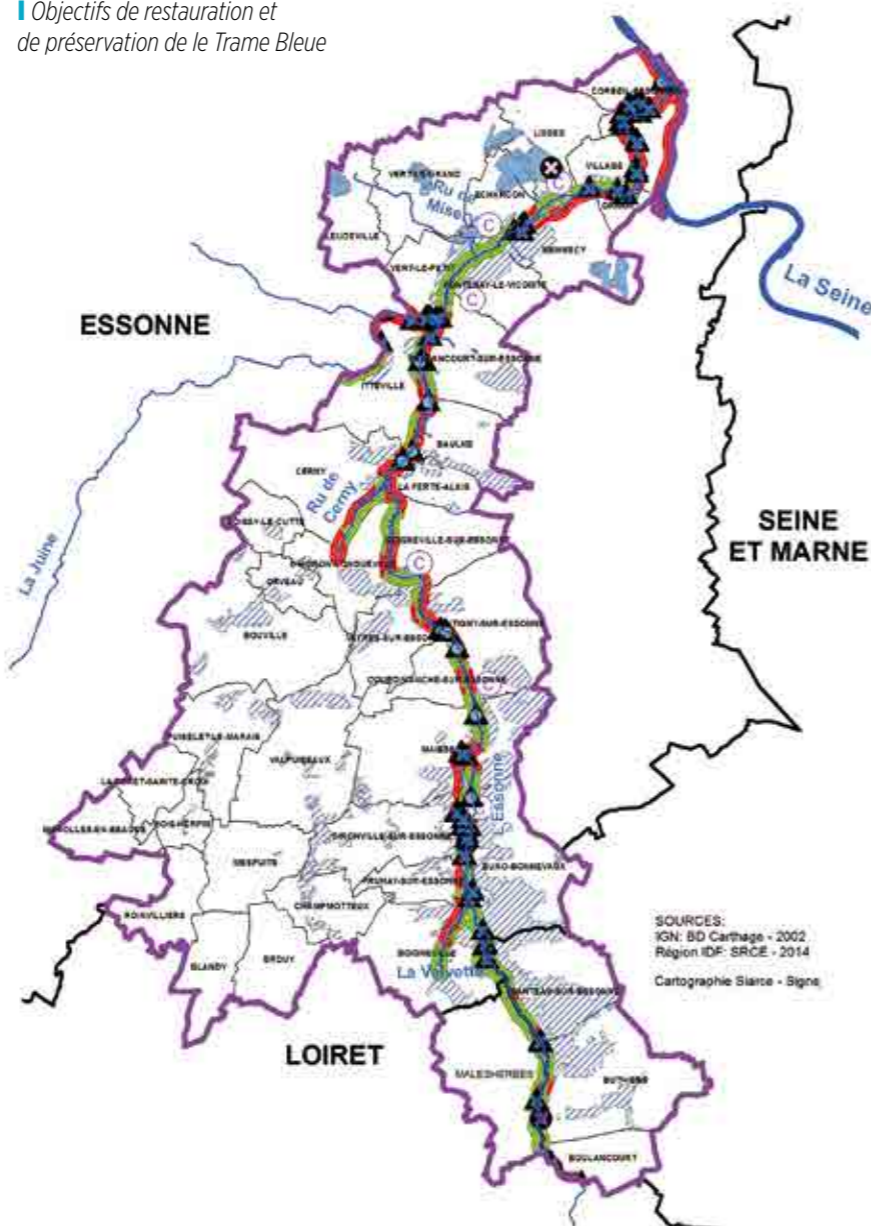
## LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA RIVIÈRE ESSONNE EST ENGAGÉ

A l'automne 2013, après deux années d'un travail important et complexe, l'étude préalable au rétablissement de la continuité écologique et de la restauration hydromorphologique de l'Essonne et de ses affluents voyait ses conclusions présentées et validées par le comité de pilotage rassemblant près de vingt organismes.

Chaque obstacle à la continuité écologique fait l'objet aujourd'hui d'un objectif de traitement adapté aux enjeux locaux, aux solutions techniques envisageables ; un Chemin Préférentiel de Continuité Ecologique (CPCE) distingue les bras d'Essonne sur lesquels l'effort de restauration doit être porté en priorité ; une programmation des actions à mener sur les court, moyen et long termes a été retenue. Cette programmation tient compte à la fois du cadre réglementaire, des capacités de ressources du syndicat, des possibilités de subventions, ainsi que des priorités environnementales. Le SIARCE dispose ainsi d'une feuille de route définissant avec précision en termes d'échéance et de scénario, les objectifs de rétablissement de la continuité écologique sur la vallée de l'Essonne.

En concertation avec ses partenaires techniques, administratifs et financiers, le SIARCE a donc lancé en 2014 les premières actions en faveur du rétablissement de la continuité écologique sur les tronçons prioritaires, à savoir les tronçons classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. Sur ces tronçons, la réglementation impose en effet aux propriétaires d'ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique

Objectifs de restauration et de préservation de la Trame Bleue



d'avoir réalisé des aménagements rétablissant cette dernière avant fin 2017. Cinq ouvrages appartenant au SIARCE font actuellement l'objet d'études préalables à des aménagements : le barrage Trousseau, le moulin Saint-Eloi, le moulin Neuf, le moulin de la Grande Roue et le moulin de Boutigny.

Au total, hors affluents, ce sont près de 20 km de linéaire de cours d'eau principal qui sont concernés, depuis le répartiteur à Buno-Bonnevaux jusqu'au moulin du Gué, à La Ferté-Alais. A l'été 2014, les plans de financement ayant été bouclés, deux études ont pu être engagées.



De gauche à droite : barrage Trousseau, moulins de Saint-Eloi, Neuf, Grande Roue et Boutigny

### Rétablissement de la continuité écologique et restauration hydromorphologique

#### 2 études démarrées en 2014 :

Etude de faisabilité pour le RCE sur le barrage Trousseau et les moulins de Saint-Eloi, Neuf et Boutigny  
Réalisation d'un état initial sur le moulin de la Grande Roue au préalable d'un test long de rétablissement de la continuité écologique.

#### Maitrise d'Ouvrage : SIARCE

Durée : Etude de faisabilité = 9 mois / Etat initial = 12 mois

Coût des opérations (H.T.) : Etude de faisabilité : 128,5 k€ / Etat initial : 39,5k€

Cofinancements obtenus : 80 % (AESN : 40 %, CD91 : 20 %, CRIDF : 20 %).

Dans le cadre de ces deux études, des tests courts d'ouverture totale des ouvrages hydrauliques ont été réalisés en décembre 2014 sur plusieurs jours. Ces tests ont permis aux différents bureaux d'études de mener leurs investigations sur tous les éléments habituellement invisibles en raison de leur submersion, ainsi que de constater l'effet que générerait le retour de l'Essonne à un niveau naturel sur les niveaux de l'eau dans les annexes hydrauliques, les zones humides et les nappes souterraines.

Il convient de souligner que les actions visant au rétablissement de la continuité écologique constituent des facteurs déterminants pour atteindre l'objectif global de bon état des eaux. En menant une telle démarche de rétablissement de la continuité écologique sur l'Essonne et ses affluents, le SIARCE s'inscrit pleinement dans son rôle de gestionnaire de cours d'eau, dont les missions sont notamment d'atteindre le bon état des eaux et de préserver le patrimoine naturel de la vallée.

### L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LES BIEFS DU BARRAGE TROUSSEAU ET DES MOULINS SAINT-ELOI, NEUF ET BOUTIGNY

L'étude préalable retient que les objectifs de rétablissement de la continuité écologique à privilégier pour ces secteurs peuvent être, d'une part la suppression totale des ouvrages du barrage Trousseau et du moulin Saint-Eloi, d'autre part la remise en fond de vallée du lit de la rivière sur les biefs du moulin Neuf et du moulin de Boutigny. Il s'agit donc d'étudier la faisabilité de ces scénarios qui prévoient un retour à des niveaux naturels et à des variations saisonnières de la ligne d'eau. Dans un premier temps, un diagnostic est réalisé sur chaque ouvrage et le tronçon de rivière sur lequel il exerce une influence, afin d'identifier les incidences d'un retour à des niveaux naturels dans le lit du cours d'eau sur les différents enjeux : bâti, annexes hydrauliques, zones humides, protections de berges, activités liées au cours d'eau, faune et flore aquatique, morphologie du lit, échanges avec les nappes souterraines. Plusieurs volets d'expertise sont intégrés : hydromorphologique, hydrogéologique, hydrologique, écologique, paysager, socio-économique, géotechnique. Dans le cadre du volet hydrogéologique de ce diagnostic, près d'une dizaine de piézomètres en fond de vallée ont été installés, afin de suivre avec précision l'évolution des niveaux dans les nappes souterraines, notamment à la faveur de tests courts d'ouverture totale des ouvrages hydrauliques. Des pêches scientifiques d'inventaire sont également réalisées par la Fédération de pêche de l'Essonne.

Cette phase de diagnostic approfondi de chaque ouvrage et de son bief, sera prolongée par une phase d'élaboration de propositions détaillées d'aménagements et de mesures d'accompagnement. Les conclusions sont attendues pour la fin du premier semestre 2015.

Dans le cas du barrage Trousseau, le clapet régulateur est maintenu ouvert depuis octobre 2012. Ce test long ayant permis d'observer de nettes améliorations écologiques, il a été décidé de le poursuivre. Cette partie de cours d'eau est utilisée comme « vitrine » par le syndicat. En effet, cette expérience grandeur nature montre qu'en rétablissant la continuité écologique, le potentiel écologique du tronçon se révèle progressivement pour s'approcher de l'optimal.



■ L'Essonne à l'amont du barrage Trousseau en octobre 2012 et en septembre 2013 – le potentiel écologique s'exprime de plus en plus pour s'approcher de l'optimal. Ce test confirme le bien-fondé des actions visant à restaurer la continuité écologique et le dynamisme hydromorphologique

## LA RÉALISATION D'UN ÉTAT INITIAL PRÉALABLE À UN TEST LONG DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE BIEF DU MOULIN DE LA GRANDE ROUE

L'étude préalable concluait que l'objectif de rétablissement de la continuité écologique à privilégier sur le moulin de la Grande Roue pourrait être la suppression totale des ouvrages. Cependant, un retour à des niveaux naturels sur ce tronçon aurait des influences directes ou indirectes sur le fonctionnement hydrologique de vastes zones humides, que sont les marais des Audigers, de Courdimanche et de Jarcy. Aussi, la démarche retenue est-elle de conduire un test long réversible, com-

parable à celui réalisé sur le barrage Trousseau afin de mieux comprendre les relations entre les marais, la rivière et les nappes souterraines. Au préalable de ce test long, un état initial sur un cycle hydrologique, soit une année, a été engagé afin de pouvoir comparer l'évolution du secteur avant et après retour à des niveaux naturels. Un suivi scientifique important est mené sur le bief et aborde les questions d'hydrologie, d'hydrogéologie, d'écologie, d'hydromorphologie, socio-économiques

et de paysage. A l'été 2015, au regard du diagnostic approfondi réalisé et des connaissances acquises, le comité de pilotage décidera de poursuivre ou non les investigations par un test long de rétablissement de la continuité écologique. Comme pour le barrage Trousseau, ce test consisterait en l'abaissement total et permanent du clapet régulateur pour une durée d'au moins un an.

### DES ACTIONS SUR LES PASSES À POISSONS

#### DES AJUSTEMENTS SUR LA RIVIÈRE DE CONTOURNEMENT D'ECHARCON

Engagée en 2009, la restauration du complexe hydraulique d'Echarcon s'est achevée en 2011, par l'aménagement, entre autres, d'une rivière de contournement. Ce dispositif permet à la faune piscicole de s'affranchir des obstacles que constituent les vannes, clapets et autres déversoirs en empruntant un « itinéraire bis » assurant la continuité de l'Essonne de l'amont à l'aval (et inversement) du complexe hydraulique.



■ Vue de la rivière de contournement d'Echarcon, bassins saturés en eau.

A partir de juin 2013, une rehausse des niveaux d'eau dans le bief d'Echarcon a été lancée afin de répondre aux objectifs de préservation et de conservation des habitats naturels du site Natura 2000 « les marais de la basse vallée de l'Essonne », directement influencés par la gestion du complexe hydraulique d'Echarcon.

Cette nouvelle cote de gestion a entraîné des modifications des écoulements dans certains bras et certaines coulisses du bief, notamment dans la rivière de contournement où ils ont gagné en puissance. Début 2014, l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) faisait le constat que l'aménagement piscicole apparaissait moins fonctionnel, qu'il avait perdu une partie de ses capacités de franchissabilité par les poissons et qu'il nécessitait des ajustements.

Deux orientations techniques ont alors été présentées par le SIARCE, validées par la Police de l'Eau et le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : aménager l'entrée de la passe en l'équipant d'un dispositif de régulation de débit d'une part, ajuster la position de blocs et leur nombre au niveau de certaines échancrures de bassins pour diminuer les hauteurs de chute d'eau d'autre part. Du fait de la proximité du site Natura 2000 (période de nidification et de reproduction des oiseaux à respecter) et du fait que les travaux se feront en milieu aquatique, l'intervention a été différée à l'automne 2015.



■ Parcours canoë-kayak dans sa configuration actuelle

### L'ÉTUDE DU FRANCHISSEMENT PISCICOLE SUR LE SITE ROBINSON – LA NACELLE (CORBEIL ESSONNES)

En 2014, dans le cadre d'aménagements visant à rénover les équipements nautiques sur le site de Robinson – La Nacelle à Corbeil-Essonnes, le SIARCE a étudié la possibilité de procéder à quelques aménagements sur le parcours sportif canoë-kayak et qui permettraient de rétablir la franchissabilité entre l'amont et l'aval du site, sans toutefois modifier les faciès d'eaux vives qui font l'attrait du parcours.

Des investigations ont été menées sur les vitesses de courant et les hauteurs de chutes d'eau, et qui permettent d'identifier les points susceptibles de poser des difficultés à la circulation piscicole.

Les résultats des mesures montrent que sur les 220 mètres de parcours, seules 3 contractions posent de réelles difficultés de franchissement aux poissons, dont le passage en entrée de parcours au niveau du clapet régulateur.

A la lumière de ces données, le Syndicat a réuni sur le site l'ensemble des acteurs concernés (Polices de l'eau, association de canoë-kayak, fédération française de canoë-kayak) lors d'une journée de test, afin de déterminer s'il existe une configuration susceptible de convenir à la fois aux exigences des pratiquants de canoë-kayak et à la faune piscicole. Différentes valeurs de débit d'alimentation du parcours ont été testées et des blocs ont été déplacés à la pelle mécanique.

A l'issue des essais, il apparaît que la solution à mettre en œuvre et qui pourrait satisfaire l'ensemble des acteurs ne peut être trouvée par le biais de petits ajustements. Les tests montrent en effet que les faciès de courant recherchés par les pratiquants dans le parcours sportif correspondent aux faciès posant le plus de difficultés pour la faune piscicole. C'est pourquoi d'autres solutions sont actuellement à l'étude ; le chemin de continuité écologique pourrait alors emprunter d'autres voies du complexe hydraulique de Robinson – La Nacelle.



# LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES PETITS COURS D'EAU EN TÊTE DE BASSIN

## LE RU DE MISERY (VERT-LE-GRAND)

### Schéma Directeur de valorisation et d'aménagement du ru de Ballancourt

**MAITRISE D'OUVRAGE :** SIARCE

**BUREAU D'ETUDES :** HYDROSPHERE

**DUREE :** 24 mois

**COUT DE L'ETUDE :** 66 900 HT

**COFINANCEMENTS :**

**30 % AESN**

**20 % Conseil Départemental de l'Essonne**

**20 % Conseil Régional d'Ile-de-France**



Le ru de Misery dans sa partie amont

Au printemps 2013, le SIARCE a engagé un schéma directeur de restauration hydromorphologique et de cohérence écologique du ru de Misery, visant à actualiser les données datant de 1999, réaliser un diagnostic global du bassin versant, identifier les enjeux présents sur le bassin versant et définir un programme pluriannuel d'actions (aménagement, travaux, entretiens...)

Le travail s'est poursuivi en 2014 par la présentation et la validation, lors d'un comité de pilotage réuni en juin, des enjeux et des principaux objectifs identifiés sur le bassin versant du cours d'eau. Le réseau hydrographique a été distingué en sept tronçons homogènes, chacun d'entre eux faisant l'objet de plusieurs scénarios d'aménagement et de valorisation présentant une ambition graduée de reconquête des écosystèmes aquatiques et de la qualité de l'eau. Ces orientations validées dans leur principe par le comité de pilotage de février 2015, les scénarios font actuellement l'objet d'une finalisation et d'une traduction en termes d'actions chiffrées (études ou travaux) par le bureau d'études Hydrosphère. Deux derniers comités de pilotage sont programmés au second trimestre 2015 pour valider les conclusions de l'étude.

Les premières opérations de restauration et d'entretien du Ru de Misery et de son bassin versant pourraient alors être engagées au cours de l'année 2016. D'ores et déjà, il convient de souligner que la reconstruction et la mise aux normes de la station d'épuration de Vert-le-Grand (inaugurée en mars 2015) constituent une avancée significative et tout à fait déterminante dans la démarche de restauration du Ru de Misery. En effet, en l'absence de cet équipement de traitement des eaux usées, toute action engagée pour reconquérir la qualité de l'écosystème serait vaine.

Le ru de Misery dans le domaine de la Saussaie



Le ru de Ballancourt près du gymnase



Le ru de Ballancourt à sa confluence avec l'Essonne

## LE RU DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

### Schéma Directeur de valorisation et d'aménagement du ru de Ballancourt

**COMMUNE CONCERNEE :** Ballancourt-sur-Essonne

**MAITRE D'OUVRAGE :** SIARCE

**BUREAU D'ETUDES :** HYDROSPHERE

**DUREE :** 8 mois

**COUT DE L'ETUDE :** 62 000 HT

**COFINANCEMENTS :** 40 % AESN / 20 % Conseil Départemental de l'Essonne / 20 % Conseil Régional d'Ile-de-France

A la demande de la commune de Ballancourt-sur-Essonne, le SIARCE a fait réaliser par le BE SEGI en 2013 une étude de faisabilité concernant la réouverture du cours d'eau, dans un secteur du centre-ville en pleine mutation. En décembre 2013, lors de la présentation des conclusions de cette étude, l'ensemble des partenaires techniques et financiers (AESN, Conseil Départemental de l'Essonne, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, Région Ile-de-France) a souhaité qu'un schéma directeur de valorisation et d'aménagement du Ru de Ballancourt soit élaboré de façon à resituer la proposition technique de réouverture du cours d'eau dans le contexte plus large et cohérent de bassin versant.

Le premier trimestre 2014 a été consacré à la rédaction du cahier des charges de l'étude visant à élaborer le schéma directeur d'une part, et à établir les

dossiers de demandes de subventions d'autre part. Ces derniers ont été adressés aux partenaires financiers en mars ; le plan de financement a été bouclé fin novembre 2014. Le SIARCE, en accord avec la commune et ses partenaires, a alors reporté l'engagement de l'étude sur l'exercice budgétaire 2015. Le premier comité de pilotage de l'étude s'est tenu fin mars 2015. Il a permis de présenter le déroulement de l'étude et son planning prévisionnel. L'étude portera sur l'ensemble du bassin versant et devra :

- > Etablir un état des lieux-diagnostic global du bassin versant ;
- > Etablir un état des lieux-diagnostic précis du cours d'eau ;
- > Etablir, déterminer et cartographier les différentes interactions avec les rejets d'assainissement et les autres réseaux ;
- > Déterminer les enjeux, objectifs et

actions à mettre en œuvre pour garantir un fonctionnement écologique optimal du ru et de sa ripisylve, prenant en compte l'urbanisation actuelle et ses perspectives de développement ;

- > Etablir le schéma directeur de valorisation et d'aménagement du ru de Ballancourt et le décliner en un programme pluriannuel hiérarchisé et évalué financièrement.

Le second comité de pilotage se tiendra fin juin 2015. Il est à noter que parallèlement à la réalisation du schéma, la Direction Réseaux et Assainissement conduit régulièrement des opérations de mise en conformité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à Ballancourt-sur-Essonne. Ces actions sont importantes et se traduisent notamment par une reconquête de la qualité des eaux du Ru, enjeu important relevé lors de l'étude de faisabilité de 2013.

## LE RU DES PRÉS-HAUTS (RIVE DROITE DE SEINE)

En décembre 2012, le Préfet de l'Essonne a autorisé l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart (EPA Sénart) à réaliser les travaux d'aménagement de la ZAC de la Clé de Saint-Pierre, à Saint-Pierre-du-Perray (91). L'opération comprend notamment la construction de plusieurs centaines de logements et d'un établissement scolaire, l'installation de petites et moyennes entreprises et de commerces de proximité. Un axe de transport en commun en site propre dessert l'ensemble du secteur traversé également par le ru des Prés hauts. Aussi, l'arrêté préfectoral fait état de prescriptions particulières concernant :

- > La régulation, le traitement et le contrôle des eaux pluviales des surfaces actives des parcelles privées et des espaces publics de la ZAC de la Clé de Saint-Pierre ;
- > Le traitement des formations végétales et des plantations nouvelles diverses, ainsi que l'aménagement d'espaces verts de la ZAC de la Clé de Saint-Pierre ;
- > La restauration hydromorphologique du Ru des Prés Hauts pour son linéaire inscrit à l'intérieur du périmètre de la ZAC de la Clé de Saint-Pierre, y compris les aménagements et les ouvrages hydrauliques.

L'EPA Sénart a donc pris l'attache du SIARCE, qui exerce la compétence « cours d'eau non domaniaux » sur le territoire considéré, afin d'établir un cadre conventionnel de collaboration. Des échanges au cours de l'année 2013 ont permis d'aboutir à la signature en 2014 d'une « convention relative à l'aménagement du Ru des Prés Hauts et la valorisation des espaces naturels connexes à Saint-Pierre-du-Perray (Essonne) ». Une maîtrise d'ouvrage unique est ainsi confiée au syndicat. Le projet prévoit la restauration hydromorphologique du Ru des Prés Hauts et de son affluent, le Ru du Buisson Ribaud, sur un linéaire d'environ 1 200 mètres, des aménagements paysagers et des cheminements, la création de deux zones humides, la valorisation de trois mares accueillant pour certaines des espèces protégées d'amphibiens. L'opération d'aménagement du ru et de ses abords est évaluée à 2 060 000 € HT (frais d'études, de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage compris). A l'automne 2014, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au BE HYDROSPHERE qui a engagé la phase d'avant-projet. Les élus de Saint-Pierre-du-Perray sont bien évidemment associés à l'élaboration du projet, la tenue régulière de réunions de travail permettant d'en présenter et valider les étapes-clés. Les premiers travaux devraient être engagés à la fin de l'automne 2015.



Le ru des Prés-Hauts

## L'AMÉNAGEMENT DES BERGES



Ancien site papetier pendant les travaux par voie fluviale



Berges aménagées suite à la 1ère tranche de travaux

### L'ANCIEN SITE PAPETIER - CORBEIL-ESSONNES

La Société BOUYGUES IMMOBILIER, désignée aménageur du site de la Papeterie par la commune de Corbeil-Essonnes, a élaboré un projet visant à créer un nouveau quartier urbain, favorisant la mixité sociale et s'appuyant sur une démarche de développement durable. La rivière Essonne, qui traverse l'ensemble du site, constitue l'un des atouts du futur quartier rénové. Aussi, la société BOUYGUES IMMOBILIER et le SIARCE ont signé une convention financière afin de réaliser la restauration des berges, parallèlement à la requalification globale du site. La société BOUYGUES IMMOBILIER finance en totalité ces travaux.

Au début de l'année 2014, le SIARCE a engagé une première tranche de travaux concernant le secteur amont (100 mètres linéaires en rive gauche et 220 mètres linéaires en rive droite). Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral, ont consisté au remplacement des berges maçonnées en cours d'effondrement par une technique alliant tunage bois et création de plages plantées de végétaux aquatiques à l'interface rivière/berge. Un ponton en bois a également été installé pour permettre un accès facile à l'eau par des canoës-kayaks.

Concernant le déroulement du chantier en lui-même, les difficultés d'accès ont imposé une méthodologie d'inter-

vention spécifique. Ainsi, en rive droite, sur le secteur amont des travaux, le contexte foncier des berges (bâtiments déjà construits) a contraint l'entreprise à réaliser l'approvisionnement des matériaux et les aménagements de rénovation de berges depuis l'eau, en s'aidant d'une pelle hydraulique montée sur une barge flottante. Sur la partie aval, les murets ont également été déposés depuis la rivière, puis les aménagements des banquettes et des talus ont pu être réalisés depuis la berge, par voie terrestre. Par la suite, la Société BOUYGUES IMMOBILIER a pris en charge l'aménagement d'un cheminement en haut de berges, accessible à tous et rendu public à terme. En effet, l'opération ayant été achevée et réceptionnée, berges et chemins sont en cours de rétrocession par l'aménageur à la commune de Corbeil-Essonnes.

Et déjà, de nouvelles interventions sont en projet. En effet, fin 2014, le SIARCE a étudié la mise en œuvre d'une seconde tranche de travaux programmée pour le second semestre 2015, pour une durée de cinq mois. Elle concerne deux secteurs distincts représentant un linéaire total d'environ 350 ml :

> Le secteur amont : il s'agit des berges en rive droite de l'Essonne, entre la rue Gutenberg et le pont SNCF. Sur ce secteur amont, à partir de la rue Guten-

#### Travaux d'aménagement de berges sur l'ancien site papetier à Corbeil Essonnes (1<sup>ère</sup> Tranche)

MAÎTRISE D'ŒUVRE : SEGI /RIVE

ENTREPRISE : PARENCE

Durée des travaux : 4 mois

Montant des travaux : 760 000 € HT

Convention financière avec Bouygues Immobilier

20 % Conseil Régional d'Ile-de-France

berg, la berge est fortement remblayée et colonisée par une espèce invasive, le Buddleia Davidii. Les travaux consistent à décaisser une partie de ces remblais, traiter cette végétation, assurer une replantation d'espèces locales adaptées et créer un cheminement piéton jusqu'à l'ancien site papetier ;

> Le secteur médian : il concerne les berges de l'ancien site papetier, depuis le secteur restauré en 2014 jusqu'à la rue Jean Bouvet. Ces berges maçonnées seront également restaurées à l'aide de techniques conciliant un confortement du pied de berge et la mise en place d'une banquette à héliophytes.

Un quartier nouveau, marqué du sceau du développement durable, va naître à l'emplacement d'un ancien site industriel, jusque là et depuis plus de 20 ans véritable verrue urbaine au cœur de la ville.

## LE SECTEUR QUAI DE L'ESSONNE – CORBEIL-ESSONNES

Le secteur quai de l'Essonne/venelle Saint-Spire est un lieu de passage très fréquenté à Corbeil-Essonnes, du fait notamment de la présence de trois établissements scolaires à proximité. La voirie et la berge du quai basculant de plus en plus du côté de la rivière Essonne, le SIARCE et la Commune ont dû établir rapidement un projet d'aménagement du quai de l'Essonne et des espaces connexes, incluant la restauration des berges sur un tronçon d'environ 300 mètres linéaires.

Une première phase de travaux a été réalisée de juillet à septembre 2013, pour un montant d'opération établi à 365 000 € HT, Corbeil-Essonnes prenant à sa charge 65 % de ce coût, le

**Opération :**  
**Restauration des berges de l'Essonne du pont Carnot à la venelle Saint-Spire à Corbeil-Essonnes**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** SIARCE

**MAÎTRISE D'ŒUVRE :** SEGI

**COORDONNATEUR SÉCURITÉ SANTÉ :** C2i

**ENTREPRISE MANDATAIRE :** PARENAGE

**DURÉE DES TRAVAUX :** 3 mois

**COÛT DE L'OPÉRATION :** 120 000 € HT

Vue d'ensemble du quai de l'Essonne pendant les travaux

SIARCE 35 %. Dans le même temps, la commune réhabilitait et rehaussait la passerelle piétonne donnant sur la venelle Saint-Spire. Cependant, il restait une seconde phase de travaux à réaliser pour redonner tout son lustre à ce secteur. C'est chose faite depuis l'automne 2014. Une nouvelle intervention est ainsi venue compléter l'opération réalisée l'année précédente, en diversifiant les berges et en soignant notamment l'interface milieu terrestre / milieu aquatique par la mise en place de techniques végétales appropriées et de plantations.

Sur les 100 premiers mètres du quai de l'Essonne, l'intervention a été limitée à des travaux de gestion et d'entretien de la ripisylve. Des techniques de restauration de berges en génie végétal ont été mises en œuvre sur près de 130 ml du secteur aval contigu, utilisant du tressage de saules ou des boudins de végétaux aquatiques ancrés derrière des pieux bois. Enfin, 15 ml d'enrochement ont été posés à l'extrémité du quai, au droit de la passerelle. D'une durée de trois mois, la plupart des interventions importantes ont été

réalisées durant les vacances scolaires de Toussaint afin de limiter la gêne occasionnée aux riverains et aux usagers, notamment au regard des pics d'affluence lors des heures d'entrée et de sortie des élèves. Cette mesure avait déjà été prise l'année précédente, les travaux s'étant alors tenus de juillet à septembre. Il est à noter également que l'accès piétons et le franchissement de la passerelle ont été maintenus pendant toute la durée du chantier ; un arrêté de voirie est venu limiter la circulation automobile aux seuls riverains, enseignants et agents des services publics ; des mesures particulières ont été prises par l'ensemble des intervenants afin d'assurer la sécurité des usagers et de limiter gênes et désagréments temporaires ; enfin, des informations ont été adressées régulièrement à l'ensemble des riverains.

Avec cette opération, c'est un nouveau maillon de la rivière Essonne qui a été restauré, contribuant ainsi à l'embellissement du paysage urbain de la commune et à l'atteinte du bon état écologique de la rivière, et offrant aux habitants un nouvel espace de détente et de promenades.

## LES TRAVAUX D'URGENCE SUR LA SEINE - LE COUDRAY-MONTCEAUX



Berges, avant travaux, mettant en péril les biens et les personnes sur la Rive. Intervention par barge depuis la Seine



Berges aménagées suite aux travaux d'urgence

**Opération : Travaux provisoires d'urgence sur les berges de Seine**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** SIARCE

**MAÎTRISE D'ŒUVRE :** ANTEA Group / SIARCE

**COORDONNATEUR SÉCURITÉ SANTÉ :** C2i

**ENTREPRISE MANDATAIRE :** SEGEX

**DURÉE DES TRAVAUX :** 6 semaines (dont 2 semaines de préparation de chantier)

**COÛT DE L'OPÉRATION :** 95 346,75 €HT

En août 2013, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne adhérait au SIARCE et confiait à ce dernier l'exercice de la compétence « berges de Seine ». Sans plus attendre, le syndicat reprenait la maîtrise d'ouvrage d'un dossier particulièrement sensible : la réalisation de travaux provisoires d'urgence de confortement des berges de Seine, sur la commune du Coudray-Montceaux. Une période relativement dense a alors débuté : finalisation des phases AVP et PRO, rédaction du dossier d'autorisation d'urgence loi sur l'eau, concertation avec les services de l'Etat et Voies navigables de France, consultation des entreprises et notification du marché des travaux, réunions et contacts réguliers avec les élus de la commune particulièrement attentifs à la réalisation rapide d'un aménagement de qualité. Fin janvier 2014, Monsieur le Préfet de l'Essonne autorisait la réalisation de travaux provisoires d'urgence. En amont du barrage du Coudray-Montceaux, en rive gauche de Seine, cinq zones majeures d'érosion de berges, totalisant plus de 50 ml, avaient été identifiées. Leur dégrada-

tion accélérée, leur risque avéré d'effondrement constituaient une menace pour les personnes, les infrastructures de réseaux et les constructions situées à proximité. Il s'agissait donc d'apporter des solutions techniques, provisoires certes, mais efficaces. Les travaux d'urgence ont donc consisté à assurer la protection et la stabilisation des zones de berges dégradées, par la pose d'enrochements ; un reprofilage de la berge venait accompagner cette protection, au droit des anses d'érosion. La stabilisation du pied de berge a été assurée par la mise en place de techniques végétales permettant une protection de la berge au droit des anses d'érosion et contribuant à maintenir le potentiel écologique du site. D'une durée de deux mois, les travaux ont été achevés avant le 31 mars 2014, conformément à l'arrêté préfectoral. Préalablement, le syndicat avait fait réaliser un constat d'huissier, obtenu un avis de batellerie et une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial délivrés par Voies Navigables de France pour l'amenée d'une barge. En effet, afin de limiter les nuisances aux riverains ainsi que le

risque de dégradation des berges déjà fragilisées par des engins terrestres, l'approvisionnement des matériaux et une partie des travaux ont été réalisés par voie fluviale. Les enrochements ont ainsi été acheminés et mis en place à l'aide de deux barges pontées de dimension (38 m x 5 m). Quant aux terrassements préparatoires, à l'enfoncement des pieux, au reprofilage des talus, ils ont été réalisés depuis la berge à l'aide d'une pelle mécanique de capacité 5 tonnes. Ce n'est que fin avril, après une interruption de chantier pour attendre la période favorable aux plantations, que l'aménagement s'est poursuivi par l'installation des hélrophytes sur les boudins et les plages. Un soin particulier a été apporté au choix des plantations. Mi-mai, la réception définitive des travaux provisoires d'urgence était prononcée. Par la suite, pour parachever l'aménagement, une lisse en bois a été implantée le long de la berge afin d'empêcher le stationnement des véhicules, en remplacement des protections provisoires.

## L'ACCOMPAGNEMENT ÉCOLOGIQUE, MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

### AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE EN AVAL DE LA STEP DE VERT-LE-GRAND



Vue de l'ancienne STEP, Ru de Misery visible en arrière-plan



Vue de la zone humide créée, octobre 2014

Lors du chantier de reconstruction de la station d'épuration (STEP) de Vert-le-Grand qui s'est déroulé de 2012 à 2014, les élus de la commune soucieux de la qualité de l'aménagement paysager retenu dans l'appel d'offres, ont sollicité le SIARCE afin d'optimiser ce projet initial.

La Direction des rivières et du milieu naturel a travaillé sur une proposition technique, validée par la commune, au droit de l'ancien clarificateur : la création d'une zone humide comprenant une noue avec ripisylve herbacée et arborescente, et une zone marécageuse plantée de roseaux avant rejet dans le ru de Misery.

Cette Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) a pour fonction « d'améliorer le traitement de l'eau, de renforcer la biodiversité locale et de créer une zone tampon entre la station d'épuration et le milieu naturel » (Ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatiques, décembre 2013).

La création de la ZRV s'est inscrite dans un programme de prestations supplémentaires sur la STEP apparues nécessaires au cours des travaux, d'un montant de 160 000 € HT environ, dont notamment :

- > La mise en place d'un traitement tertiaire ;
- > La modification de l'aire de stockage des boues ;
- > La fourniture et mise en place d'un préleveur sur les eaux bypassées ;
- > La mise en place d'un accès et d'une borne incendie.

Le SIARCE y a contribué financièrement à hauteur de **35 k€ HT**, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique signée en 2014 avec la commune, pour réaliser l'aménagement écologique.

Compte tenu des retards pris par le chantier de construction de la STEP, ce n'est qu'au cours de l'été 2014 que les entreprises ont lancé la réalisation

#### Opération

**CADRE CONVENTIONNEL :** Maîtrise d'ouvrage unique

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** SIARCE

**ENTREPRISES :** MGCE/SMAE

**DURÉE DES TRAVAUX :** 1 mois

**COÛT DE L'OPÉRATION :** 95 346,75 €HT

**COFINANCEMENTS :**

50 % Commune de Vert-le-Grand

50 % SIARCE

de la zone humide. Quelques semaines plus tard, la reprise de la végétation était générale sur l'ensemble du secteur aménagé. Une faune typique des milieux humides paraissait s'installer. On notait déjà la présence de libellules, grenouilles, canards quelques semaines plus tard. En 2015, le syndicat assurera un suivi régulier afin d'observer l'évolution de la végétation et de la faune et le cas échéant de contribuer par quelques actions de renforcement de plantations à la pérennisation de son installation.

## CRÉATION D'UNE FRAYÈRE EN BORD DE SEINE

### Mesure compensatoire dans le cadre de l'aménagement du nouveau Port céréalier (Corbeil-Essonnes)

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** HAROPA-Ports de Paris

**ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE :** SIARCE

**MAÎTRISE D'ŒUVRE :** ETPO

**DURÉE :** 5 mois

De 2011 à 2013 a été conduit, à la demande de la commune de Corbeil-Essonnes et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, le déplacement de l'activité céréalière du port Saint-Nicolas vers un site créé et aménagé à l'aval, en rive gauche de la Seine. Les nouveaux équipements portuaires implantés pour partie dans le fleuve et qui répondent par ailleurs pleinement aux besoins importants de développement logistiques des coopératives céréalières, ont entraîné la disparition d'herbiers aquatiques. Aussi, l'établissement public HAROPA-Ports de Paris, maître d'ouvrage de l'opération et titulaire de l'autorisation préfectorale de réalisation des travaux, avait dans l'obligation réglementaire de réaliser une mesure compensatoire environnementale.

Début 2014, HAROPA-Ports de Paris a sollicité le SIARCE dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour créer une frayère. L'objectif d'un tel ouvrage est d'offrir des conditions favorables à la reproduction des poissons du fleuve. Sur le secteur, l'enjeu est d'autant plus important que, la Seine souffre d'un déficit important en zones de frai du fait de l'artificialisation de son lit

Le choix d'implantation du projet s'est porté sur un terrain propriété d'HAROPA-Ports de Paris, situé en rive droite de la Seine, sur la commune de Saint-Germain-

lès-Corbeil, en face du port céréalier nouvellement créé.

Au regard d'un examen attentif des caractéristiques écologiques et du fonctionnement hydraulique du secteur, le syndicat a proposé que l'habitat naturel a créer soit une prairie inondable. Ce type de milieu a la particularité d'être colonisé par une végétation herbacée et de subir une alternance saisonnière d'assez et d'inondation. Ces prairies inondables servent de lieu de ponte et jouent donc un rôle important dans le cycle de reproduction de plusieurs espèces aquatiques présentes dans le fleuve. De fait, le brochet a été retenu comme espèce cible pour préciser les caractéristiques de la zone à aménager. C'est en effet une espèce dite « parapluie », dont la protection

de l'habitat bénéficie à tout un cortège d'autres espèces aquatiques.

Fin 2014, les premiers travaux d'abatage et de terrassements ont été engagés, conduits par l'entreprise ETPO. Début 2015, c'est l'ouvrage de régulation en béton et enrochement qui a été installé, équipé à la fois de batardeaux et d'une vanne guillotine en aluminium. L'achèvement de l'aménagement est prévu pour le printemps 2015, au cours duquel certaines parties de la prairie inondable seront plantées afin d'accélérer la colonisation naturelle par la végétation. L'inauguration de la frayère devrait avoir lieu en juin 2015. Maître d'ouvrage, partenaires techniques, entreprises, élus et ... poissons y sont attendus !



Emplacement de la frayère sur la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil

Vue d'ensemble de la frayère aménagée



# L'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES DE PROMENADES

## DES ÉTUDES « ZOOMS »

L'Essonne est une rivière calme, se-crète, fortement marquée dans le paysage par sa forêt alluviale. Elle recèle de nombreux espaces aux ambiances pittoresques et paisibles, alliant à merveille eau, minéral et végétal, à proximité du massif forestier de Fontainebleau. Les perspectives qu'elle offre sont très changeantes au fil des saisons, selon que la végétation rivulaire, parée des couleurs du printemps ou celles de l'automne, laisse filtrer la lumière plus ou moins fortement. L'Essonne s'attarde parfois dans de vastes plans d'eau et marais, issus de l'extraction de la tourbe, où la richesse et la diversité des habitats et des espèces surprennent, où le chant des grenouilles et des oiseaux créent un fond sonore tout à fait particulier.

Dans la traversée des villages, lavoirs, moulins, parcs et châteaux, rappellent les activités humaines d'antan liées à la rivière. Le patrimoine bâti vernaculaire y est prépondérant, révélant la qualité de la pierre locale. Au détour des villages et des bords de l'Essonne, une

mosaïque de couleurs, de contrastes, marque alors le paysage, avec une alternance de cultures, forêts, chaos gréseux, marais, étangs de pêche, cressonnières, mouillères, mares.

| Lavoir à Gironville-sur-Essonne

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SIARCE

QUATRE SECTEURS D'ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DE SITES ET D'ITINÉRAIRES DE PROMENADES EN VALLÉE DE L'ESSONNE :

Malesherbes/Nanteau-sur-Essonne/Buthiers

DURÉE : 5 mois

Du Moulin de Buno (Buno-Bonnevaux/Gironville-sur-Essonne) au Moulin de Boutigny (Boutigny/Vayres-sur-Essonne)

Du Moulin de Boutigny (Boutigny/Vayres-sur-Essonne) à l'Etang des Hirondelles (Ballancourt-sur-Essonne)

Fond de vallée à Vert-le-Petit

COÛT CUMULÉ : 101 500 € HT



| Chemin à Buthiers



| Moulin de Vicq à Gironville-sur-Essonne

| Etang à Vert-le-Petit



| Malesherbes

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Schéma directeur d'aménagement de sites et d'itinéraires de promenades en vallée de l'Essonne », adopté fin 2012, le SIARCE se doit de relever plusieurs défis :

- > faire découvrir la rivière et sa vallée, sans que soit portée atteinte à leurs qualités écologiques et paysagères, et dans le respect des propriétés privées ;
  - > sensibiliser les habitants et promeneurs aux richesses de la vallée, afin qu'ils contribuent et agissent à sa préservation ;
  - > se raccorder aux réseaux de cheminements existants, permettant le lien entre la vallée, ses versants et les coteaux qui la dominent ;
  - > travailler en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.
- L'année 2014 aura ainsi été consacrée à la poursuite et l'achèvement des études engagées sur quatre secteurs de la vallée, depuis Malesherbes/Nanteau/Buthiers jusqu'à Ballancourt-sur-Essonne/Vert-le-Petit, pour définir un programme global de travaux à engager dans les cinq années à venir. Il s'agit notamment d'aménager un itinéraire principal longitudinal, de l'amont vers l'aval, s'écartant plus ou

moins de la rivière au regard des espaces naturels à préserver, et de créer des circuits pédestres transversaux pour assurer des liaisons entre des communes séparées par l'Essonne, tout en illustrant des thématiques particulières (grès, étangs, marais...). Le programme global de travaux comprend ainsi l'aménagement de cheminements, de passerelles, des aménagements paysagers et écologiques annexes à ces itinéraires, l'installation de petits mobiliers urbains et de panneaux signalétiques et pédagogiques.

Un important travail de terrain et de concertation a été mené, permettant d'inscrire ce projet dans les politiques portées par les communes, les communautés de communes, le PNR du Gâtinais Français, le Conseil Départemental de l'Essonne et la Région Ile de France. Les associations locales (de randonneurs, d'histoire locale, d'environnement...) ont été associées au projet et ont participé aux Comités de pilotage des études. Enfin, les Architectes des Bâtiments de France et les inspecteurs des Sites ont permis par leurs interventions et conseils d'orienter le maître d'ouvrage dans les choix d'itinéraires, de matériaux, et de tra-

vaux d'accompagnement écologiques et paysagers. Un fort partenariat s'est instauré avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de ce projet, pour lequel le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles et la Direction des rivières et du milieu naturel travaillent en complémentarité, pour la valorisation de la trame verte et bleue. Une convention-cadre bipartite est d'ailleurs en préparation pour une signature attendue au cours du second semestre 2015. Cette année sera également mise à profit pour engager des études similaires sur les deux derniers secteurs de la vallée : Boulancourt/Buthiers à l'amont, Mennecy/Ormoy/Lisses/Villabé à l'aval. Ainsi, à terme, un réseau important d'itinéraires balisés sera proposé sur toute la vallée de l'Essonne, alliant découverte du fond de vallée et des coteaux. Ils seront accessibles depuis les gares RER, ce qui permettra également de dynamiser la vente directe de produits du terroir, et valoriser des savoir-faire ou des artisanats locaux installés dans les villes et villages. Tourisme, écologie et économie sont étroitement liés.

## L'AMÉNAGEMENT DES PASSERELLES DE L'ÎLE AMBART À COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE ET BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Le remplacement des deux passerelles permettant l'accès à l'Île Ambart est une opération symbolique, puisqu'il s'agit du premier chantier réalisé dans le cadre du projet global d'aménagement d'itinéraires de promenades le long de la rivière Essonne.

Les deux anciennes passerelles, devenues obsolètes et dangereuses pour le franchissement de la rivière Essonne, devaient être reconstruites en harmonie avec l'ambiance romantique que dégage cet écrin de verdure.

Toutes les autorisations administratives liées au site classé de la Moyenne Vallée de l'Essonne ont été délivrées par arrêtés ministériel et préfectoral en avril et mai 2014. Juin a été consacré à la période de préparation de chantier. Les travaux ont été engagés en juillet, pour une durée de trois mois, temps nécessaire pour mener à bien cette opération délicate, du fait du contexte tourbeux de la vallée de

l'Essonne, des difficultés d'accès, ainsi que des précautions à prendre pour préserver les qualités paysagères et écologiques du site.

C'est ainsi que des réunions de chantier hebdomadaires ont été organisées en période estivale, en collaboration étroite avec les élus des deux communes concernées.

Les nouvelles passerelles mixtes, en bois et métal, sont « très transparentes » pour mieux s'insérer dans le paysage, sont surélevées par rapport aux anciennes afin de ne pas gêner les écoulements d'eau en périodes de crue, conformément au PPRI Essonne, et permettent la pratique du canoë-kayak en toute sécurité grâce à leur plus grand tirant d'air.

Le chantier a été inauguré le samedi 20 septembre 2014, à l'occasion des Journées du Patrimoine, en présence de nombreux élus locaux. Cet événement a marqué le début d'une belle et longue aventure, relative à la mise en valeur de

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :** SIARCE

**MAÎTRE D'ŒUVRE :** SEGI

**DURÉE :** 5 mois

**COORDONNATEUR SÉCURITÉ SANTÉ :** C2i

**ENTREPRISE MANDATAIRE :** SAT

**DURÉE DES TRAVAUX :** 3 mois

**COÛT DE L'OPÉRATION :** 300 000 € HT

**COFINANCEMENTS :** 50 % d'aides du Conseil Départemental de l'Essonne

la vallée Essonne au cours de ces dix prochaines années par l'aménagement de nombreux sites et itinéraires de promenades.

Aujourd'hui, les deux passerelles assurent de nouveau la liaison pédestre en toute sécurité entre les deux communes de Courdimanche-sur-Essonne et Boutigny-sur-Essonne, pour le plus grand plaisir des habitants et des promeneurs.

Un chantier phare inauguré par de nombreux élus lors de la journée du patrimoine



Berges de Seine à Corbeil-Essonnes

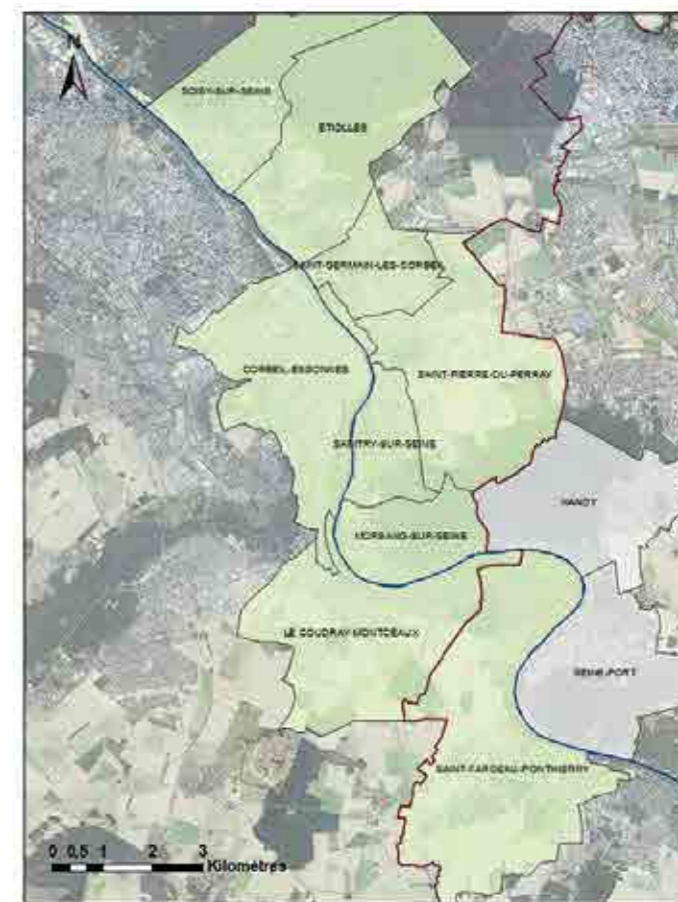
## L'AMÉNAGEMENT ET LA VALORISATION DES BERGES DE SEINE

La Seine est un axe stratégique de valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans les aménagements futurs des métropoles de la grande couronne parisienne. Elle constitue un espace de loisirs et d'agrément, et l'un des principaux corridors écologiques, support à la biodiversité. Les volontés d'ouverture sur le fleuve exprimées par les villes riveraines s'accompagnent d'une affirmation du rôle multifonctionnel joué par les berges, tant du point de vue social qu'environnemental, sans oublier le rôle économique important des ports urbains et du transport fluvial, ainsi que la protection vis-à-vis des risques d'inondations. Dans ce contexte, il était tout naturel que les élus des collectivités ayant adhéré au SIARCE au cours de l'année 2013 pour que le syndicat exerce la compétence « Berges de Seine » le sollicitent dans l'objectif de définir un projet global d'aménagement et de valorisation de cet axe fluvial majeur.

Territoire de l'étude « Berges de Seine »

L'étude préalable à la définition d'un programme pluriannuel d'aménagement et de valorisation des berges de Seine, a ainsi été engagée en juin 2014, pour un montant de 50 k€ HT, et conduite sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

**Le territoire d'étude concerne 41 km de berges, traverse 11 communes :**  
 Corbeil-Essonnes,  
 Etiolles,  
 Le Coudray-Montceaux,  
 Morsang-sur-Seine,  
 Nandy,  
 Saint-Germain-lès-Corbeil,  
 Saint-Pierre-du-Perray,  
 Saintry-sur-Seine,  
 Saint-Fargeau-Ponthierry,  
 Seine-Port,  
 Soisy-sur-Seine.



**Légende :**  
 - Limite départementale  
 - Seine  
 - Communes de l'étude « Berges de Seine » adhérentes au Siarce  
 - Communes de l'étude « Berges de Seine » non adhérentes au Siarce

Le SIARCE, maître d'ouvrage, a missionné les bureaux d'études SEGI et URBAN-ECO pour conduire l'étude, qui se compose de trois phases :

- > Réalisation d'un état des lieux-diagnostic du territoire et actualisation des données existantes ;
- > Identification des enjeux du territoire, définition de partis-pris d'aménagement et de tronçons homogènes ;
- > Elaboration de projets d'aménagement pour chaque tronçon : examen de la faisabilité des projets et élaboration d'un programme pluriannuel d'actions chiffrées comportant plusieurs scénarios à niveau d'ambition gradué.

Le second semestre 2014 a été consacré à l'élaboration des deux premières phases.

En complément de l'indispensable travail de terrain, ont notamment été analysés les travaux suivants :

- > Le schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France (IAU-IDF, 2012) ;
- > Le schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île-de-France ;
- > Le schéma fonctionnel des ENS du Val-de-Seine (CD91, 2014) ;

> Le projet de Promenade de Seine (AUDES0).

Les conclusions et préconisations de l'ensemble de ces études ont servi de base à la définition des partis-pris d'aménagement et à l'élaboration du futur programme d'actions.

La seconde phase a permis de distinguer cinq types d'enjeux :

- > Etat des berges et réduction/maîtrise du risque inondation et des phénomènes d'érosion ;
- > Préservation et amélioration de la trame verte et bleue (SRCE, Schéma ENS Val de Seine...);
- > Valorisation du patrimoine vernaculaire et paysager ;
- > Rétablissement de la continuité des itinéraires piétons et cyclables (Eurovéloroute, PDIPR...);
- > Aménagements de tourisme et de loisirs.

Enfin, pour la troisième et dernière phase de l'étude, le territoire a été préalablement découpé en une quarantaine de tronçons pour lesquels des propositions sont présentées sous forme de fiches-actions, à partir des partis-pris d'aménagement et des enjeux identifiés

en phase 2 et validés par le comité de pilotage d'octobre 2014.

Les fiches-actions, actuellement en cours de rédaction, font également l'objet de compléments et s'enrichissent au fur et à mesure des réunions de travail conduites, notamment avec les élus des onze communes concernées.

A ce propos, il faut souligner l'important travail de concertation mené avec les différents acteurs du territoire (Conseil régional, Conseil départemental, communes, intercommunalités, Agence de l'eau, Agence des espaces verts, Voies navigables de France, associations, DRIEE, STAP...). Gageons qu'ainsi, en juin 2015, sera alors validé et porté par tous un programme pluriannuel ambitieux d'aménagement et de valorisation des berges de Seine, qui rejoint pleinement le cadre du Contrat de bassin « Seine Parisienne Amont », ou bien encore le programme opérationnel FEDER-FSE Ile-de-France et bassin de la Seine 2014-2020, approuvé fin 2014.

## LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION POUR MIEUX PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU



La diffusion des pesticides (schéma de principe)



Scanez ce code QR ou rdv sur : <http://www.siarce.fr/media/download/386> pour télécharger notre plaquette « Des jardins sans pesticides »

## LE PROGRAMME PHYT'ESSONNE : RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES JUSQU'AU « ZÉRO PHYTO »



Face au constat de pollutions récurrentes par les pesticides, sur la rivière Essonne et ses affluents, le SIARCE a lancé en décembre 2012, le programme Phyt'Essonne, qui vise une sécurisation et une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les différents acteurs du territoire, jusqu'à atteindre l'objectif « zéro-phyto » sur les zones non-agricoles. Cette action est réalisée conjointement et en concertation avec d'autres structures qui animent des démarches collectives similaires sur la vallée de l'Essonne et le val de Seine.

Douze communes se sont ainsi engagées avec le SIARCE et son partenaire technique, la FREDON Ile-de-

France, pour modifier leurs pratiques d'entretien des espaces communaux, au profit d'alternatives respectueuses de l'environnement et de la santé des populations.

Si cinq d'entre elles ont mené des actions en 2013, les sept autres communes ont bénéficié en 2014 d'un audit de leurs pratiques au regard de la réglementation et des bonnes pratiques à mettre en place. En fin d'année, la commune de Vert-le-Grand avait reçu son « plan de gestion », rédigé en concertation avec elle, document technique qui va lui permettre de pérenniser une gestion sans pesticides de ses espaces communaux et d'atteindre prochainement l'objectif « zéro-phyto ».

D'ici le premier semestre 2015, l'ensemble des communes engagées aura également bénéficié d'une formation pour les agents techniques, les responsables communaux et les élus.

Il est à noter que le suivi annuel des communes engagées dans le programme Phyt'Essonne a permis de mettre en évidence une réduction significative des usages en pesticides (- 40 % à - 50% entre 2013 et 2014 sur l'ensemble du territoire), ainsi qu'une nette amélioration des pratiques. C'est autant de rejets polluants en moins vers les milieux naturels et un pas de plus pour l'amélioration du cadre de vie des populations.



## LES CLASSES D'EAU DANS LES ÉCOLES

Le SIARCE s'investit depuis de nombreuses années pour une gestion durable de l'eau sur l'ensemble de son territoire par les actions et les investissements menés par ses deux directions opérationnelles « assainissement et réseaux » et « rivières et milieu naturel ». Il est également très attentif à accompagner ce travail technique important par des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

C'est ainsi qu'il organise depuis plusieurs années des classes d'eau à l'attention des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires des communes adhérentes. Pour la période scolaire (septembre 2013 à juillet 2014), près de 800 élèves de trente-et-une classes de dix-huit écoles et onze communes ont pu bénéficier de ces journées d'initiation et de découverte d'un milieu naturel.

Ce programme « classes d'eau », qui rencontre chaque année un franc succès, tant auprès des enseignants, que des élèves et de leurs familles, se décompose de la façon suivante :

> Une première demi-journée théorique en salle, présentée par un garde-

rivière. Les principaux sujets abordés sont les suivants : cycle de l'eau, zooms sur l'eau potable, l'assainissement et la station d'épuration de notre syndicat ou la station d'épuration la plus proche, ainsi que les pollutions dans les rivières.

> Une seconde demi-journée théorique en salle, présentée par deux agents de développement de la Fédération de Pêche de l'Essonne. Les principaux sujets abordés sont les suivants : cycle de l'eau, chaîne alimentaire, vie aquatique, zones piscicoles de la rivière (à truites, à brèmes, ...), espèces de poissons recensés en France et échanges avec les élèves sur l'activité de la pêche en rivière.

> Enfin, une demi-journée pratique « découverte des écosystèmes aquatiques », animée conjointement par un garde-rivière du SIARCE et des agents de la Fédération conclut le cycle d'interventions : balade au bord de l'Essonne, découverte du patrimoine naturel, pêche d'insectes aquatiques et observation, initiation à la pêche... A l'issue de la pêche, les poissons sont rendus à la rivière.

Les intervenants disposent de matériel pédagogique afin d'illustrer leurs prestations qui sont dispensées à titre gracieux par le SIARCE. A l'issue de ce programme, des cannes à pêche et des petits équipements sont offerts aux élèves, puis un diplôme « initiation et découverte d'un milieu naturel » leur est remis.

Dans le cadre de la demi-journée pratique, le transport en car pour accéder au bord de la rivière ou aux plans d'eau est pris en charge par l'école ou par la commune. Selon la proximité des lieux, les élèves peuvent également s'y rendre à pied ou à vélo. Les étangs de la Patte d'Oie à Mennecy, la pièce d'eau de Gironville, ou encore le square Dalimier à Corbeil-Essonnes font partie des sites sur lesquels les enfants viennent découvrir des milieux naturels et des espèces qui méritent toute leur attention.

Intervention lors d'une classe d'eau



## UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES À L'ATTENTION DES RIVERAINS ET USAGERS DE LA RIVIÈRE ESSONNE ET SES PETITS AFFLUENTS

Les gardes-rivières sont des interlocuteurs privilégiés du fait de leur très bonne connaissance du terrain. Ils apportent aux riverains et aux élus des informations et des conseils précieux. Le syndicat a néanmoins décidé de renforcer cette communication de proximité, notamment en mettant à disposition du public concerné un document de référence. Aussi, La Direction des rivières et du milieu naturel a-t-elle travaillé en 2014 à la rédaction d'un dépliant de sensibilisation et d'une douzaine de fiches techniques à destination des propriétaires afin de les guider dans un entretien optimal de leurs parcelles riveraines de cours d'eau. Le document sera diffusé au cours de l'année 2015 et téléchargeable sur le site internet.

### URBANISME : LA « RIVIÈRE » DONNE SON AVIS

En 2014, à la demande du service urbanisme du SIARCE, la Direction des rivières et du milieu naturel a examiné plus d'une centaine de demandes de permis de construire ou de certificats d'urbanisme, parmi tous ceux déposés au syndicat pour avis consultatif.

Bon nombre de ces dossiers ont fait l'objet d'une réponse « rivière » qui porte principalement sur la prise en compte du caractère inondable de certains terrains et de la nature tourbeuse du sol du fond de vallée, ainsi que sur le porter-à-connaissance d'éventuels projets d'aménagement du SIARCE sur ou à proximité des cours d'eau. L'avis est complété par un rappel des servitudes s'exerçant sur les parcelles riveraines de cours d'eau (notamment le plan de prévention des risques d'inondation, PPRI Essonne) et par un cahier de recommandations de plantations en berges ou en milieu naturel humide.

Lors de la révision des documents d'urbanisme, le SIARCE est également consulté en tant que personne publique

associée pour présenter un avis. Là encore, la « rivière » porte à la connaissance des communes des informations sur différentes thématiques relatives aux milieux aquatiques et humides, et les incite à prendre en compte et à préserver par le biais du zonage réglementaire et du règlement du PLU :

- > le risque inondation et les zones d'expansion de crues,
- > le patrimoine naturel (ripisylve et abords des cours d'eau, zones humides, trames verte et bleue),
- > le patrimoine vernaculaire,
- > le patrimoine paysager (sites classés et inscrits),
- > les projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et de leurs abords par le SIARCE.

Cela se traduit par des propositions :

- > d'inscription en zone N, en espaces boisés classés ou espaces paysagers protégés ou zones humides protégées de certains secteurs,
- > d'inscription de certaines servitudes

dans le PLU (bande non constructible, emplacements réservés, servitude de passage le long des cours d'eau non domaniaux...),

> de mise en annexes du PLU d'un cahier de recommandations de plantations en berges ou en milieu naturel humide.

L'ensemble de ce travail d'instruction des dossiers, rarement mis en lumière, est néanmoins particulièrement important. Il permet de mettre l'accent, d'orienter, de conseiller pétitionnaires, aménageurs ou communes sur des enjeux majeurs liés à la préservation des milieux aquatiques, au risque inondation ou à la qualité des eaux. C'est une étape incontournable pour que tous les acteurs, chacun à son niveau d'intervention ou de compétence, contribue à l'atteinte du bon état des eaux.



# L'OUTIL SEMAFORE : LA TRANSVERSALITÉ AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES ACTIONS

Depuis 1992, le SIARCE a développé un outil de diagnostic, d'analyse et de gestion : SEMAFORE (Système environnemental de métrologie appliquée pour la fiabilité de l'observation, de la réaction et de l'évaluation). Celui-ci permet de dégager des priorités d'intervention, d'encadrer les conditions de mise en œuvre de ces actions et de constater dans quelle mesure le syndicat atteint ses propres objectifs et ceux fixés par la réglementation.

Bon nombre d'actions conduites sous le « label » SEMAFORE ; en voici un aperçu.

## LE SUIVI QUALITATIF DES COURS D'EAU : POUR UNE ÉVALUATION GLOBALE DE LA QUALITÉ ET DES DÉGRADATIONS

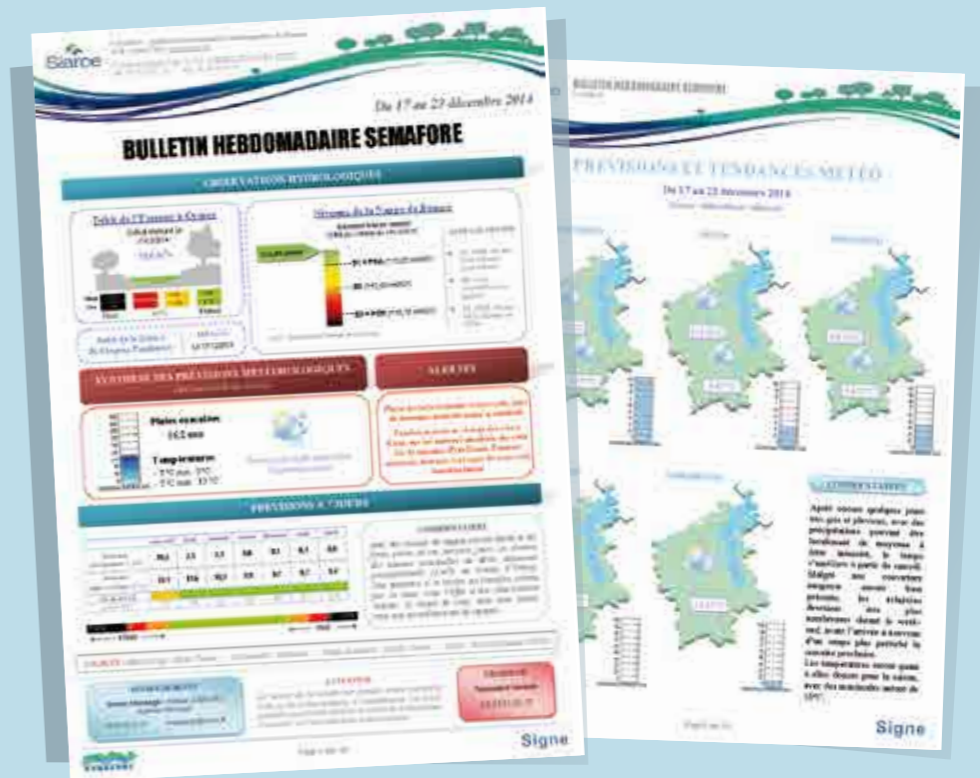
La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE - 2000/60/CE) impose l'atteinte d'un bon état écologique et chimique pour l'ensemble des masses d'eau du territoire français, avec des obligations de moyens, mais aussi de résultats. Depuis 1995, le syndicat réalise un suivi de la qualité des cours d'eau de son territoire via son outil SEMAFORE. Ce suivi passe notamment par la mise en place de campagnes d'analyses ponctuelles au niveau d'une vingtaine de stations réparties sur la rivière Essonne, ses affluents (hors Juine), le ru des Prés Hauts et le ru des Flamouches (affluents rive droite de Seine). A travers un panel d'analyses physico-chimiques, chimiques et biologiques, il est alors possible de cibler les zones géographiques les plus impactantes sur la qualité de l'eau et des écosystèmes, tout en déterminant le type de perturbations. De manière générale, on constate depuis quelques années, une très légère amélioration de la qualité des eaux, tant sur le plan physico-chimique que chimique. Toutefois, des pollutions ponctuelles par les systèmes d'assainissement sont encore enregistrées, notamment sur la partie amont du territoire du SIARCE, ainsi que sur le ru du Flamouches. La récente extension du territoire de compétence du syndicat en matière de gestion des eaux usées devrait permettre à l'avenir, une meilleure maîtrise de la qualité des effluents rejetés vers le milieu naturel. Enfin, et pour la première depuis plus de 20 ans, il est constaté une très nette amélioration de la qualité physico-chimique des eaux du ru de Misery, consécutive à la rénovation et la mise en service à l'automne 2014 de la station d'épuration de Vert-le-Grand. Le suivi qualitatif montre toutefois que des actions en matière d'épuration des eaux usées et pluviales restent encore à mener, notamment sur le bassin versant des petits cours d'eau, et que ces actions doivent absolument être associées à une amélioration de l'hydromorphologie et des qualités autoépuration des cours d'eau.

La qualité écologique des cours d'eau du territoire du SIARCE en 2014

		ÉTAT PHYSICO-CHEMIQUE	ÉTAT BIOLOGIQUE
RIVIÈRE ESSONNE	BOULANCOURT	Mauvais	Bon
	MALESHERBES AVAL	Moyen	Bon
	MAISSE AVAL	Moyen	Bon
	BALLANCOURT AVAL 1 (Amont confluent Essonne)	Moyen	Bon
	LA FERTÉ ALAIS AMONT	Moyen	Bon
	MENNECY AMONT	Moyen	Bon
	MENNECY AVAL 2	Moyen	Bon
	CORBEIL AMONT	Moyen	Bon
AFFLUENTS DE L'ESSONNE	CORBEIL AVAL	Moyen	Bon
	LA VELVETTE	Moyen	Bon
	RU DE PONTEAU	Moyen	Bon
	RU DU BAS (CERNY)	Moyen	Médiocre
	RU DU HAUT (CERNY)	Moyen	Médiocre
	RU DE BOIGNY	Moyen	Bon
RU DES PRÉS HAUTS	RU DE MISERY AMONT	Moyen	Bon
	RU DE MISERY AVAL	Moyen	Médiocre
	RÉS HAUTS AMONT	Moyen	Bon
RU DES FLAMOUCHES	PRÉS HAUTS AVAL	Moyen	Bon
	RÉS HAUTS AVAL/FLAMOUCHES AVAL	Mauvais	Moyen



Chaque semaine, le Siarce édite et diffuse le bulletin hebdomadaire Semafore. Ce document mis en ligne sur le site du Siarce présente un ensemble de données hydrologiques, hydrauliques et météorologiques relatives aux bassins de l'Essonne et de la Seine ; il présente également les interventions et travaux conduits par les directions opérationnelles et les chantiers citoyens.



## LA SURVEILLANCE ET L'ANTICIPATION DES RISQUES

La gestion de l'assainissement et celle des cours d'eau sont intimement liées, toutes deux s'inscrivant dans le grand cycle de l'eau : les conditions météorologiques ou hydrogéologiques (nappes) influencent en effet ces deux systèmes, qui interagissent ensemble. De plus, les cours d'eau et milieux aquatiques recueillent au final, aussi bien les eaux de ruissellement, que les eaux usées traitées en stations d'épuration ou non traitées (by-pass, mauvais raccordements, etc.). Pour optimiser la préservation des cours d'eau et des milieux humides, ainsi que la gestion des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées, une connaissance et une surveillance des conditions météorologiques sont indispensables. À cet effet, le réseau SEMAFORE dispose d'un ensemble de stations de mesures météorologiques, propriétés du syndicat. Il bénéficie également d'un partenariat avec Météo-France, qui depuis 2009 met à sa disposition un site extranet dédié, permettant l'accès à des prévisions locales et fines, relatives aux conditions

météorologiques et aux événements exceptionnels (orages, fortes pluies, vents forts) enregistrés ou prévisionnels sur le territoire. Ces éléments permettent notamment la réalisation du bulletin d'informations météorologiques, diffusé chaque semaine aux élus, directions et services du syndicat, aux partenaires techniques et auquel chacun peut s'abonner via le site internet du SIARCE ([www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)). Une convention entre Météo-France et le syndicat, signée début 2014, pour une durée de trois ans, a confirmé ce partenariat engagé en 2009. Cela permet d'actualiser et pérenniser la mise à disposition de l'extranet et la transmission des alertes, tout en garantissant une maîtrise du coût de la prestation. Cette connaissance des conditions météorologiques passées ou à venir permet non seulement une meilleure gestion des cours d'eau en période de crue ou d'étiage, mais également une meilleure gestion des systèmes d'assainissement. Les prévisions météorologiques permettent en effet d'anticiper d'éventuelles montées en charge des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) suite à

de fortes pluies et donc de limiter les rejets vers le milieu naturel, grâce à une gestion coordonnée des ouvrages d'assainissement (postes de relèvement, bassins de rétention, etc.). De plus, une connaissance sectorisée de la pluviométrie et des niveaux de nappes souterraines permet de mesurer l'impact des eaux parasites sur les réseaux d'assainissement et le rendement épurationnaire en stations d'épuration, mais également de cibler les zones d'intervention prioritaires pour la réfection des réseaux ou la recherche de mauvais branchements. Toujours dans une optique de maîtrise des coûts et de l'information, le suivi mensuel de l'ensemble des piézomètres du Syndicat a été internalisé en 2014 et est désormais réalisé par les agents de la direction des rivières et du milieu naturel, en interface avec la direction de l'assainissement et des réseaux.



Associé à une rénovation de l'ensemble des piézomètres, un suivi pertinent des niveaux de nappes et de leurs impacts sur les réseaux peut être mis en place. Enfin, la surveillance de l'impact des systèmes d'assainissement sur les milieux aquatiques est également assurée sur le terrain par les gardes rivière. Ceux-ci relèvent en effet toute trace de rejets polluants dans les cours d'eau, que ce soit des eaux pluviales ou des eaux usées non traitées, au droit des exutoires de réseaux et font remonter l'information à la Direction des Réseaux et de l'Assainissement pour résoudre ces dysfonctionnements (recherche de l'origine des rejets, travaux de mise en conformité, etc.). Cette collaboration inter-directions est rendue d'autant plus efficace que depuis ces 18 derniers mois, la quasi-totalité des communes de la vallée de l'Essonne ont transféré au syndicat l'exercice de la compétence assainissement : les réseaux sont aujourd'hui parfaitement connus, les points noirs bien identifiés, les actions conduites sans délai.

### UNE GESTION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT ET DES RÉSEAUX EN INTERACTION AVEC LA RIVIÈRE :

L'amélioration de la qualité des eaux superficielles passe par une connaissance et une bonne gestion au quotidien des systèmes d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, by-pass, postes de relèvement, stations d'épuration). Au travers du diagnostic permanent des systèmes d'assainissement, le SIARCE évalue chaque année les taux d'eaux parasites dans les réseaux, afin de mesurer l'état des réseaux et sectoriser ainsi les zones les plus fragilisées (infiltrations, mauvais branchements), mais également afin d'identifier les principaux rejets d'eaux usées vers le milieu naturel.



Rejet pollué vers le milieu naturel

Ces informations sont précieuses et indispensables quand il s'agit d'améliorer la gestion coordonnée en lien avec la pluviométrie des réseaux, des postes de relèvement et des stations d'épuration, de réduire les temps d'intervention sur les réseaux ou de mettre en place une politique pluriannuelle de travaux.

Par ailleurs, pour mieux connaître les rejets vers le milieu naturel, notamment en période de pluie, une instrumentation de l'ensemble des by-pass a été engagée en 2014, conformément à la réglementation. L'analyse croisée de la pluviométrie, des niveaux de nappes et de la réaction des réseaux d'assainissement, complétée d'une caractérisation précise du type d'événement induisant un rejet polluant vers le milieu naturel, permettra d'adapter à terme la gestion des systèmes d'assainissement et de réaliser les aménagements nécessaires sur les secteurs les plus sensibles, tels que des bassins de rétention.

Enfin, pour bien gérer les eaux pluviales, la surveillance de l'hydrologie et de la qualité des cours d'eau est également essentielle. En effet, certains exutoires d'eaux pluviales peuvent être partiellement ou totalement en charge lorsque les niveaux des cours d'eau sont trop élevés ; l'évacuation des eaux est alors ralentie, voire rendue impossible, ce qui génère parfois l'inondation de la chaussée et de terrains. Cela s'observe par exemple sur un secteur en amont du Pont à Poulet sur le ru des Prés Hauts ou bien sur le boulevard Lecouillard à Corbeil-Essonnes.

Cette voirie a été régulièrement inondée par les eaux pluviales au cours des années précédentes et durant le premier semestre 2014. Depuis, lors de forts événements pluvieux, le syndicat engage un abaissement du niveau d'eau de l'Essonne en manœuvrant l'ouvrage hydraulique qui commande le bief concerné. Cette gestion a pour effet de mettre hors d'eau l'exutoire d'eaux pluviales et d'abaisser la cote de la nappe d'accompagnement. Le réseau évacue plus efficacement les eaux vers la rivière, et ce d'autant qu'il ne reçoit plus d'eaux parasites provenant de la nappe. Les écoulements d'eaux pluviales ont ainsi été améliorés et les débordements sur la voirie supprimés. Mais le syndicat ne souhaite pas en rester là. Un hydrocurage des avaloirs a été pratiqué pour renforcer l'efficacité de l'évacuation et la possibilité d'une gestion automatisée de l'ouvrage hydraulique, en cas de fortes pluies, pour entraîner un double abaissement du niveau de l'Essonne et de sa nappe d'accompagnement sera à l'étude en 2015.

### UN SOUTIEN À DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES :

Depuis 2013, le SIARCE contribue à l'essor d'entreprises innovant dans les domaines de l'exploitation de la force hydroélectrique et de l'analyse de la qualité des eaux. Pour ce faire, le syndicat met à disposition de deux jeunes start-up, le site hydraulique du moulin du Laminoin à Corbeil-Essonnes, au sein duquel elles peuvent mener leurs expérimentations dans des conditions optimales.

A l'origine de la démarche, la Région Ile-de-France a mis en relation le SIARCE avec deux jeunes entreprises : FLUIDION SAS et ALRELE Ingénierie, qui ont bénéficié d'un soutien financier régional, au travers de bourses attribuées après un examen minutieux de leurs projets de recherche.

Pour les besoins de leurs expérimentations, les deux entreprises étaient à la recherche d'un site hydraulique répondant à un certain nombre de critères, tant en termes d'accessibilité qu'en termes de configurations hydrauliques. Convaincu par leur démarche respective, le syndicat a proposé à titre gracieux de mettre à leur disposition le site du Laminoin.

Les premières conventions établies en 2013 ont été reconduites en 2014 et ce partenariat se poursuivra en 2015, afin que les deux entreprises, ayant déjà collecté des premiers résultats prometteurs, testent de nouveaux concepts ou prototypes.

L'entreprise FLUIDION SAS a développé un dispositif d'échantillonnage de l'eau extrêmement compact, robuste et capable d'opérer en autonomie dans des conditions difficiles, telles qu'on en trouve souvent en rivière, lors de crues par exemple.



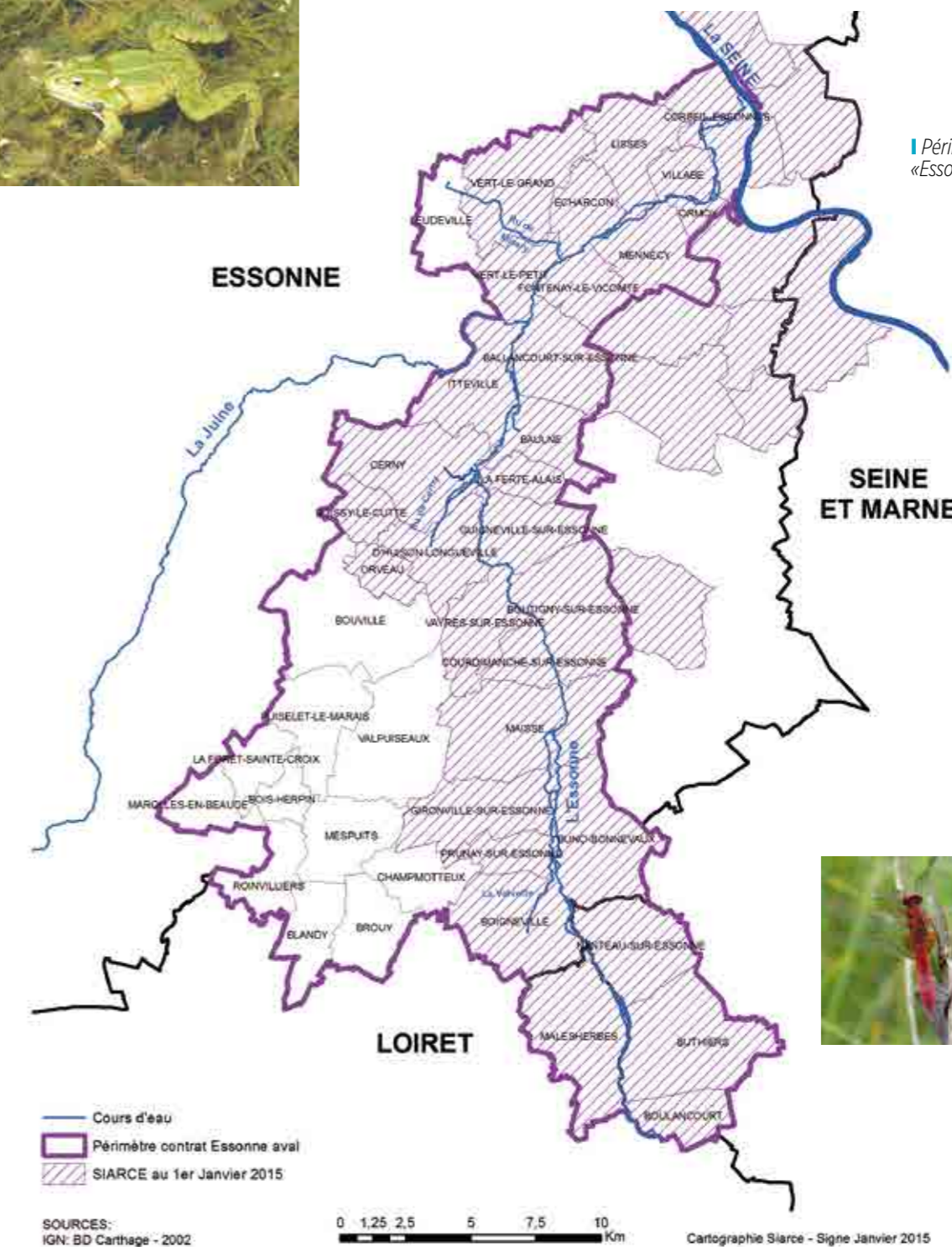
Les atouts du dispositif d'échantillonnage sont d'une part son autonomie totale une fois immergé et d'autre part son fonctionnement ne nécessitant pas d'apport d'énergie pour le prélèvement. Par ailleurs, le dispositif peut être associé à deux autres modules : un premier servant à la transmission des données et un second servant à l'analyse des échantillons. Concernant ce dernier module, FLUIDION SAS innove et développe un dispositif d'analyse compact, à faible coût et capable de produire des résultats d'une précision comparable à ceux obtenus en laboratoire, concernant des paramètres physico-chimiques « classiques » en cours d'eau (oxygène, pH, conductivité, phosphates, nitrates).



Pour sa part, l'entreprise ALRELE a conçu une hydrolienne ayant la particularité d'exploiter la force cinétique de l'écoulement de l'eau et non une chute comme c'est habituellement le cas pour des turbines classiques. Le dispositif présente plusieurs atouts. D'un faible coût, il peut être amorti en moins de dix ans. De plus, il s'installe aisément en s'adaptant à de nombreuses configurations (dans un canal d'amenée, à l'aval d'une vanne, au droit d'un radier...). Enfin, il apparaît compatible avec la continuité écologique.

Les deux entreprises ont ainsi mené avec succès leurs expérimentations, révélant des concepts prometteurs et déposant chacune plusieurs brevets nationaux et internationaux. Rapidement, des clients potentiels ont manifesté leur intérêt pour ces solutions technologiques innovantes. Le SIARCE pourrait d'ailleurs être l'un de ces futurs acquéreurs. En effet, dans le cadre de projets de rétablissement de la continuité écologique, des hydroliennes pourraient venir remplacer des turbines existantes et qui constituent actuellement un obstacle à la libre circulation piscicole. Par ailleurs, dans un contexte d'évolution des équipements de suivi, le système de métrologie du syndicat pourrait être amené à se doter de nouveaux modules d'échantillonnage et d'analyse, moins onéreux et autonomes.

La mise à disposition gracieuse du site hydraulique du Laminoin est ainsi bien plus qu'une convention. C'est un vrai contrat gagnant-gagnant qui a été signé : les entreprises bénéficient de l'expérience de terrain et d'infrastructures aussi spécifiques que rares, le syndicat de connaissances d'ingénieries spécialisées trouvant de vastes champs d'application dans le domaine de la gestion de cours d'eau.



Périmètres du Contrat «Essonne Aval» et du Siarce



## LE CONTRAT DE BASSIN ESSONNE-AVAL

Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau et la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Essonne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie demandent aux collectivités et autres maîtres d'ouvrage de réaliser un outil opérationnel de programmation, de suivi et d'évaluation d'actions : le contrat global pour l'eau, aussi appelé contrat de bassin.

Un contrat de bassin est un document d'objectifs et d'actions mis en place pour quatre ou cinq ans sur une unité hydrographique (typiquement un bassin versant ou une masse d'eau) qui vise à déterminer et à planifier les actions préventives ou correctrices nécessaires, à l'échelle du territoire considéré, pour atteindre ou se rapprocher au plus près du bon état des eaux. Il présente l'intérêt de rassembler les acteurs de la gestion de l'eau à une échelle hydrographique pertinente.

Le contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel, qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, les financeurs à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'éligibilité des projets finalisés aux politiques des partenaires financiers. Concrètement, la mise en place d'un contrat est la résultante de trois étapes de travail :

> L'élaboration d'un état des lieux-diagnostic de la ressource en eau et

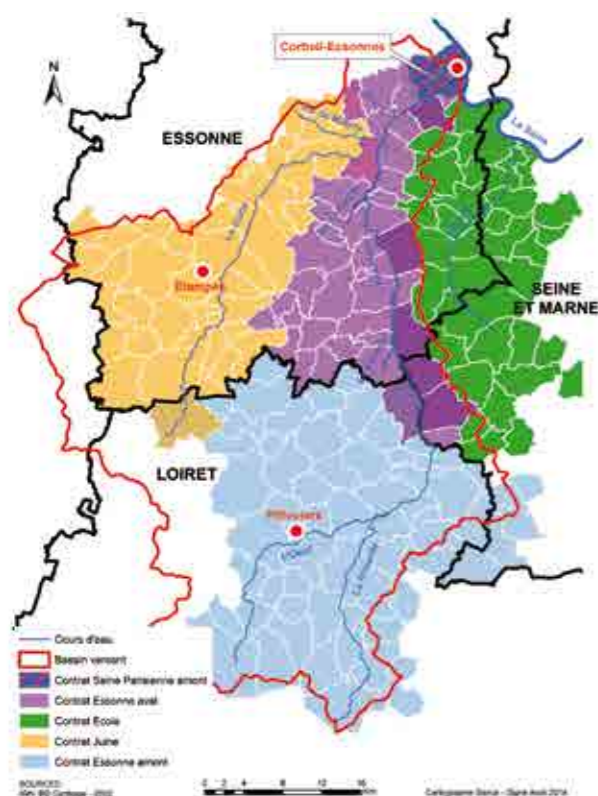
la mise en évidence des enjeux sur le territoire considéré ;

- > La définition d'un programme d'actions pour répondre aux enjeux identifiés ;
- > La rédaction du contrat sur la base du programme d'actions défini.

C'est une mission qui se déroule sur une période de 18-24 mois et nécessite une concertation importante et soutenue auprès de nombreux acteurs. L'élaboration du contrat de bassin Essonne aval a ainsi été engagée en octobre 2013, s'est poursuivie tout au long de l'année 2014 et connaît une issue tout à fait satisfaisante puisque l'ensemble des pièces constituant le projet de contrat de bassin « Essonne aval » a été présenté aux partenaires financiers qui l'ont validé au tout début de l'année 2015. Il restera alors à tous les acteurs du bassin concerné d'approuver et de signer le document final au cours du second trimestre 2015. Dès lors, sa mise en œuvre pourra être engagée. Mais en quoi consiste concrètement ce contrat ?

### LE TERRITOIRE :

Le territoire du contrat de bassin Essonne aval comprend 42 communes, de Boullancourt au sud à Corbeil-Essonnes au nord. Il vient s'ajuster aux périmètres de trois autres contrats : le contrat de la Juine, animé par le Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents (SIARJA), le contrat de l'Ecole, animé par le Parc Régional Naturel du Gâtinais Français (PNR), et le contrat « Essonne amont », animé par le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Ainsi, l'unité hydrographique Essonne-Juine-Ecole bénéficie de contrats globaux pour l'eau sur une grande majorité de son territoire, hormis quelques communes périphériques de l'amont. Il est à noter que des communes peuvent adhérer à plusieurs contrats si leur territoire est inclus dans plusieurs périmètres.



Les contrats globaux pour l'eau sur le Bassin versant de l'Essonne

De façon plus précise, le contrat concerne quatre masses d'eau superficielles et une masse d'eau souterraine :

- > « L'Essonne en amont de la confluence avec la Juine » (HR 93B) ;
- > « L'Essonne en aval de la confluence avec la Juine » (HR 96) ;
- > « La rivière la Velvette » (R93B-F4529000) ;
- > « Le ru de Misery » (R96-F4592000) ;
- > « La nappe de Beauce » (FRGG092, 4092).

## LES ENJEUX DU CONTRAT :

Les objectifs stratégiques du contrat se déclinent en quatre enjeux, qui doivent permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau et plus généralement une bonne gestion de la ressource :

- > **Enjeu n° 1 : Protéger et restaurer** les milieux aquatiques et humides dans le cadre de la reconquête de la trame verte et bleue ;
- > **Enjeu n° 2 : Améliorer la qualité** des eaux souterraines et superficielles, maîtriser les rejets dans les cours d'eau ;
- > **Enjeu n° 3 : Préserver la ressource** en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- > **Enjeu n° 4 : Prévenir le risque** inondation par ruissellement agricole et urbain par débordement de cours d'eau.

## LE COÛT GLOBAL DU CONTRAT :

Un programme détaillé des actions à conduire au cours de la période 2015-2018 a été établi et chiffré. Il s'élève à près de 82 millions d'euros HT, répartis par enjeu de la façon suivante :

ENJEUX	COÛT GLOBAL (en millions d'€ HT)
<b>A – MILIEU NATUREL :</b> Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides dans le cadre de la reconquête de la trame verte et bleue	11,683
<b>B - QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES :</b> Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles, maîtriser les rejets dans les cours d'eau	57,994
<b>C - RESSOURCE EN EAU :</b> Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable	10,964
<b>D - RISQUE INONDATION :</b> Prévenir le risque inondation par ruissellement agricole et urbain par débordement de cours d'eau	1,145
<b>E - ANIMATION :</b> Contrat et problématiques spécifiques	0,280
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>82,066</b>

## ACTIONS PRIORITAIRES, ENGAGEMENT À MI-PAROURS :

Chacune des actions présentées dans le programme d'actions a fait l'objet d'une priorisation (priorité n° 1, n° 2 ou n° 3) et d'un échelonnement au cours des quatre années de la durée du contrat. Au-delà, il est entendu qu'à mi-parcours du contrat, 40 % des actions devront avoir été engagées, pour un montant global de 30,915 millions d'euros HT, répartis comme suit :  
Enjeu A : 2,345 M€ HT ; enjeu B : 26,341 M€ HT ; enjeu C : 2,159 M€ HT ; enjeu D : 0,07 M€ HT.

Par ailleurs, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation :

- > Des indicateurs de moyens et de réalisation permettent de suivre la mise en œuvre des actions programmées et l'animation ;

> Des indicateurs de résultats permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs en termes de résultats visés. Le suivi du contrat comprend également une évaluation à mi-parcours, permettant d'identifier les éventuelles difficultés de mise en œuvre et le cas échéant, d'amender et de repreciser les objectifs suivant les résultats des études réalisées dans les premières années du contrat.

Il appartient maintenant au SIARCE, animateur du contrat, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités parties prenantes de mettre en œuvre au cours de la période de ces quatre prochaines années, les actions et travaux programmés et validés par les partenaires financiers. Les résultats attendus du

contrat de bassin Essonne aval 2015-2018 seront appréciés après la réalisation des actions et par un diagnostic établi fin 2018. Ce diagnostic se référera au SDAGE Seine-Normandie et aux principes qui ont prévalu à l'élaboration du contrat, et porteront notamment sur l'état des milieux aquatiques.

## LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LES SIGNATAIRES DU CONTRAT :

Les actions (études, travaux, etc.) sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de 12 structures :

- Le SIARCE, animateur du contrat,
- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français,
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIEPB),
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémardes et Ecole (SIERE),
- Le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB),
- La Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (CAECE),
- La Communauté de Communes de l'Etampois-Sud-Essonne (CCESE),
- Les cinq communes de Boigneville, Brouy, Champmotteux, Corbeil-Essonnes, Vert-le-Grand.

## CES DOUZE MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES 37 AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE DOIVENT ÊTRE SIGNATAIRES DU CONTRAT, AINSI QUE LES QUATRE PARTENAIRES FINANCIERS :

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Le Conseil Départemental de l'Essonne,
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne



# Chantiers citoyens

Présentation

74

L'année 2014 en chiffres

75

36 chantiers menés avec succès

76

Un soutien local et institutionnel

77

Un dispositif reconduit en 2015

77

*Le SIARCE poursuit et développe avec succès depuis 2011 ses actions en faveur de l'apprentissage à la citoyenneté en direction des jeunes, en organisant des chantiers citoyens sur les communes de son territoire.*

## PRÉSENTATION

### Une utilité pédagogique

Pour découvrir les métiers de l'environnement et les travaux spécifiques en bord de rivière (fauchage, débardage, fascinage...)

Pour sensibiliser les jeunes citoyens de demain sur le fonctionnement des écosystèmes (rivières, zones humides...) lors d'une animation.

Pour assurer un apprentissage sur la sécurité et l'usage des matériels mécanisés de jardinage (tailles-haies, débroussailleuse, coupe bordures...)

### Une utilité sociale

Pour s'ouvrir sur le monde du travail et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour fédérer la jeunesse issue d'environnements sociaux différents autour d'une expérience valorisante et valorisable.

### Une utilité environnementale

Pour instaurer une « culture » du respect de l'environnement et plus particulièrement des milieux naturels, des écosystèmes et des rivières

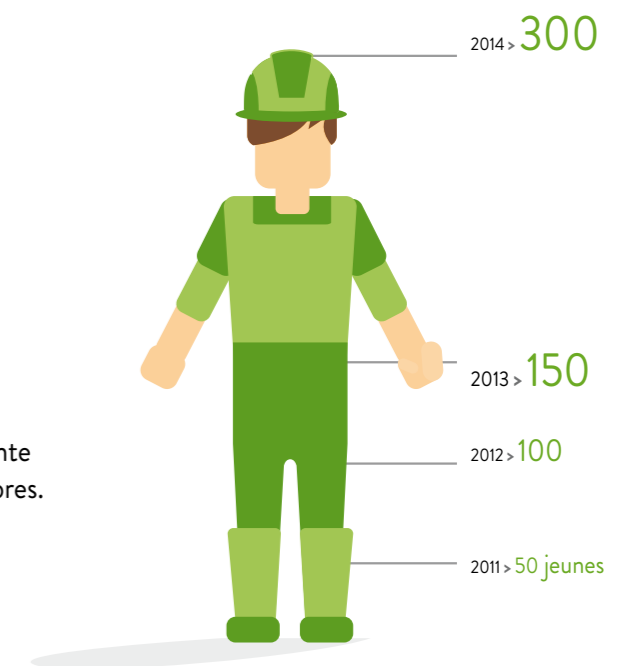
Pour valoriser le territoire des communes membres du SIARCE.

## L'ANNÉE 2014 EN CHIFFRES



> Une adhésion croissante des communes membres.

le SIARCE a piloté  
**36 chantiers**  
 dans **25 communes**  
 différentes et encadré  
 pas moins de **300 jeunes**  
 de 16 à 25 ans garçons et filles dans des  
 travaux de valorisation du territoire.



> Une participation de plus en plus importante des jeunes.

### BUDGET 2014

#### > Dépenses Fonctionnement

59% Chèques vacances

5% Equipements et petit outillage

11% Vêtements de travail

4% Tee-shirt partenaires

2% Réparations matériel

8% Carburant

11% Alimentation

#### > Dépenses Investissement

71% Matériel

29% Minibus



## 36 CHANTIERS MENÉS AVEC SUCCÈS

**Du 17 au 21 février**  
**CHEVANNES**  
 Elagage, entretien et nettoyage d'un chemin vicinal  
**MOIGNY-SUR-ECOLE**  
 Nettoyage et création d'un chemin en pas japonais

**Du 24 au 28 février**  
**LE COUDRAY-MONTCEAUX**  
 Débroussaillage et nettoyage le long des berges de Seine  
**TIGERY**  
 Débroussaillage, ratissage et nettoyage aux abords du parc du lac et sur les berges du ru des Hauldres

**Du 14 au 18 avril**  
**MAISSE**  
 Nettoyage de la digue  
**AUVERNAUX**  
 Débroussaillage et élagage du côté de la mare d'Auvernaux  
**NAINVILLE-LES-ROCHES**  
 Nettoyage

**Du 22 au 25 avril**  
**SAINTRY-SUR-SEINE**  
 Nettoyage des berges de Seine  
**CHAMPCUEIL**  
 Nettoyage et ratissage d'un chemin rural  
**BOUTIGNY-SUR-ESSONNE**  
 Défrichage, nettoyage pour rafraîchir une platière du hameau de Marchais  
**LA FERTÉ-ALAIS**  
 Débroussaillage et nettoyage pour agrandir les berges

**Du 7 au 11 juillet**  
**BALLANCOURT-SUR-ESSONNE**  
**ET VERT-LE-PETIT**  
 Nettoyage de l'étang des hirondelles et élagage d'un chemin vers les étangs  
**SAINT-FARGEAU PONTIERRY**  
 Débroussaillage et nettoyage des petits ponts et du ru

**Du 15 au 18 juillet**  
**BOIGNEVILLE**  
 Nettoyage du petit cours d'eau la Velvette  
**SAINTRY-SUR-SEINE**  
 Défrichage des bords de Seine  
**CORBEIL-ESSONNES**  
 Intervention sur les berges de Seine

**Du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août**  
**SOISY-SUR-SEINE**  
 Entretien, débroussaillage et nettoyage des bords de Seine  
**LISSES**  
 Nettoyage des berges

**Du 4 au 8 août**  
**LA FERTÉ-ALAIS**  
 Rénovation des chemins parcourant les sous-bois  
**COURDIMANCHE**  
 Entretien d'un espace naturel en bord de la rivière Essonne



**Du 11 au 14 août**  
**CORBEIL-ESSONNES**  
 Nettoyage des berges de Seine  
**BOUTIGNY-SUR-ESSONNE**  
 Entretien des chemins aux abords de la rivière Essonne

**Du 18 au 22 août**  
**GIRONVILLE SUR ESSONNE**  
 Création d'un chemin dans le Marais  
**MAISSE**  
 Entretien et nettoyage

**Du 25 au 29 août**  
**MENNECY**  
 Nettoyage et entretien  
**VILLABÉ**  
 Nettoyage du chemin de l'Essonne

**Du 20 au 24 octobre**  
**VILLABÉ**  
 Entretien du cirque naturel de l'Essonne  
**PRUNAY**  
 Réhabilitation d'un ancien chemin  
**VAYRES-SUR-ESSONNE**  
 Nettoyage d'un chemin d'accès aux étangs

**Du 27 au 31 octobre**  
**VERT-LE-GRAND**  
 Nettoyage et entretien du ru de Misery  
**MOIGNY-SUR-ECOLE**  
 Nettoyage de chemins  
**LE COUDRAY-MONTCEAUX**  
 Nettoyage des berges de Seine

**Chantiers de Noël**  
**BOUTIGNY-SUR-ESSONNE**  
**ET CORBEIL-ESSONNES**  
 Nettoyage et entretien



« **LA PRESSE EST UNANIME !** »  
 « Les chantiers du Siarce, une réussite ! »  
 « Le succès fou des chantiers citoyens »  
 « La satisfaction des riverains pour récompense »

## UN SOUTIEN LOCAL ET INSTITUTIONNEL

### CONTRATS DE PARTENARIAT

L'adhésion du secteur économique local, assise sur une base juridique : les contrats de partenariat (arrêté du 06 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

### CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

Le dispositif des chantiers citoyens est labellisé « Agenda 21 » depuis 2012 par le Conseil Général de l'Essonne.

Il est aujourd'hui identifié dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> étape du plan d'actions de l'Agenda 21 de l'Essonne.

## UN DISPOSITIF RECONDUIT EN 2015

Un dispositif reconduit en 2015 par le maintien de son financement de 200€/semaine, via des chèques-vacances, à concurrence de 420 dossiers projets « Chantiers citoyens ».

Un dispositif soumis à la présentation d'une lettre de motivation par le ou les jeune(s) de 16/25 ans et d'un avis favorable d'un jury composé d'élus et de fonctionnaires territoriaux.

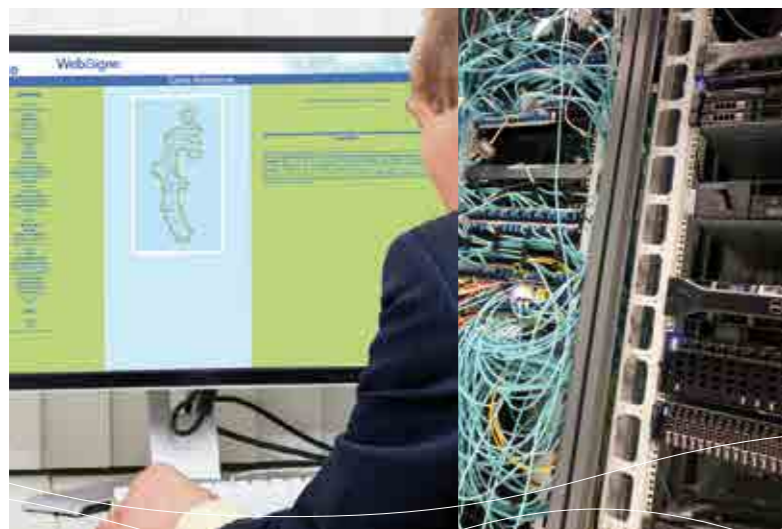
Le principe de contrats de parrainage reconduit pour 2015.

> **Un certificat remis à chaque jeune pour les récompenser de leur investissement.**



### Equipe Chantiers Citoyens

- Sophie DE GUILLEBON
- Claude HOUBLOUP
- Arab OUKRAF
- Nicolas HOUBLOUP
- Mackan COULIBALY
- Steven LAURENT



# DIRECTION de l'information géographique et des moyens techniques

Service de l'information géographique (SIG)

80

Service informatique et télécom

84

Service logistique

85

*Notre leitmotiv : répondre aux  
besoins du syndicat et des élus  
et par la même des usagers*



# SERVICE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

*Une fois de plus,  
2014 fut riche en activités.  
Un grand projet pour  
la direction des rivières et  
du milieu naturel (DRMN);  
l'acquisition et l'intégration  
d'un outil mobile et web, de la  
communication auprès du monde  
de la géomatique avec notre  
participation aux conférences  
francophone d'ESRI.  
Le SIGNE s'est vu enrichi  
de nouvelles données  
et mises à jour.  
Il a également permis de  
répondre aux besoins des  
directions opérationnelles en  
matière de cartographie.*

## LE SIGNE EN 2014

### DES OUTILS ENCORE PLUS NOMADES

Constat avait été fait par la DRMN (Direction des rivières et du milieu naturel) que le travail de cartographies réalisées sur le terrain par les surveillants rivière, techniciens et ingénieurs était trop long, pas assez précis et qu'il y avait des pertes d'informations lors de la remise au propre. De plus ces informations n'étaient pas intégrées dans le SIGNE.

C'est pourquoi la direction de l'information géographique et des moyens techniques avec la DRMN a réalisé un outil métiers sous Androïde, pour les besoins spécifiques de la direction des rivières et du milieu naturel.

L'outil **SIG mobile** est une application nomade autorisant la consultation et la saisie d'informations sur le terrain en mode totalement déconnecté. Cet outil permet de répondre de manière ergonomique aux besoins fonctionnels qui ont été définis dans un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

L'outil **WEB** permet notamment aux utilisateurs « bureau » de reprendre, contrôler, valider et exploiter les données acquises sur le terrain.

Ces deux outils s'intègrent parfaitement sur la plateforme SIG du syndicat.



Le marché a été attribué en juillet 2014 pour une durée de 6 mois il sera suivi d'une garantie d'un an. Coût du marché **71 640.00€** pour la partie développement et intégration et **10 680.00€** pour la partie maintenance.

Lancé en 1998, le SIGNE (Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement) est la combinaison de logiciels et d'applications métiers. Il répond aux besoins quotidiens des communes, des directions opérationnelles et fonctionnelles du syndicat en matière de cartographie informatisée.

### PRÉSENTATION ET PARTAGE



Sollicité depuis plusieurs années par ESRI France (Editeur de logiciels et de solutions de mise en valeur d'informations géographiques), nous avons participé aux conférences francophones d'ESRI au mois d'octobre réunissant, à Versailles, plus de 2500 spécialistes.

Ce fut l'occasion de présenter notre projet d'outil nomade à la communauté géomatique francophone.

D'autre part un point sur le SIGNE a été fait lors du comité syndical du 13 novembre 2014, à cette occasion nous avons donné rendez-vous aux élus début 2015 pour une demi-journée d'information.



La notice est téléchargeable à partir de la page d'accueil



Pour rappel l'adresse du site est : <https://www.signe-siarce.fr>

> Ou scannez ce code QR



### WEBSIGNE

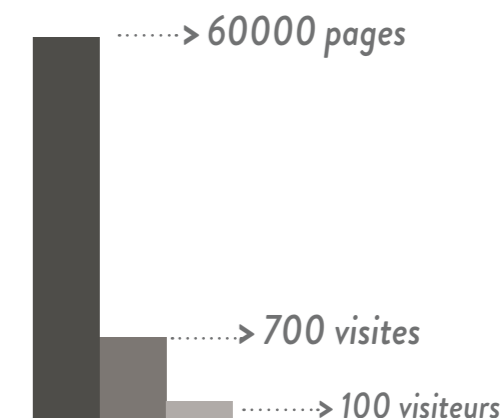
WebSigne malgré les deux premiers mois de l'année non comptabilisés, on a pu constater malgré tout une augmentation des connexions par rapport à l'année précédente. Très apprécié des communes cet outil se veut « l'outil d'aide à la décision » des communes.

En interne un service cartographique dédié à l'assainissement a été mis en place sur WebSigne.

Il est composé des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales, ainsi que des réseaux d'eau potable, des communes et syndicats qui ont adhéré au SIARCE.

Ces données sont accessibles par le personnel du syndicat via un « map service » spécifique assainissement. Une fois consolidé et validé ces données seront accessibles également aux communes.

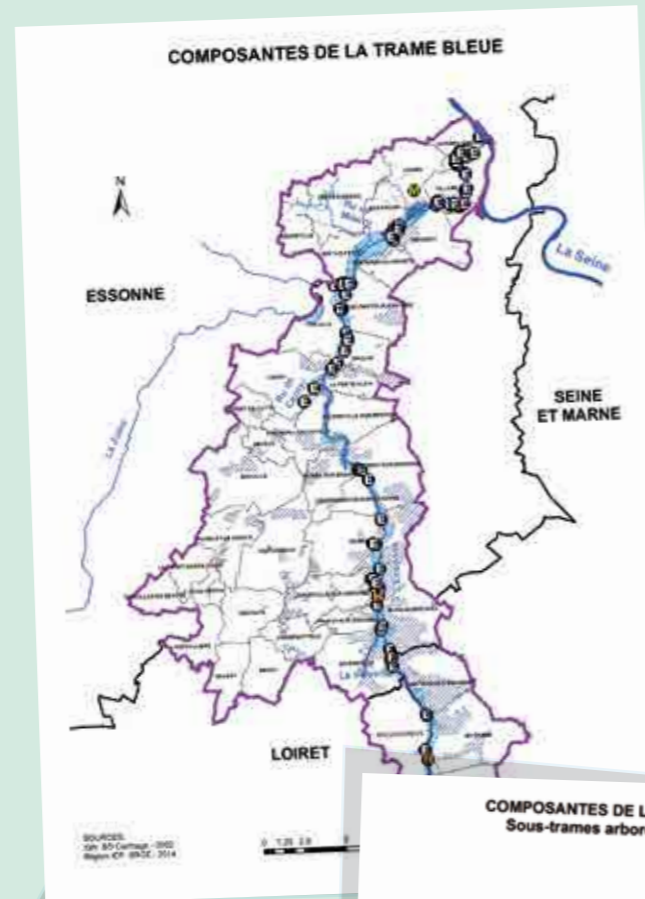
### Fréquentation moyenne du site par mois



## MISE À JOUR DES DONNÉES

Le plan cadastral de 41 communes (hors Malesherbes) a été intégré dans WebSigne. Les plans cadastraux de ces communes sont issus soit de conventions signés avec les DGFIP de l'Essonne et de Seine et Marne ou bien achetés auprès des services du cadastre pour les communes qui sont hors convention. Ces acquisitions plans et fichiers MAJIC 3 ont eu un coût de 2 346.20€

**UNE CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATIQUES AVEC LA COMMUNE DE MALESHERBES A ÉTÉ RÉDIGÉE, ELLE EST EN COURS DE VALIDATION AUPRÈS DE LA COMMUNE.**



## TRAVAUX SIGNE

De nombreuses cartes ont été réalisées pour les différentes directions opérationnelles notamment pour illustrer le contrat de bassin. L'ensemble des cartes ont été intégrées dans la cartothèque.

L'évolution de notre territoire, 42 communes au 1er Mai 2014 nous a amené à mettre à jour certaines bases de données notamment :  
Le MOS 2012 (Mode d'Occupation des Sols) de l'IAU IdF (Institut d'Architecture et d'Urbanisme d'Ile de France) pour un coût de 3 600.00€.  
Des données topographiques et l'altimétrie composante du référentiel à grande échelle de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) pour un coût de 1 681.20€.

**Budget SIGNE : prévu  
120 000.00 € environ réalisé  
80 000.00 € environ soit un  
taux de réalisation de 66%**

## AUTRE TRAVAUX DU SERVICE

- > Mise à jour de la cartothèque avec Joomla
- > Paramétrage et amélioration du logiciel WebSigne 2.2.1 (version de production et version de test)
- > Création des bases de données (production et test) sur srv-signé-db
- > Installation et paramétrage de logiciel ESRI sur srv-signé-db pour l'outil mobile rivière
- > Installation et paramétrage d'une base de données PostGre sur srv-signé-db
- > Installation et paramétrage de logiciel ESRI sur srv-signé-app
- > Intégration du cadastre 2014 dans WebSigne.
- > Création de nouveaux services de carte (map service) pour WebSigne
- > Création de map service de cache de fonds de carte pour WebSigne
- > Création et paramétrage d'un WebSigne assainissement
- > Correction de bug et amélioration du logiciel PFAC
- > Installation et paramétrage d'ArcOpole .
- > Intégration du cadastre 2014 dans ArcOpole
- > Mise en place de documentations d'installation des logiciels ESRI, AUTOCAD

## ORGANISATION

2014 fut une année de changement, nouvelle direction, nouveau personnel, nouvel organigramme, nouveau nom.

*Direction de l'Information Géographique et des Moyens Techniques*

**Sylvain DANTU**, Directeur

*Service de L'Information Géographiques*

**Bruno PILLIAS**, Chef de service

**William NELLA**, Administrateur de données

**Pascal LOPES**, Cartographe

*Service Informatique et Télécom*

**Virginie AUBRIOT**, Chef de service

*Service Logistique*

**Samia ALLOUANI**, Chef de service

## OBJECTIFS 2015

### Les principaux objectifs pour l'année 2015 sont :

- > La mise en place de demi-journées de communication et d'information autour des projets SIG du syndicat mais aussi des communes,
- > La mise en place d'un portail d'accès aux différents outils de la direction de l'information géographique et des moyens techniques (services cartographiques, cartothèque, formulaires de réservation de matériel informatique, etc.),
- > La rédaction d'un cahier des charges pour la mise en place d'un SIG assainissement,
- > La mise à jour de l'atlas cartographique du syndicat,
- > Mise en place de documentations d'installation des logiciels ESRI, AUTOCAD

## SERVICE INFORMATIQUE ET TÉLÉCOM

L'année 2014 était riche en projet informatique et surtout en migration d'équipements vieillissant.

**Mai** : migration des anciens serveurs physiques devenus obsolètes par deux serveurs. Nous avons utilisé la technologie « Virtuelle de VMware » ce qui a permis une économie d'énergie puisque nous avons migré tous nos serveurs physiques vers des serveurs virtuels.

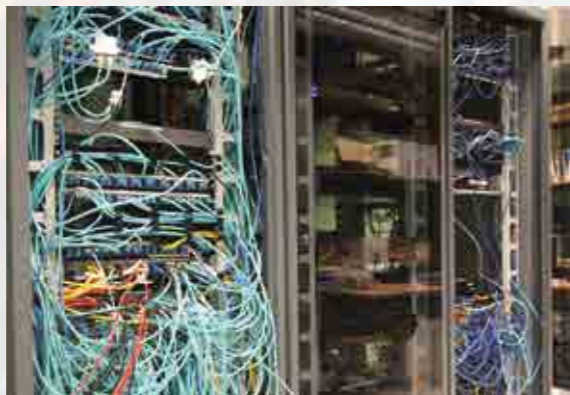
**Septembre** : migration de 30 anciens pc windows XP vers windows 7.

**Novembre** : installation d'une nouvelle baie de stockage (12 To) afin de répondre au besoin toujours croissant de conservation des données.

**Mise à jour de la base de données** des nouveaux élus suite aux dernières élections.

**Expérimentation de dématérialisation** des envois des documents pour les élus via notre site web.

**Réduction des coûts des abonnements** de téléphones portables et achat de smartphones pour les agents afin de planifier plus facilement des réunions et de répondre plus rapidement aux demandes des usagers.



> Salle des serveurs

## SERVICE LOGISTIQUE

La logistique fait partie des activités de notre collectivité, indispensable et transversale ; elle ne cesse d'améliorer au mieux notre quotidien au travers des différents aménagements réalisés et des procédures

Le SIARCE a poursuivi au cours de l'année 2014 des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de ses locaux. Ces travaux ont été réalisés dans un souci de respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et dans une recherche d'économie d'énergie et de développement durable.

### AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS :

- Isolation des 4 bureaux par le remplacement des baies vitrées défectueuses.
- Réaménagement des sanitaires au rez-de chaussée et à l'étage et création d'un accès vers la sortie de secours rez-de-chaussée.
- Création d'un accueil pour le public et réfection des sols du hall d'entrée.
- Mise en conformité de l'armoire électrique de distribution au 1<sup>er</sup> étage et mise aux normes « coupe feu » des façades et faux plafond de l'armoire électrique.



### Missions permanentes

- > Gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement logistique,
- > Suivi et gestion du parc photocopieurs et du parc automobile,
- > Suivi des contrats de maintenance des locaux,
- > Suivi des stocks et de réapprovisionnement des fournitures administratives,
- > Gestion du personnel extérieur,
- > Consultation et mise en concurrence des différents fournisseurs
- > Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- > Suivi des Equipement de Protection Individuelle

### Missions ponctuelles

- > Mise en place des salles de réunion pour le Bureau syndical au 37 quai de l'Apport Paris ;
- > Préparation, installation des comités syndicaux à la salle EXONA
- > Organisation des manifestations (vœux, réunions publiques etc.)
- > Reproduction de dossiers



# DIRECTION des Finances

## Finances 2014

89

### Budget général

90

### Budget assainissement collectif

92

### Budget eau potable

94

## FINANCES 2014

BUDGET GÉNÉRAL			BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	91.75 %	101.18 %	EXPLOITATION	92.99 %	96.83 %
INVESTISSEMENT	59.07 %	74.05 %	INVESTISSEMENT	62.88 %	39.29 %

BUDGET EAU POTABLE		
	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	52.47 %	119.40 %
INVESTISSEMENT	70.81 %	16.72 %

Une année 2014 marquée par un **ELARGISSEMENT IMPORTANT DU PERIMETRE DU SIARCE** dans les domaines de compétence de l'assainissement et de l'eau potable.

### LES ADHÉSIONS AU 1<sup>er</sup> MAI

	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Eau potable
--	--------------------------	------------------------------	-------------

#### Bassin de Champcueil

Champcueil	x		
Chevannes	x		
Nainville-les-Roches	x		

#### Bassin de La Ferté-Alais

Cerny	X	X	X
D'Huisson-Longueville	X	X	X
Guigneville-sur-Essonne	X	X	X
La Ferté-Alais	X	X	X
Orveau	X	X	X

#### Bassin de Boutigny-sur-Essonne

Boutigny-sur-Essonne	X		X
Vayres-sur-Essonne	X		X

#### Bassin de Maisse

Buno-Bonnevaux	X		X
Gironville-sur-Essonne	X		X
Maisse	X		
Prunay-sur-Essonne	X		X

### LES OUTILS PERMETTANT L'INTÉGRATION DE CES NOUVELLES COLLECTIVITÉS

- > Une gestion rigoureuse des deniers publics
- > L'effort constant de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- > La consolidation de la capacité d'autofinancement permettant la poursuite des investissements
- > La recherche constante de financements auprès des partenaires financiers
- > L'optimisation de la gestion de la dette et de la trésorerie

### LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement et est calculée au regard des produits réels de fonctionnement et des charges réelles. L'excédent net constitue le résultat après couverture du besoin de financement.

	RÉSULTAT BRUT EN €	RÉSULTAT NET EN €
BUDGET GÉNÉRAL	1 417 118.09	340 747.29
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 138 811.89	-632 897.34
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	1 052.12	1 052.12
BUDGET EAU POTABLE	289 960.53	-258 177.85
BUDGET RIVE	180 068.94	180 068.94
BUDGET RACINE	18 517.70	18 517.70

### LA STRUTURATION DE LA DETTE

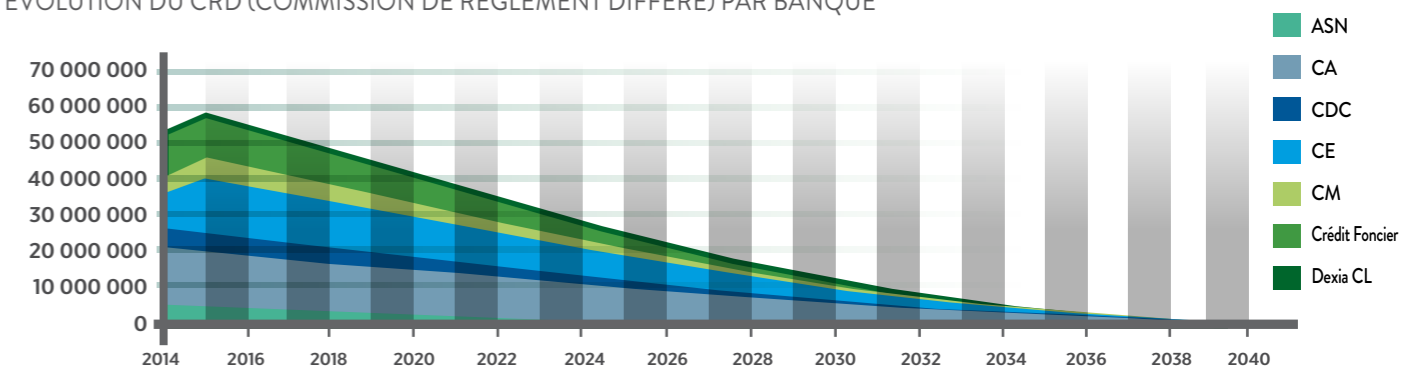
97.37 % de l'encours de la dette du SIARCE est sans risque, risque faible ou limité. Seuls 2.63 % de l'encours de la dette comporte un risque élevé (correspondant à des emprunts libellés en francs suisse).

#### DETTE PAR TYPE DE RISQUE

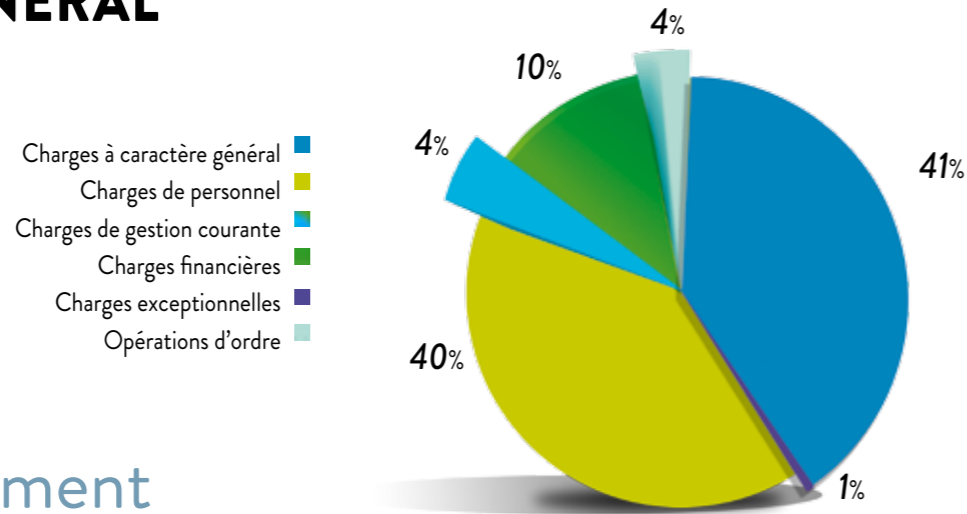
TYPE	ENCOURS	% D'EXPOSITION	TAUX MOYEN
FIXE	45 211 379 €	76,95%	3,77%
VARIABLE	5 675 354 €	9,66%	0,29%
LIVRET A	3 543 037 €	6,03%	2,08%
BARRIÈRE	2 782 420 €	4,74%	4,51%
CHANGE	1 542 309 €	2,63%	4,61%
<b>ENSEMBLE DES RISQUES</b>	<b>58 754 499 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,39%</b>

### LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

ÉVOLUTION DU CRD (COMMISSION DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ) PAR BANQUE



# LE BUDGET GENERAL



## Les dépenses de fonctionnement

TYPE	CRÉDITS OUVERTS	CRÉDITS EMPLOYÉS	% DE RÉALISATION
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAP. 011)	3 461 932.22 €	3 004 724.74 €	86.79 %
CHARGES DE PERSONNEL (CHAP. 012)	2 951 240.00 €	2 868 194.03 €	97.19 %
CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65)	437 823.00 €	328 764.75 €	75.09 %
CHARGES FINANCIÈRES (CHAP. 66)	752 430.00 €	734 264.71 €	97.59 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP. 67)	41 025.11 €	41 024.13 €	100.00 %
OPÉRATIONS D'ORDRE (CHAP. 042)	257 046.00 €	272 651.60 €	106.07 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 901 496.33 €</b>	<b>7 249 623.96 €</b>	<b>91.75 %</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement par compétence

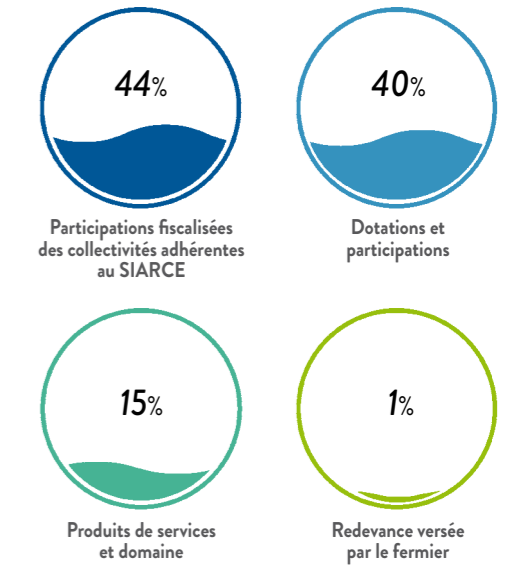
COMPÉTENCES	CRÉDITS EMPLOYÉS	%
RIVIÈRE ESSONNE	2 509 034.78 €	34,6%
RU DES PRÈS HAUTS	114 513.36 €	1,6%
RU DES FLAMOUCHEs	11 323.57 €	0,2%
GAZ ET ÉLECTRICITÉ	216 675.36 €	3%
ECLAIRAGE PUBLIC	5 471.52 €	0,1%
BERGES DE SEINE	76 144.03 €	1,5%
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	39 591.31 €	0,5%
BERGES DE L'ESSONNE	13 570.49 €	0,2%
EAUX PLUVIALES	1 230 838.38 €	16%
EAU POTABLE	68 125.71 €	0,9%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF INTERCOMMUNAL	2 531 697.98 €	34,4%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL	412 967.35 €	5,7%
Missions (Rive et Racine)	19 670.75 €	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>7 249 623.96 €</b>	

# Les recettes de fonctionnement

## Répartition des participations des collectivités adhérentes

COMPÉTENCES	RÉALISÉS
RIVIÈRE ESSONNE	2 883 152.87 €
RU DES PRÈS HAUTS	135 183.05 €
RU DES FLAMOUCHEs	17 489.79 €
GAZ ET ÉLECTRICITÉ	76 991.46 €
ECLAIRAGE PUBLIC	8 000.00 €
BERGES DE SEINE	75 844.99 €
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	17 606.21 €
EAUX PLUVIALES	899 702.78 €

## > Structure des principales recettes de fonctionnement



# Les dépenses d'investissement

## Structure des principales dépenses d'investissement

COMPÉTENCES	CRÉDITS EMPLOYÉS	%
RIVIÈRE ESSONNE	2 888 017.09 €	46%
RU DES PRÈS HAUTS	12 562.77 €	0,19%
RU DES FLAMOUCHEs	5 448.67 €	0,11%
GAZ ET ÉLECTRICITÉ	106 291.91 €	2%
ECLAIRAGE PUBLIC	6 808.2 €	0,08%
BERGES DE SEINE	219 814.77 €	4%
BERGES DE L'ESSONNE	487 026.36 €	8%
MISSIONS (RIVE ET RACINE)	2 486 185.34 €	40%

# Les recettes d'investissement

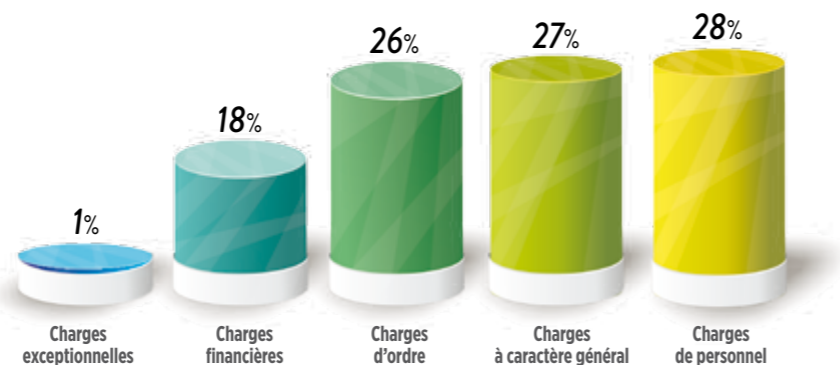
AUTOFINANCEMENT (1068)	SUBVENTIONS	FCTVA	EMPRUNT
1 486 588.64 €	722 539.73 €	91 055.87 €	3 600 000 €

# La Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU)

MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE		2 469 300.79 €	
MOU ALLÉE BOURGOIN - SAINTRY	6 716.61 €	MOU ABREUVOIR - MENNECY	52 901.67 €
MOU QUAI DE L'ESSONNE	69 672.13 €	MOU VERVILLE - MENNECY	45 120.90 €
MOU PAPETERIE - CE	596 943.40 €	MOU MONTCONSEIL - CE	1 424 761.42 €
MOU MANUFACTURE - MENNECY	99 089.04 €	MOU ROBINSON - CE	174 095.62 €

## LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Les dépenses d'exploitation



#### Structure des dépenses d'exploitation

TYPE	CRÉDITS OUVERTS	CRÉDITS EMPLOYÉS	% DE RÉALISATION
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAP. 011)	2 167 133.54 €	1 984 131.39 €	91.56 %
CHARGES DE PERSONNEL (CHAP. 012)	2 368 868.97 €	2 109 557.17 €	89.05 %
CHARGES FINANCIÈRES (CHAP. 66)	1 464 166.00 €	1 414 059.17 €	96.58 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP. 67)	57 927.00 €	52 498.10 €	90.63 %
OPÉRATIONS D'ORDRE (CHAP. 042)	2 164 161.00 €	2 086 202.48 €	96.40 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 222 256.51 €</b>	<b>7 646 448.31 €</b>	<b>92.99 %</b>

#### Répartition des charges par bassin

	EAUX PLUVIALES	EAUX USÉES	
		COLLECTE	TRANSPORT/ÉPURATION
BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES	717 574,57 €	908 964,51 €	2 862 484,32 €
BASSON DE BOISSY-LE-CUTTÉ	16 049,08 €	19 947,87 €	
BASSON D'ITTEVILLE	12 214,16 €	145 707,95 €	
BASSIN DE CHAMPCUEIL	-	968,64 €	
BASSIN DE LA FERTÉ-ALAIS	58 082,42 €	660,02 €	
BASSIN DE MAISSE	1 478,40 €	384,02 €	
BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	-		45 960,13 €

### Les recettes d'exploitation

#### Structure des principales recettes d'exploitation

PART PÉTITIONNAIRE BRANCHEMENTS	129 641.15 €	2%
REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5 545 401.34 €	82%
PFAC ET PFAC ASSIMILÉES DOMESTIQUES	517 736.56 €	8%
LOCATION PARCELLE SNECMA	11 417.26 €	0%
PRIME D'ÉPURATION	408 273.62 €	6%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 474.33 €	2%

### La répartition de la redevance assainissement collectif

REDEVANCES	
BAULNE	8 051.63 €
BOISSY-LE-CUTTÉ	10 440.01 €
BOIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	1 151.57 €
BUNO-BONNEVAUX	3 157.36 €
CERNY	17 924.11 €
CORBEIL-ESSONNES	529 238.35 €
ECHARCON	3 076.75 €
EAUX USÉES INTERCO	4 195 264.81 €
FONTENAY-LE-VICOMTE	11 711.14 €
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	5 012.13 €
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	6 304.09 €
D'HUISON-LONGUEVILLE	7 154.02 €
ITTEVILLE	137 342.90 €
LA FERTÉ-ALAIS	27 039.58 €
MAISSE	65 081.99 €
MENNECY	167 982.77 €
ORMOY	21 020.35 €
ORVEAU	703.99 €
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	211 005.49 €
ORMOY	21 020.35 €
PRUNAY-SUR-ESSONNE	1 798.96 €
VERT-LE-PETIT	32 945.96 €
SAMVE	11 302.96 €
SIA PLATEAU DE CHAMPCUEIL	940.12 €
SIEA	42 216.82 €
SIEABV	27 533.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 545 401.34 €</b>

### Les dépenses d'investissement

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	DÉPENSES
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	539 723.94 €
BAULNE	29 014.32 €
BOISSY-LE-CUTTÉ	37 403.50 €
BUNO-BONNEVAUX	3 644.27 €
CERNY	60 134.94 €
CHEVANNES	2 984.40 €
Corbeil-Essonnes	2 009 257.06 €
D'Huisson-Longueville	22 508.40 €
Echarcon	12 219.20 €
Gironville-sur-Essonnes	3 013.68 €
Guigneville-sur-Essonnes	14 480.57 €
Interco - Eaux usées	2 101 574.05 €
Itteville	972 786.53 €
La Ferté-Alais	273 357.34 €
Maisse	19 645.90 €
Mennecy	3 244 744.22 €
Moigny-sur-Ecole	1 116.96 €
Ormoiy	2 614.80 €
Orveau	3 794.46 €
Vert-le-Petit	37 228.16 €
SIERFA	6 861.16 €
SIEABV	5 565.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 403 673.46 €</b>

### Les recettes d'investissement

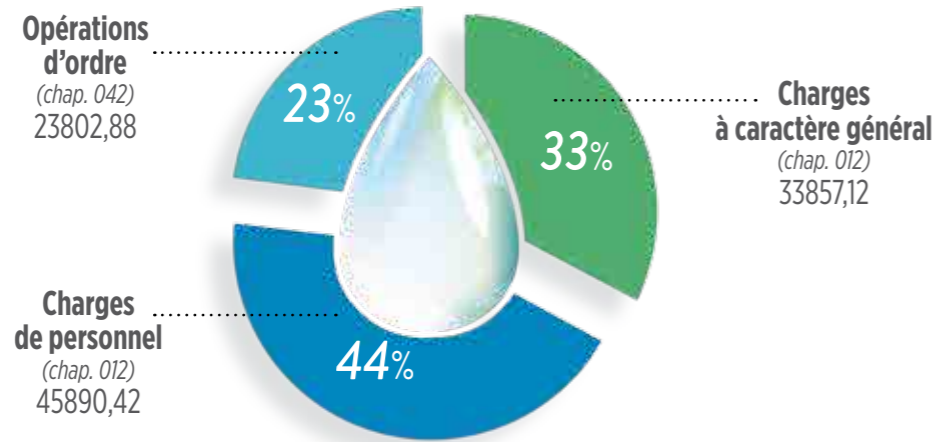
L'amélioration de l'épargne a permis de renforcer l'autofinancement des dépenses d'investissement

AUTOFINANCEMENT (1068)	SUBVENTIONS	FCTVA	EMPRUNT
<b>1 525 241.19 €</b>	<b>332 880.01 €</b>	<b>129 163.03 €</b>	<b>4 000 000 €</b>

## LE BUDGET EAU POTABLE

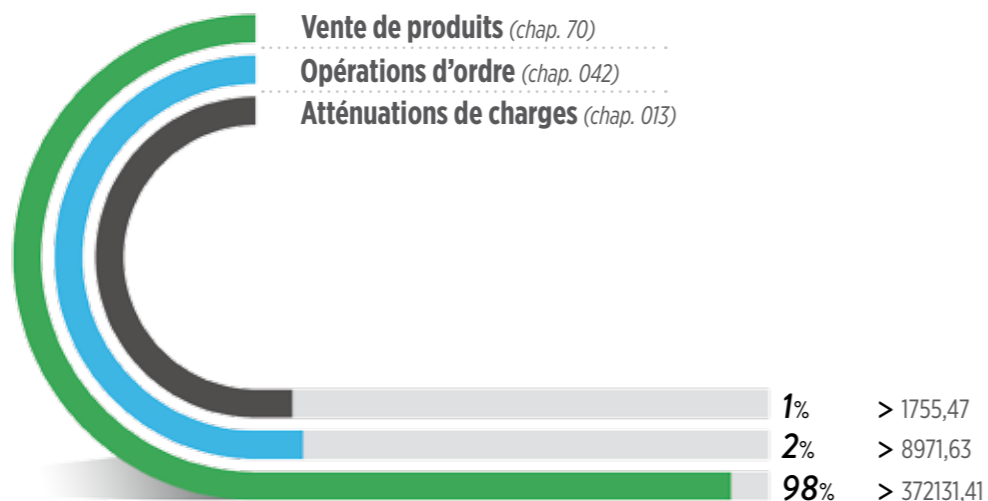
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES
BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	0,00 €	85 420,90 €	0,00 €	0,00 €
ECHARCON	15 101,19 €	13 785,62 €	12 705,32 €	12 013,82 €
BASSIN DE GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	3 087,37 €	48 881,43 €	0,00 €	0,00 €
BASSIN DE LA FERTÉ-ALAIS	3 087,37 €	68 508,10 €	0,00 €	0,00 €
MENNECY	82 274,49 €	166 262,44 €	438 687,02 €	86 424,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 550,42 €</b>	<b>382 858,49 €</b>	<b>451 392,34 €</b>	<b>98 438,34 €</b>

### Les dépenses d'exploitation



Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des dépenses récurrentes de remboursement de frais de structure et de personnel et de dotation aux amortissements.

### Les recettes d'exploitation



### Constitution des recettes d'exploitation de la surtaxe « eau potable »

SURTAXE EAU POTABLE	
BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	79 698,70 €
ECHARCON	5 181,80 €
Bassin de Gironville-sur-Essonne	48 264,00 €
Bassin de La Ferté-Alais	25 000,00 €
MenneCY	126 306,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>284 450,63 €</b>

### Les dépenses d'investissement

#### La répartition des dépenses d'investissement Par collectivité adhérentes

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	DÉPENSES RÉALISÉES
MENNECY	438 687,02 €
ECHARCON	12 705,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>451 392,34 €</b>

### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par l'autofinancement.

AUTOFINANCEMENT (1068)
<b>TOTAL 73 572,25 €</b>





► Direction des rivières et du milieu naturel



► L'équipe administrative



► Service chantier citoyen

► Direction SIG et Moyens Techniques



► Direction des réseaux et de l'assainissement

# DIRECTION des Ressources Humaines

Les effectifs et  
mouvements de  
personnel  
98

La répartition  
par statut  
100

Le Temps  
de travail  
104

La répartition  
hommes / femmes  
105

L'absentéisme  
106

L'âge  
107

Formation  
108

## LES EFFECTIFS AU 31/12/2014 ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, le SIARCE employait **59 agents**. Au cours de l'année, 13 agents ont été recrutés et 8 sont partis, soit une **augmentation de 5 personnes** dans les effectifs du SIARCE, représentant une hausse de 9 % des effectifs.

Parmi les 13 nouvelles recrues, 6 agents ont été intégrés aux effectifs du SIARCE suite à l'adhésion de cinq syndicats, le Syndicat d'Assainissement de la Moyenne Vallée de l'Essonne (SAMVE), le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de Gironville sur Essonne-Buno-Bonnevaux-Prunay sur Essonne-Boigneville (SIAE), le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et des Eaux de la Région de la Ferté-Alais (SIAERFA), le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du plateau de Champcueil/Chevannes, Nainville-les-Roches (SIA Plateau de Champcueil) et du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Boutigny-Vayres sur Essonne qui ont transféré au cours de l'année 2014 à notre établissement leurs compétences assainissement et/ou eau potable. Ces 6 agents exercent des missions de secrétariat et de comptabilité sur des emplois à temps non complet.

### POUR COMPARAISON :

#### Portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne au 31 décembre 2011 - CIG

L'effectif en Grande Couronne a augmenté en 2011, de 2.4% (+ 4,9 % pour les communautés d'agglomérations, + 2% pour les communes, + 2.4% pour les départements, + 17,3 % pour les communautés de communes)

#### SOURCE : RAPPORT DE LA DGCL « LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN CHIFFRES 2014 » – LES EFFECTIFS DE LA FPT AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les effectifs dans la fonction publique territoriale ont progressé plus sensiblement au cours de l'année 2012 que durant les deux dernières années. Les agents territoriaux sont plus nombreux dans tous les types de collectivités mais c'est dans les EPCI que le nombre s'accroît plus rapidement (+6%).

## MOTIFS D'ARRIVÉE DES 13 AGENTS



1 arrivée par  
concours



1 mutation

2 Contrats  
aidés 15%

6 Transfert  
de compétences 46%

3 Recrutements directs  
non titulaires 23%

## RECRUTEMENTS DES AGENTS NON TITULAIRES PAR NATURE JURIDIQUE

82%

Sur emploi permanent  
pour faire face à une vacance  
de poste

18%

Sur emploi non permanent  
(cui-cea-collaborateur  
de cabinet...)

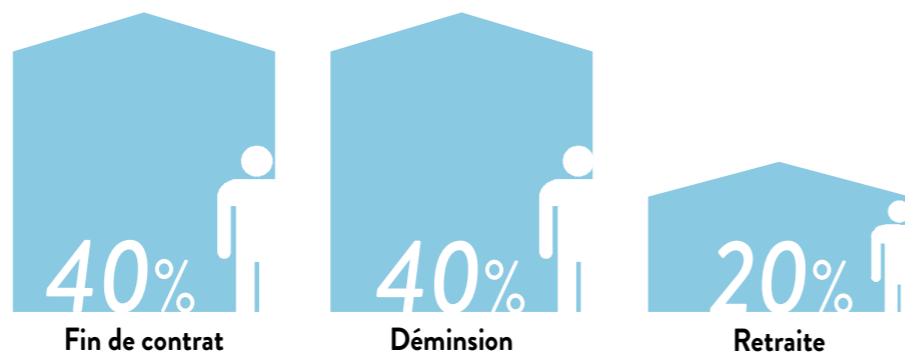
84% des arrivées au SIARCE se sont faites en 2014 par l'intermédiaire d'un contrat à durée déterminée. 2 fonctionnaires ont été recrutés, 1 par voie de mutation (8%) et 1 par concours (8%).

**POUR COMPARAISON :** 59 % des arrivées dans les collectivités de Grande Couronne se sont faites en 2011 par l'intermédiaire d'un contrat à durée déterminée. 46% des recrutements de fonctionnaires se sont faits par voie de mutation, 23% par recrutement direct, 13% par détachement, 10% par voie de concours.

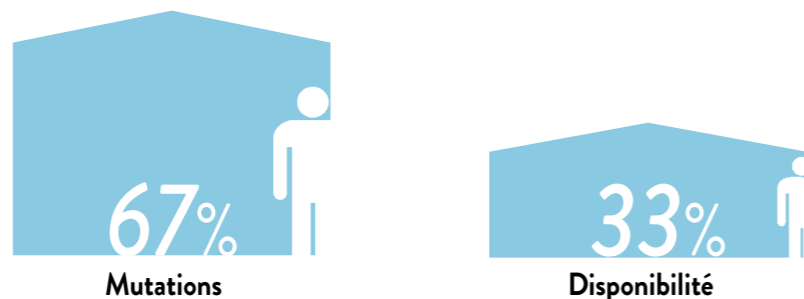
Au cours de l'année 2014, 8 agents ont quitté le SIARCE, dont 3 titulaires. 2 agents ont muté vers d'autres collectivités et 1 agent est parti en disponibilité pour convenances personnelles. 5 agents contractuels ont quitté le SIARCE, 2 au terme de leur contrat, 2 ont démissionné et 1 agent est parti à la retraite.

**POUR COMPARAISON :** les causes de départs définitifs des fonctionnaires sont tout d'abord les départs à la retraite (45%), puis les mutations (31 %) et les détachements (8%). Les autres cas (dont décès) représentent 6% des départs définitifs, les démissions ou licenciements représentent 5% et les transferts de compétences également 5%

### MOTIFS DE DÉPARTS DES AGENTS NON TITULAIRES

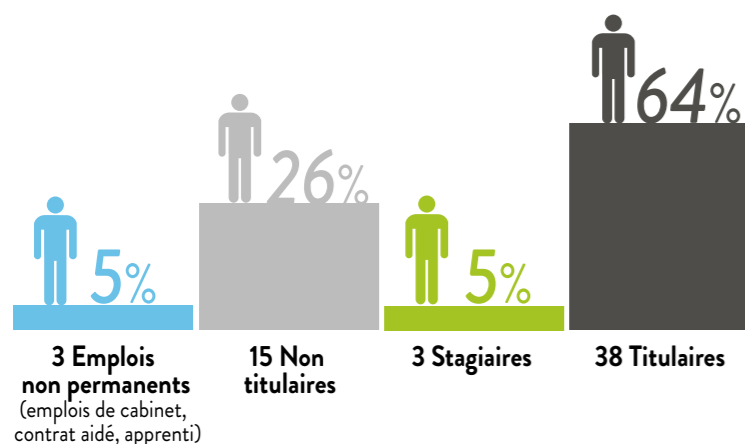


### MOTIFS DE DÉPARTS DES AGENTS TITULAIRES

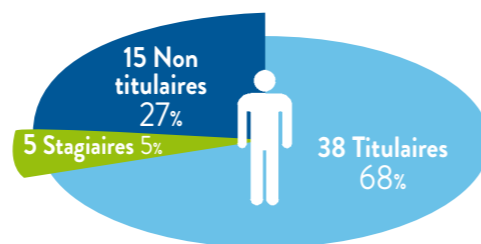


## LA RÉPARTITION PAR STATUT, SEXE, ÂGE...

### • STATUT LES EFFECTIFS SELON DE STATUT



### RÉPARTITION DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT SELON LEUR STATUT



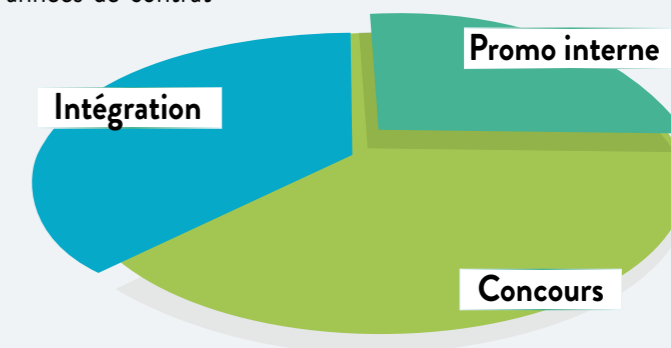
PERSONNEL SUR EMPLOI PERMANENT	SIARCE 2014	TOUTES COLLECTIVITÉS	LES COMMUNES	LES DÉPARTEMENTS	LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS	LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	41 AGENTS <b>73%</b>	71.9%	60.8%	75.2%	70.2%	50.6%
PERSONNEL NON TITULAIRE	15 AGENTS <b>27%</b>	28.1%	39.2%	24.8%	29.8%	49.4%

La répartition du personnel titulaire et non titulaire en 2014 est dans la moyenne des collectivités de la Grande Couronne. En 2013 le personnel non titulaire sur emploi permanent représentait 18 % des effectifs, soit en 2014 une augmentation de 66 %. Cette augmentation est principalement due à l'intégration du personnel administratif des 5 syndicats ayant adhéré au SIARCE pour des compétences assainissement et/ou potable.

Au cours de l'année 2014, 8 agents ont été titularisés, suite à des réussites au concours (2 agents), au titre de la promotion interne (2 agents) et 3 agents de catégorie A ont été intégrés

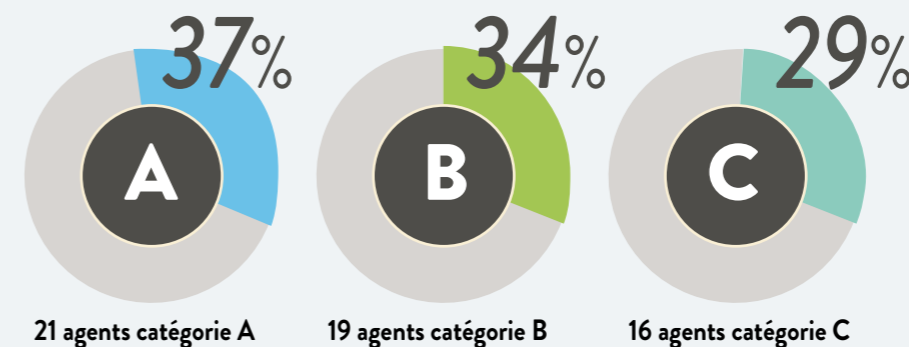
suite à leur réussite aux sélections professionnelles initiées par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. 3 agents ont été nommés stagiaires : 2 suite à des réussites aux concours de la fonction publique et le 3<sup>ème</sup> a été intégré par voie de nomination au terme de ses deux années de contrat aidé (cui).

### TITULARISATION

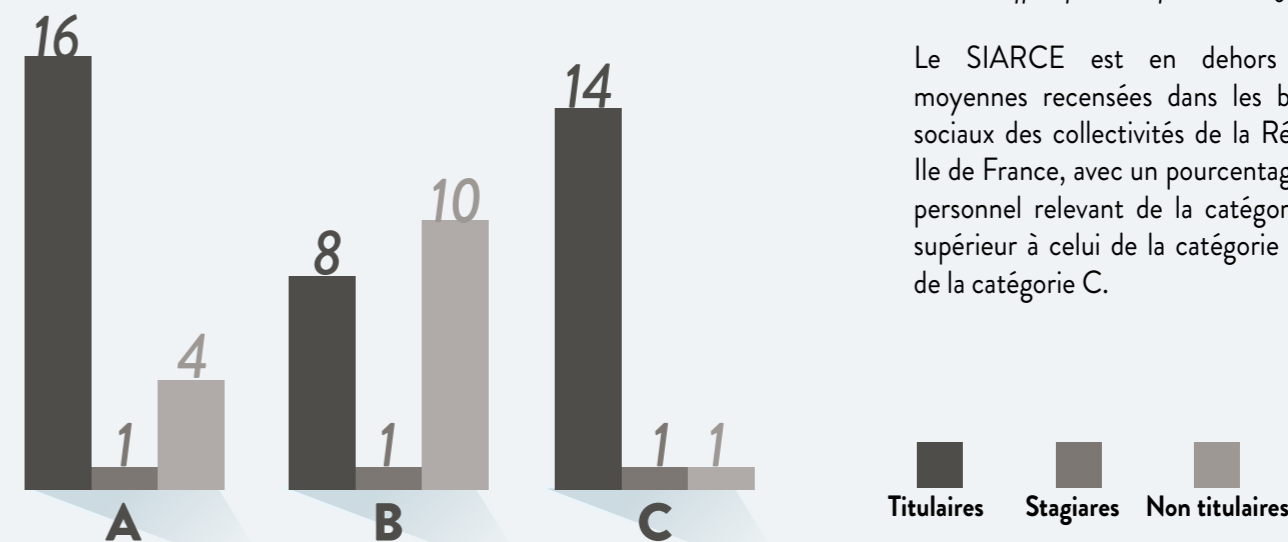


### • CATÉGORIE

### PERSONNEL DU SIARCE SUR EMPLOI PERMANENT SELON LA CATÉGORIE



### RÉPARTITION DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT SELON LEUR STATUT ET LEUR CATÉGORIE

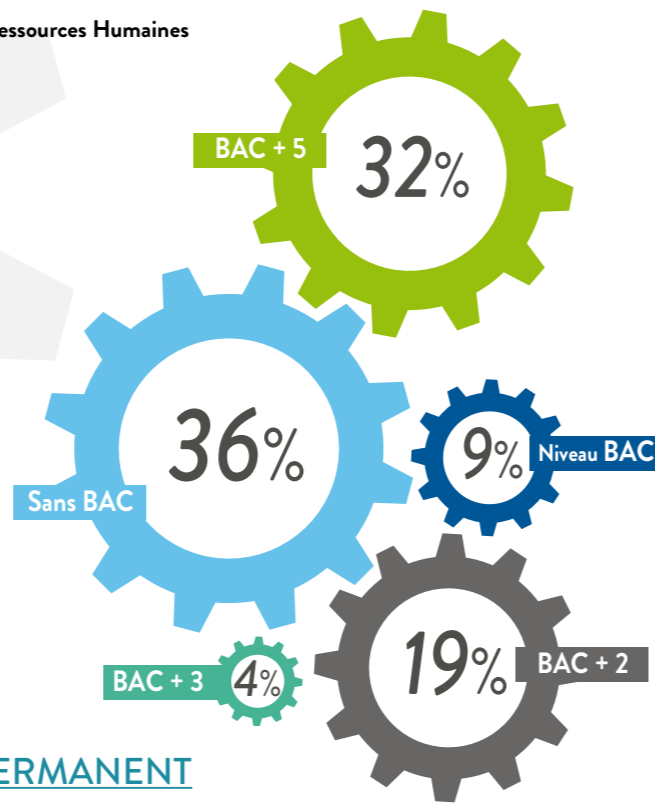


**POUR COMPARAISON :** Rapport de la DGCL « les collectivités locales en chiffres 2014 » Les effectifs de la FPT au 31 décembre 2012 : Plus de 7 agents sur 10 relèvent de la catégorie C. La catégorie B représente 14% des effectifs, et 9% pour la catégorie A.

Le SIARCE est en dehors des moyennes recensées dans les bilans sociaux des collectivités de la Région Ile de France, avec un pourcentage de personnel relevant de la catégorie A supérieur à celui de la catégorie B et de la catégorie C.

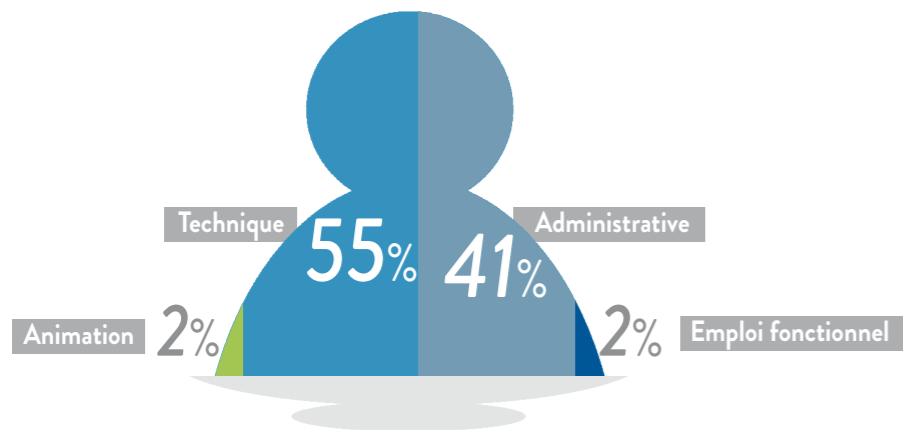
■ Titulaires ■ Stagiaires ■ Non titulaires

Le SIARCE est atypique dans la structure de ses effectifs, du fait de la nature de ses activités requérant une forte technicité et des compétences essentiellement conceptuelles. Il en résulte donc un poids important des agents relevant de la catégorie A (37%) et un niveau de qualification élevé pour l'ensemble du personnel du SIARCE (66% des agents ont au moins un niveau bac).

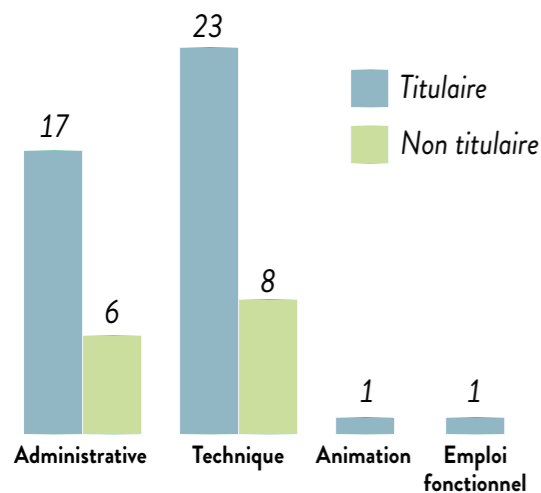


• LES FILIÈRES

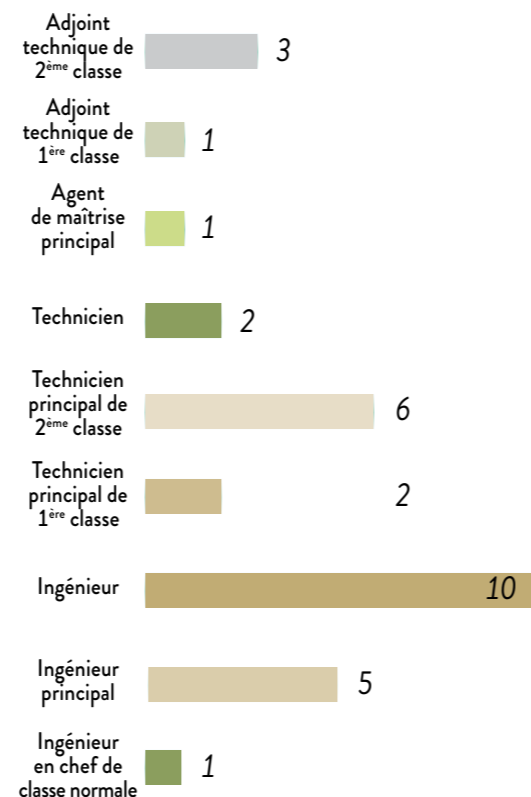
RÉPARTITION DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT DU SIARCE SELON LA FILIÈRE



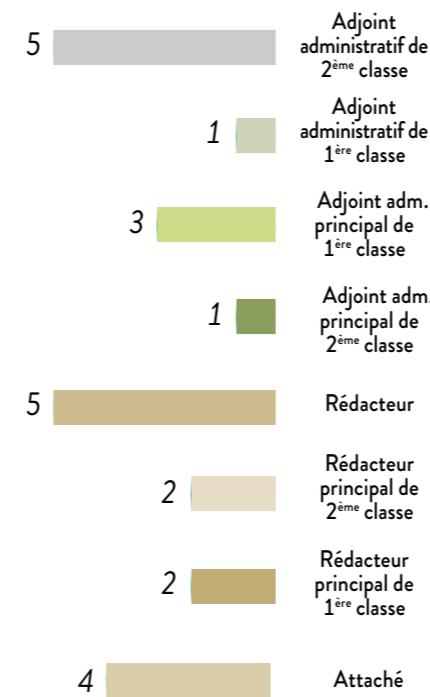
RÉPARTITION DES AGENTS DU SIARCE SUR EMPLOI PERMANENT SELON LA FILIÈRE ET LE STATUT



RÉPARTITION DES AGENTS PAR GRADE FILIÈRE TECHNIQUE

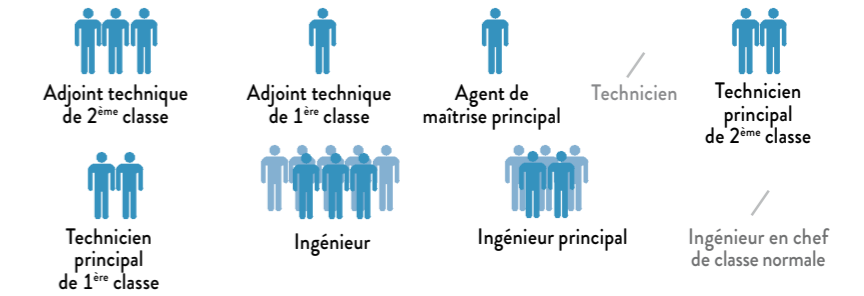


RÉPARTITION DES AGENTS PAR GRADE FILIÈRE ADMINISTRATIVE

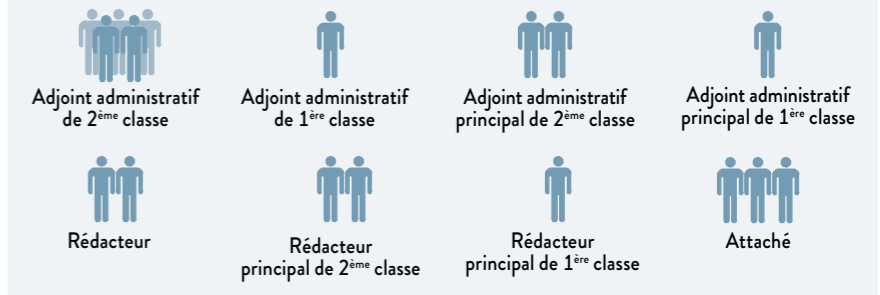


RÉPARTITION PAR GRADE DES AGENTS TITULAIRES À TEMPS COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT

> FILIÈRE TECHNIQUE



> FILIÈRE ADMINISTRATIVE

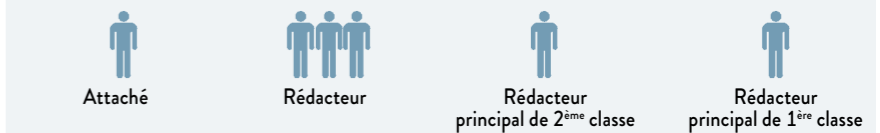


RÉPARTITION PAR GRADE DES AGENTS NON TITULAIRES À TEMPS COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT

> FILIÈRE TECHNIQUE



> FILIÈRE ADMINISTRATIVE

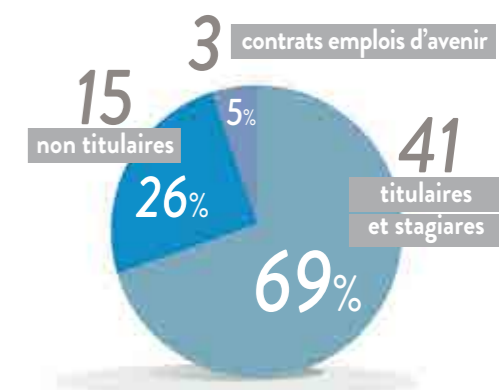


55 % des effectifs sur emploi permanent relèvent de la filière technique, 41 % de la filière administrative, 2 % de la filière animation et 2 % des effectifs relèvent des emplois fonctionnels.

• LES EMPLOIS NON PERMANENTS

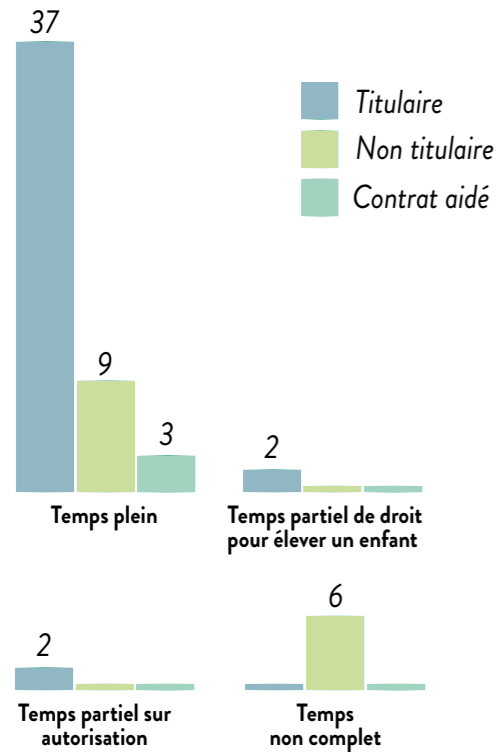
Dans son bulletin d'information statistique de juillet 2013, la DGCL a publié une synthèse sur l'emploi territorial en 2011. Ainsi les bénéficiaires d'un contrat aidé représentaient en 2011, 2,7 % des effectifs toutes collectivités territoriales confondues, 3,41 % des effectifs des organismes intercommunaux (autres groupements qu'EPCI à fiscalité propre) et plus généralement, 4,1 % des effectifs d'une collectivité

employant de 10 à 349 agents. Au 31 décembre 2014, le SIARCE comptait dans ses effectifs, 3 bénéficiaires de contrats aidés de type contrat emploi d'avenir, soit 5,09% de ses effectifs. Au cours de l'année 2014, un agent recruté sous contrat unique d'insertion a bénéficié d'une nomination stagiaire en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

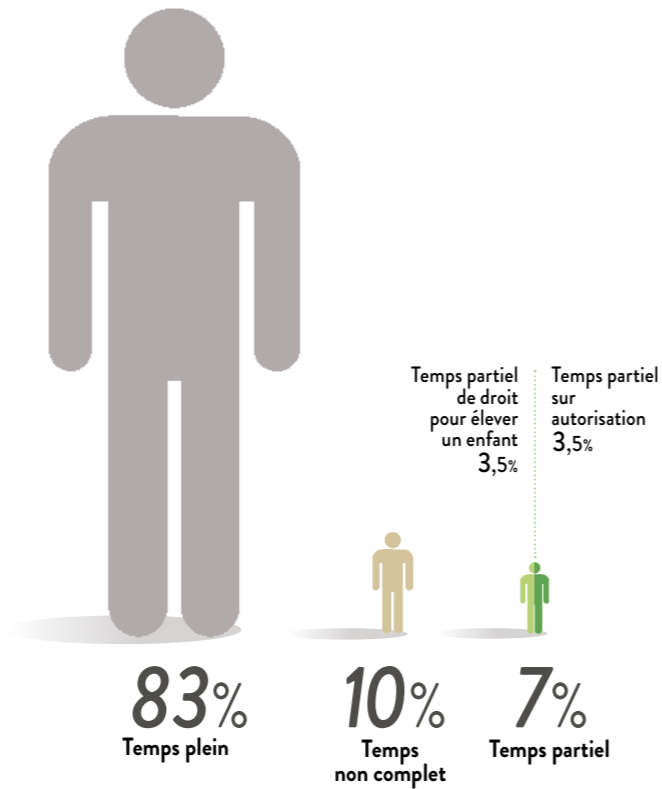


# LE TEMPS DE TRAVAIL

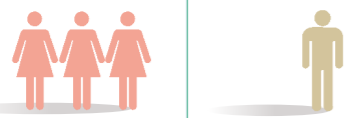
## RÉPARTITION DES AGENTS SELON LEUR TEMPS DE TRAVAIL ET LEUR STATUT



## RÉPARTITION DES AGENTS SELON LE TEMPS DE TRAVAIL



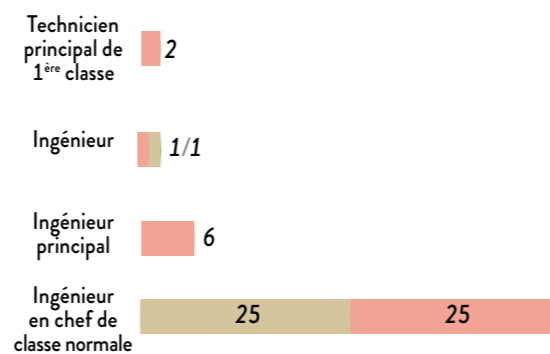
## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES DES AGENTS À TEMPS PARTIEL



### SOURCES :

Portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne au 31 décembre 2011 - CIG  
 En Grande Couronne, au 31 décembre 2011, 8.1 agents sur 100, travaillaient à temps non complet, soit une durée inférieure à la durée légale hebdomadaire de référence. Cette part d'agents à temps non complet est deux fois moins importante qu'au niveau national ; au SIARCE, 10% des agents sur emplois permanents travaillent à temps non complet en 2014, contre 0% en 2013. Cette hausse est due à l'intégration des personnels administratifs des 5 syndicats dissous suite à leur adhésion et au transfert de leurs compétences assainissement et/ou eau potable au Siarce. Ces agents bénéficient de contrat  
 83 % de nos effectifs travaillent à temps plein. 7 % des effectifs ont choisi de travailler à temps partiel. 75 % des agents ayant opté pour un temps partiel sont des femmes, et 25 % sont des hommes. Pour comparaison : En Grande Couronne, 7.7% des agents occupant un poste à temps complet travaillaient à temps partiel et 94 % étaient des femmes.

## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES SUR EMPLOI PERMANENT SELON LE TEMPS DE TRAVAIL

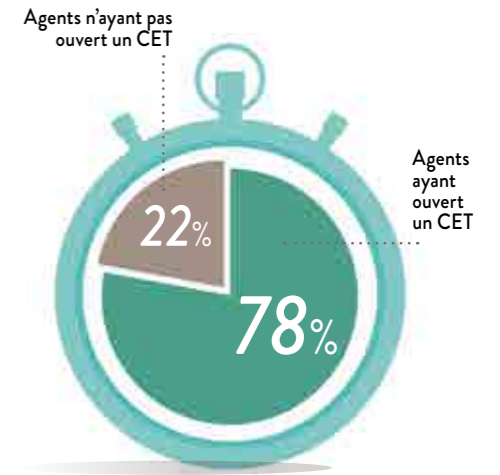


## • COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Dans son bulletin d'informations statistiques de mars 2013, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne a publié le portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne. Un agent sur dix possède un compte épargne temps. Le nombre d'agent titulaires d'un CET a plus que doublé en 2009 et 2011. Au SIARCE, au 31 décembre 2010, 4 agents avaient ouvert un CET, ce qui représentait 7 % des effectifs permanents, au 31 décembre 2014, 40 agents, soit 80% des effectifs permanents sur emploi principal, possèdent un CET.

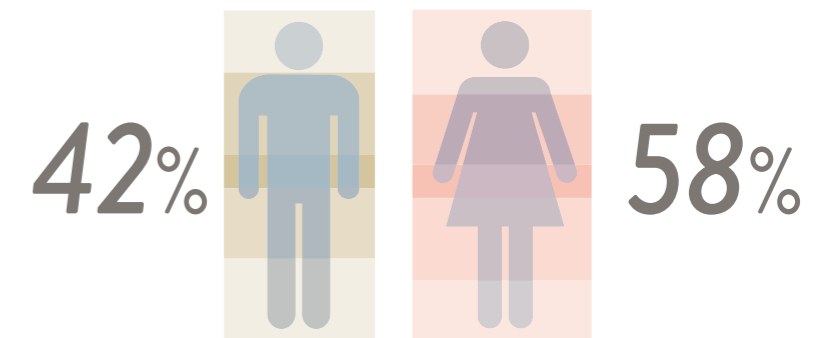
En grande couronne, les agents de catégorie A et catégorie B ont une propension plus forte que les agents de catégorie C à ouvrir un compte épargne, alors qu'au SIARCE, 87% des agents relevant de la catégorie C ont ouvert un CET (85% de catégorie A et 73% de catégorie B).

Le nombre moyen de jours épargnés est de 23.23 au SIARCE, et de 15 jours au niveau national (résultats des bilans sociaux 2007-2008 DGCL).

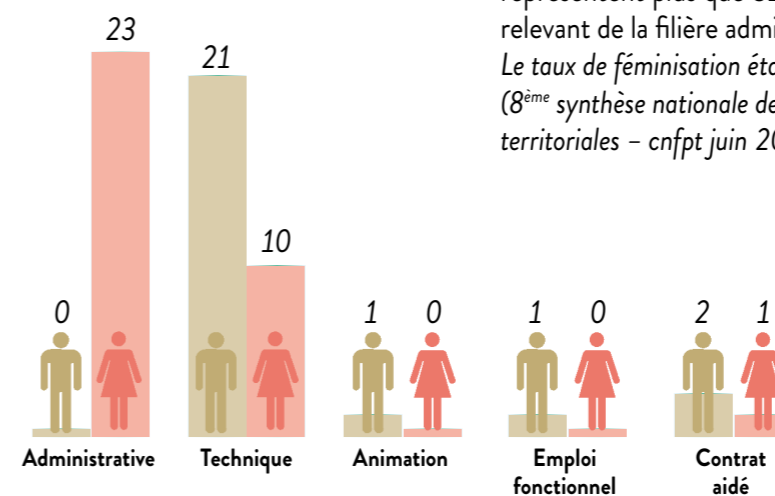


## LA RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

Au niveau de la Grande Couronne, le taux de féminisation s'élevait à 65% en 2011, à 59.7 % au plan national toutes collectivités confondues, et 55.8 % des effectifs des syndicats et autres établissements publics intercommunaux. Au SIARCE, la répartition Hommes/Femmes est dans les moyennes avec 58 % de femmes et 42% d'hommes.

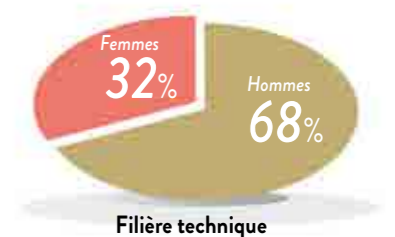


## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES PAR FILIÈRE



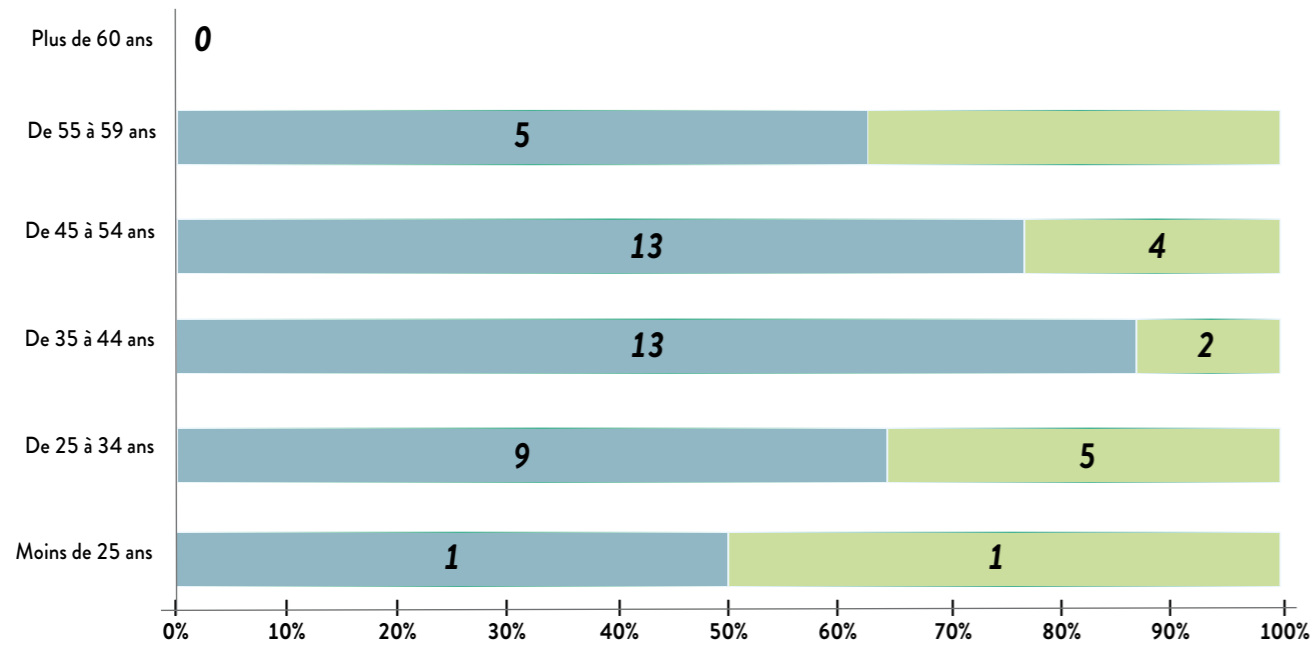
## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES DANS LA FILIÈRE TECHNIQUE

Il est à noter que la répartition hommes/femmes dans la filière technique, jusqu'en 2011 paritaire au SIARCE, est un fort déséquilibre puisque les femmes ne représentent plus que 32% des effectifs de la filière technique. 100% des agents relevant de la filière administrative sont quant à eux des femmes. Le taux de féminisation était de 83.3 pour la filière administrative en 2011 (8<sup>ème</sup> synthèse nationale des rapports sur l'état au 31/12/2011 des collectivités territoriales - cnfpt juin 2014).

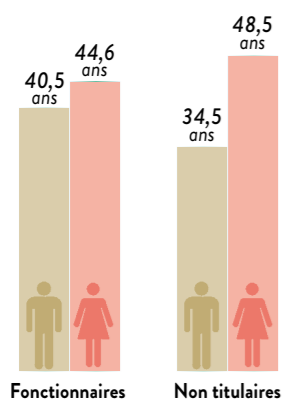


# L'ÂGE

## RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL TOUT STATUT CONFONDU SELON LES TRANCHES D'ÂGES

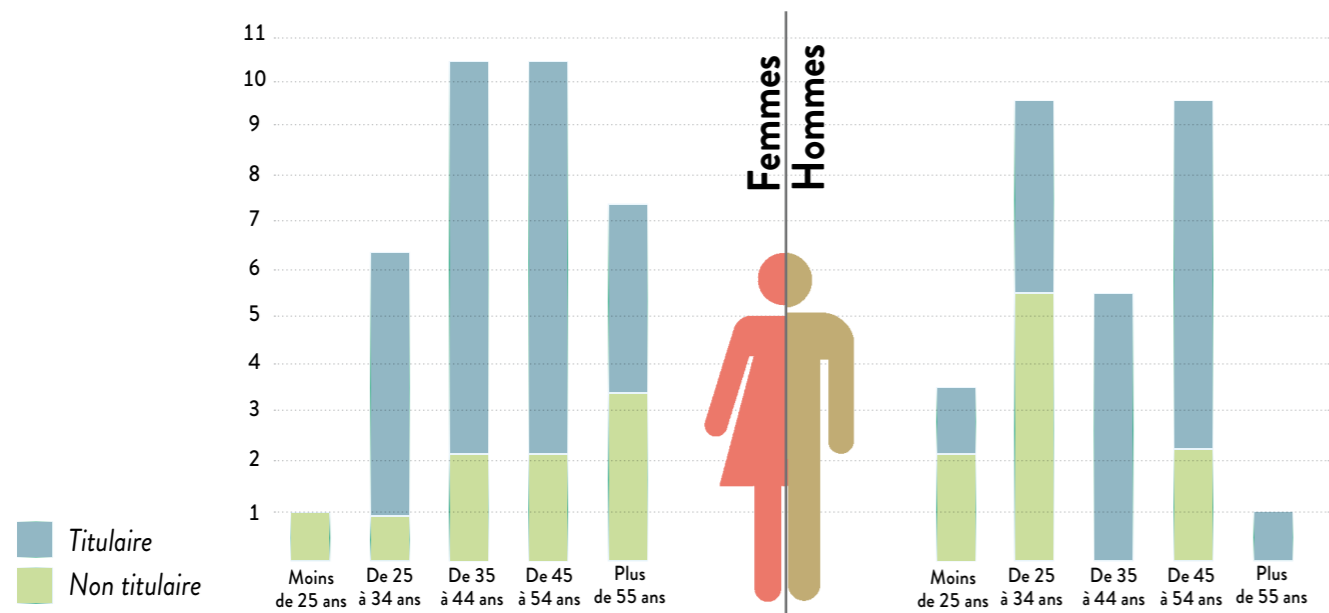


## AGE MOYEN SELON STATUT ET SEXE



L'âge moyen pour l'ensemble du personnel du SIARCE est de 41 et 5 mois, et l'âge moyen des agents sur emploi permanent est de 42 ans et 5 mois soit un an de plus qu'en 2013. Cette légère augmentation de l'âge moyen est principalement due au fait que sur les agents recrutés en 2014, 5 ont plus de 55 ans. Plus de 86% des effectifs ont entre 25 et 54 ans. Le SIARCE a connu un départ massif en retraite de fonctionnaires en 2012 ; la prochaine vague de départs en retraite devrait avoir lieu dans 3 ou 4 ans. Enfin les agents recrutés en 2014, tout statut confondu, ont une moyenne d'âge de 39 ans et 5 mois, soit 3 points en deçà de l'âge des agents sur emploi permanent. L'ensemble de ces données laisse présager une stabilisation de notre pyramide des âges.

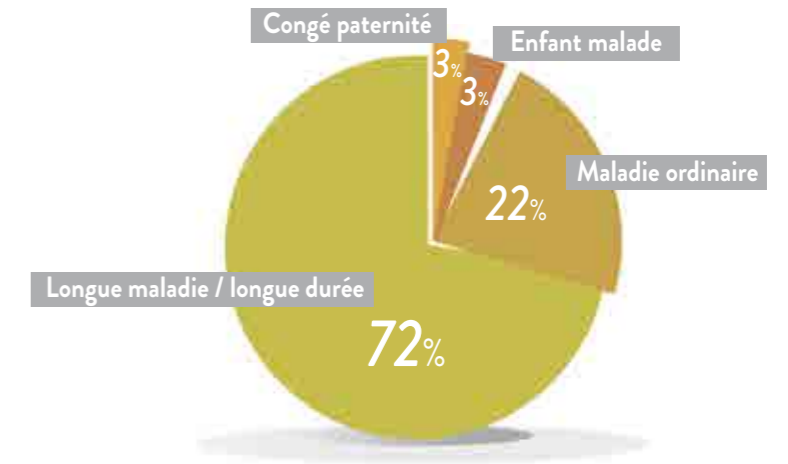
## RÉPARTITION TOUT STATUT CONFONDU



# L'ABSENTÉISME

## RÉPARTITION DES JOURS D'ABSENCE PAR NATURE D'ARRÊT

Le taux d'absentéisme pour l'année 2014, est de 4.03 % soit une baisse de 1.35 % par rapport à 2013. Ce taux d'absentéisme est calculé de la manière suivante :  
 Nombre de jours d'arrêt (toutes natures confondues : maladie ordinaire, longue maladie et longue durée, congé maternité, paternité, enfant malade, accident du travail) / 365

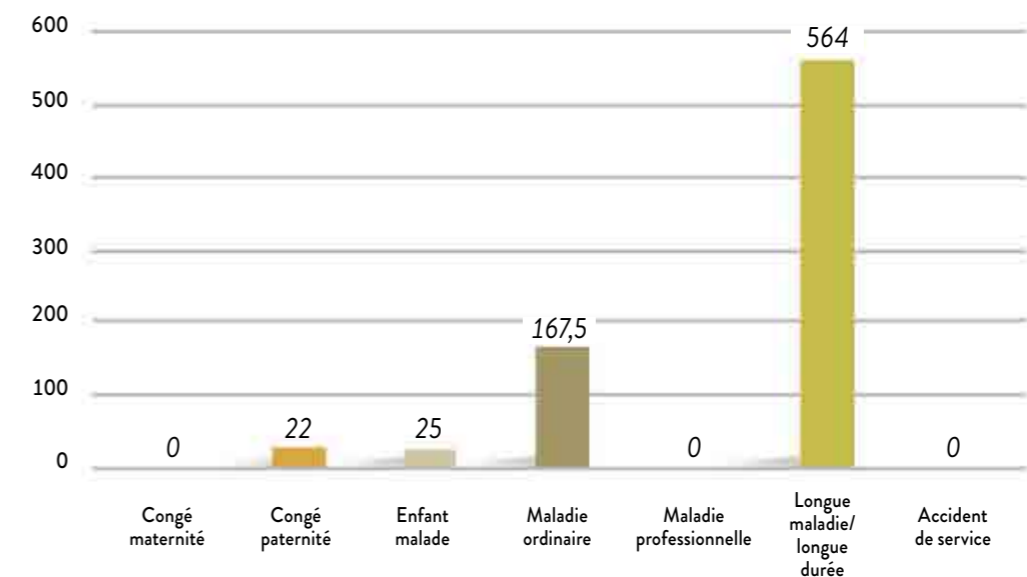


La SOFCAP (assureur des collectivités territoriales) souligne dans son édito de juin 2013, « regard sur les absences pour raison de santé dans les collectivités territoriales », que l'accroissement des absences pour raison de santé constaté depuis 2007 semble s'inverser sensiblement dans la fonction publique territoriale. En 2012, les agents territoriaux ont été moins nombreux à s'arrêter, mais pour des durées plus longues que les années précédentes.

Le taux global d'absentéisme pour une collectivité de 30 à 149 agents titulaires, strate dont relève le SIARCE, était de 8.8%. Plus généralement, un taux d'absentéisme de 9.2% a été enregistré pour les collectivités de la Grande Couronne en 2011. Le taux d'absentéisme au SIARCE est cette année encore impacté fortement par les congés longue maladie et longue durée de deux de nos agents, qui représentent à eux seuls 72% du nombre de jours d'arrêts. Il

est à souligner le faible taux d'absentéisme pour maladie ordinaire 22 % (soit une baisse de 14%) ; en effet, dans le portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne au 31 décembre 2011, est rappelé que le premier motif d'absence en 2011 était la maladie ordinaire (43.5% de la totalité des jours d'absence) suivi des congés de longue maladie de longue durée (32.3%).

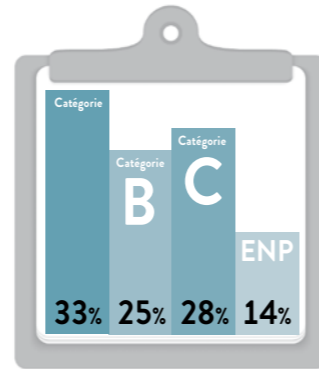
## NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR NATURE D'ARRÊT



## FORMATION

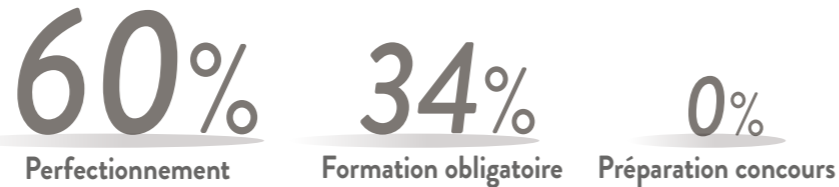
En 2013, le SIARCE a élaboré un plan de formation pluriannuel pour les années 2013-2014, adopté par le Bureau Syndical le 12 septembre 2013. Au cours de l'année 2014, 71% des agents présents au 31 décembre ont suivi au moins un stage de formation (contre 52% des agents de collectivité de la grande couronne Ile de France en 2011). 214.5 jours de formation ont été dispensés dont 73.5 jours au titre de la formation obligatoire (les actions de formation obligatoire sont prévues par

les statuts particuliers et ne concernent que les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et 141 jours au titre de la formation facultative dite de perfectionnement. Sur ces 141 journées, 28.5 ont été dispensées aux agents par des cadres du Syndicat, afin de développer une culture territoriale, apporter des connaissances techniques, notamment dans le domaine des finances et des marchés publics, et préparer l'ensemble des agents aux concours.



### RÉPARTITION DES JOURNÉES DE FORMATION PAR CATÉGORIE

### RÉPARTITION DES JOURNÉES DE FORMATION PAR TYPE DE FORMATION

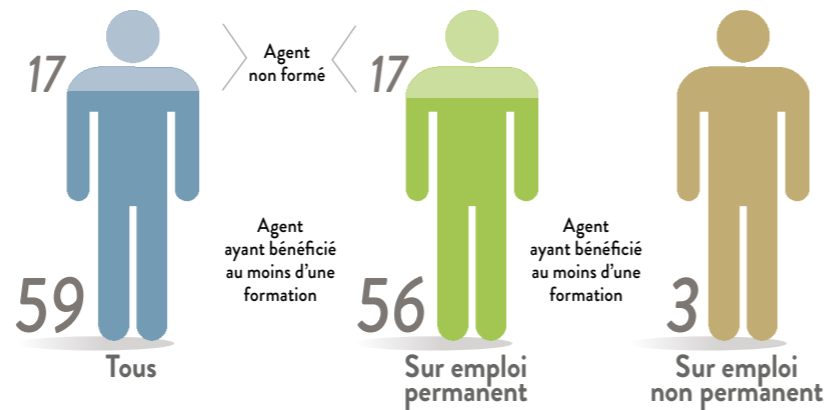


En 2014, le nombre de jour moyen de formation par agent au SIARCE est 3.29, de 5.1 pour les collectivités de la Grande Couronne Ile de France (cette moyenne correspond à l'effectif total de journées de formation suivies en 2014 rapporté à l'effectif total des agents sur emplois permanents, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année).

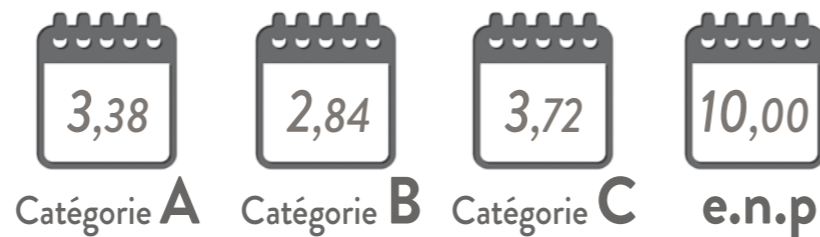
Les agents de la catégorie A, ont en moyenne bénéficié de 3.38 jours de formation, les catégories B de 2.84, et les catégories C de 3.72 jours de formation

On constate que la répartition des jours de formation selon les catégories B et C est assez équilibrée au SIARCE. Les agents du SIARCE relevant de la catégorie B ont bénéficié de moins de jours de formation.

### NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION DANS L'ANNÉE



### NOMBRE DE JOURS MOYENS DE FORMATION PAR AGENT SELON LA CATÉGORIE



# Le secrétariat général

## LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

*Directement placé  
sous l'autorité du  
Directeur Général  
des Services, le secrétariat  
général réalise  
différentes missions :*

### LE SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Le service assure la préparation et l'organisation des séances de comité et bureau syndical. Il est le service centralisateur de l'ensemble des délibérations préparées par les services opérationnels. Il gère l'envoi des convocations, le secrétariat administratif des séances, la rédaction des procès verbaux et l'envoi au contrôle de légalité des délibérations et leur publication et notification aux services.

### L'ENREGISTREMENT DU COURRIER

Le secrétariat général centralise la réception de tous les courriers destinés au syndicat, les enregistre et en assure la ventilation interne dans les services concernés.



Le service gère la tenue des registres, des délibérations et des actes réglementaires (arrêtés du Président...)

> Le service est composé d'un chef de service et d'une assistante pour les assemblées.

Courriers reçus et enregistrés en 2014 : **3 981**

Nombre de séance de Comité Syndical en 2014 : **6**

Nombre de séance du Bureau Syndical en 2014 : **9**

Nombre de délibérations Bureau et comité confondus 2014 : **209**

Nombre d'arrêtés en 2014 : **142**



## DIRECTION GENERALE

# Service Juridique, Marchés Publics et Assurances

Les marchés  
112

Les assurances  
116

Les conventions  
117



## LES MARCHÉS FORMALISÉS SUR APPEL D'OFFRES

Les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) du SIARCE se sont réunis à dix reprises en 2014, afin de procéder à des attributions de marchés publics, d'accord-cadre et d'émettre des avis sur des marchés subséquents supérieurs à 207 000 € HT et sur un marché sur procédure adaptée supérieur à 1 K€.

**Cinq marchés publics et un accord-cadre**  
ont été attribués par la CAO pour les opérations suivantes :

1

Appel d'offres ouvert pour un marché public mono-attributaire de **prestations de diagnostics et de réceptions de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le territoire du SIARCE.**

Le marché est traité à prix unitaires en fonction du BPU. Ce marché à bons de commande mono attributaire comporte un maximum annuel de 1 000 000 € HT mais pas de montant minimum. Le marché prend effet à compter du 04 avril 2014 jusqu'au 31/12/2014. Il pourra être reconduit trois fois pour trois ans par tacite reconduction.

2

Appel d'offres ouvert pour deux marchés publics mono-attributaire de **prestations topographiques, cartographiques et foncières pour le compte du SIARCE** - 2 lots. Le lot n°1 concerne des prestations topographiques et cartographiques à réaliser par un géomètre et le lot n°2 concerne des prestations topographiques, cartographiques et foncières à réaliser par un géomètre expert. Marchés à bons de commande mono attributaire sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 500 000 € HT.

La durée globale de ces marchés n'excédera pas quatre ans. Les deux marchés publics prennent effet à compter du 22 avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. Ils pourront être reconduits par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

3

Appel d'offres ouvert pour un marché public mono-attributaire de **prestations de location longue durée de véhicules légers (sans option d'achat) pour les besoins du SIARCE et ses prestations annexes.** Le montant forfaitaire annuel est de 60 285,32 € HT pour 23 véhicules et le prix unitaire correspondant à la formule kilométrage sup. s'élève, toutes catégories confondues à 0,065 € HT. Le présent marché est conclu pour une durée de trente six mois à compter du 20 juin 2014.

Le montant forfaitaire annuel est de 60 285,32 € HT pour 23 véhicules et le prix unitaire correspondant à la formule kilométrage sup. s'élève, toutes catégories confondues à 0,065 € HT. Le présent marché est conclu pour une durée de trente six mois à compter du 20 juin 2014.

4

Appel d'offres ouvert pour un accord-cadre multi attributaire pour les **travaux de rénovation des réseaux d'assainissement eaux usées, des regards de visite et des conduites de branchements du quartier des Levitt sur la commune de Menecy et ses prestations annexes.** Cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 05 novembre 2014 avec possibilité de reconduction tacite annuellement, sans toutefois, excéder quatre ans. Le présent accord-cadre multi-attributaire est conclu, avec ses quatre groupements d'entreprises titulaires, sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel conformément à l'article 76.1 du code des marchés publics.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 05 novembre 2014 avec possibilité de reconduction tacite annuellement, sans toutefois, excéder quatre ans. Le présent accord-cadre multi-attributaire est conclu, avec ses quatre groupements d'entreprises titulaires, sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel conformément à l'article 76.1 du code des marchés publics.

5

Appel d'offres ouvert pour un marché public mono-attributaire de **missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé (CSPS) pour les besoins du SIARCE et ses prestations annexes relatives à l'opération « Travaux de Rénovation des réseaux d'assainissement eaux usées, des regards de visite et des conduites de branchements du quartier des Levitt sur la commune de Menecy et ses prestations annexes ».** Ce marché à bons de commande ne comporte ni minimum, ni maximum annuel. Il est conclu pour une durée de 1 an à compter du 31 octobre 2014 avec possibilité de reconduction annuelle, sans toutefois excéder 4 ans.

Ce marché à bons de commande ne comporte ni minimum, ni maximum annuel. Il est conclu pour une durée de 1 an à compter du 31 octobre 2014 avec possibilité de reconduction annuelle, sans toutefois excéder 4 ans.

*Au cours de l'année 2014, la sécurité juridique du SIARCE a été assurée à travers de multiples champs d'intervention : défense des intérêts du syndicat, marchés publics, conventions de maîtrise d'ouvrage unique ou d'occupation du service public et contrats d'assurance souscrits. Il a été, également, demandé au service juridique d'assister la Direction Générale par des notes techniques.*

*Enfin, la fonction de conseil du service envers les différents agents du syndicat intercommunal a été accrue par l'arrivée de nouveaux agents dédiés aux nouveaux territoires des communes ayant rejoints le syndicat, faisant apparaître de réels besoins de sensibilisation à la commande publique dans les directions opérationnelles.*

Depuis 2013, le service des affaires juridiques a été directement rattaché à la Direction Générale des Services. L'équipe est depuis composée d'un chef de service assisté de deux agents, à savoir un agent chargé de la commande publique confirmé et un agent gestionnaire des marchés.

### LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU SIARCE

Le service juridique suit, avec les cabinets conseils du SIARCE, les dossiers juridiques relatifs à la défense des intérêts du syndicat. Un grand nombre de dossiers sont encore en instance et n'ont pas fait l'objet de décision administrative.

**Quatre marchés subséquents,**  
supérieur à 207 000 € HT issus d'accords-cadre multi-attributaire,  
pour lesquels la CAO a émis un avis favorable  
pour les opérations suivantes :

### ACCORD-CADRE (2012-2016) PORTANT SUR DES PRESTATIONS INTELLECTUELLES D'INGÉNIERIE :

**1** Marché subséquent pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des réseaux d'assainissement, des regards de visite et de conduites de branchements du quartier des Levitt sur la commune de Mennecey et ses prestations annexes (2014-2016).

**2** Marché subséquent pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur les communes de La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville s/Essoy, D'Huisson-Longueville et Orveau (durée 12 mois à compter de la notification).

**3** Marché subséquent pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du poste Moulin Galant et renforcement de réseaux d'eaux usées à Corbeil-Essonnes (durée 12 mois à compter de la notification).

### ACCORD-CADRE (2014-2017) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES, DES REGARDS DE VISITE ET DES CONDUITES DE BRANCHEMENTS DU QUARTIER DES LEVITT SUR LA COMMUNE DE MENNECEY

**4** Marché subséquent n°001 pour les secteurs 133 et 134 du quartier des Levitt à Mennecey

### Un marché sur procédure adaptée

dont le montant était supérieur à 1 000 000 € HT,  
pour lequel la CAO a émis un avis favorable :

**1** Marché public de travaux pour la réalisation de travaux de mise en sécurité du poste Moulin Galant et de renforcement du réseau d'eaux usées à Corbeil-Essonnes.

#### LÉGENDES :

**DG** : Direction Générale, **MG** : Moyens généraux, **DF** : Direction Finances, **DRH** : Direction des Ressources Humaines, **DRA** : Direction Réseaux et Assainissement, **DRMN** : Direction Rivières et Milieu Naturel, **DMT** : Direction Moyens Techniques, **DSIG** : Direction SIG (Système d'Information Géographique)

## RECENSEMENT DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

### > LES MARCHÉS PUBLICS INFÉRIEURS À 15 000 € HT

13 800,00 € HT	(Fournitures)	CHANTIERS CITOYENS pour 1 MAPA
6 050,00 € HT	(Travaux)	DG-MG pour 1 MAPA
11 087,67 € HT	(Prestations intellectuelles)	DRA pour 1 MAPA
6 915,00 € HT	(PI et Services)	DRA Service URBA pour 1 MAPA
14 350,00 € HT	(Prestations intellectuelles)	DRMN pour 1 MAPA

> Soit **5 marchés publics** pour un montant total de **52 202,67 € HT**.

### > LES MARCHÉS PUBLICS COMPRIS ENTRE 15 000 € HT ET 89 999 € HT

47 798,93 € HT	(Services d'assurances)	DG pour 4 MAPA
42 444,55 € HT	(TIC et Services)	DF et DMT pour 1 MAPA
33 529,92 € HT	(Services)	DRH et DMT pour 1 MAPA
87 101,76 € HT	(Travaux)	DSIG et DMT pour 1 MAPA
59 700,00 € HT	(TIC)	DSIG, DMT, DRMN pour 1 MAPA
50 000,00 € HT	(Services)	DRA pour 1 MAPA
40 837,50 € HT	(Services)	DRMN pour 1 MAPA
25 455,73 € HT	(Fournitures)	DRMN pour 1 MAPA
69 975,00 € HT	(Travaux)	DRMN pour 1 MAPA

> Soit **12 marchés publics** pour un montant total de **456 843,39 € HT**.

### > LES MARCHÉS PUBLICS FOURNITURES ET SERVICES COMPRIS ENTRE 90 000 € HT ET 206 999 € HT

139 200,00 € HT	(TIC + Services)	DMT pour 1 MAPA
200 000,00 € HT	(Services)	DRA pour 1 MAPA
11 087,67 € HT	(Prestations intellectuelles)	DRMN pour 1 MAPA

> Soit **3 marchés publics** pour un montant total de **467 700 € HT**.

### > LES MARCHÉS PUBLICS TRAVAUX COMPRIS ENTRE 90 000 € HT ET 5 185 999 € HT

7 133 086,58 € HT	(Travaux)	DRA pour 8 MAPA
345 075,00 € HT	(Travaux)	DRMN pour 2 MAPA

> Soit **10 marchés publics** pour un montant total de **7 478 161,58 € HT**.

## RECENSEMENT DES MARCHÉS SUR APPEL D'OFFRES



**Les marchés publics de fournitures, services courants dont prestations intellectuelles pour un montant supérieur à 207 000 € :**

➤ Prestations de diagnostics et réceptions de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le territoire du SIARCE.

➤ Prestations topographiques, cartographiques et foncières pour le compte du SIARCE – 2 lots :

**Lot n° 1 :** Prestations topographiques

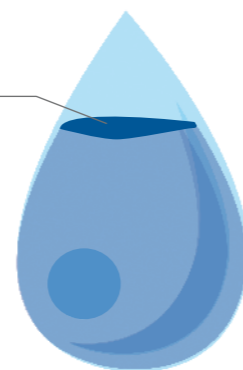
et cartographiques à exécuter par un géomètre pour le compte du SIARCE et **Lot n° 2 :** Prestations topographiques, cartographiques et foncières à exécuter par un géomètre expert pour le compte du SIARCE

➤ Location longue durée de VL (sans option d'achat) pour les besoins du

SIARCE et ses prestations annexes  
➤ Mission CSPPS pour les besoins du SIARCE et ses prestations annexes pour l'opération de rénovation des réseaux d'assainissement eaux usées, des regards de visite et des conduites de branchement du quartier des Levitt (commune de Mennecey).

**Les marchés publics de et accords-cadre de travaux pour un montant supérieur à 5 186 000 € ht :**

➤ Accord-cadre multi-attributaire pour des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement eaux usées, des regards de visite et des conduites de branchement du quartier des Levitt sur la commune de Mennecey et ses prestations annexes,



**Les marchés subséquents (MS) issus de procédures formalisées**

MS issus de l'accord-cadre prestations intellectuelles d'ingénierie conclu en 2012 (Procédure formalisée).

3 616 059.67 € HT (PI)

DRA pour 13 marchés subséquents

295 303.20 € HT (PI)

DRMN pour 6 marchés subséquents

➤ Soit **19 marchés subséquents** pour un montant total de 3 911 362.87 € HT.

MS issus de l'accord-cadre pour les travaux Quartier des Levitt à Mennecey.

582 446.77 € HT (Travaux)

DRA pour 1 marché subséquent

## LES ASSURANCES

Gestion récurrente des 5 polices d'assurances contractées auprès d'AXA France IARD : Responsabilité Civile Générale du Syndicat, Dommages aux biens, Tous Risques Informatique, Flotte barques, matériels cartographiques SIGNE et de la police d'assurance Flotte automobile et risques annexes contractée auprès de la SMACL. Le suivi des dossiers concerne notamment la gestion des sinistres, le suivi budgétaire, les mises en place de procédure de prévention des risques.

Il est à noter que l'ensemble de ces polices d'assurances a fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence fin 2013 pour l'établissement de nouveaux contrats pour les années 2014 et 2015.

## LES CONVENTIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En 2014, le service juridique a assuré le suivi administratif et juridique de dix conventions ou avenants aux conventions suivantes : 207 000 € HT et sur un marché sur procédure adaptée supérieur à 1 K€.

NATURE DE L'ACTE	DATE DE LA SIGNATURE DE L'ACTE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	CO SIGNATAIRES DES CONVENTIONS
Avenant 1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU)	27 janvier 2014	Aménagement du quai de l'Essonne et des espaces connexes à Corbeil-Essonnes	Commune de Corbeil-Essonnes / SIARCE
Convention d'occupation du domaine public	06 février 2014	Implantation d'antennes de communication électronique sur le toit du Château d'eau de la commune de Mennecey	VEOLIA EAU Sté des Eaux de Melun / FREE MOBILE / SIARCE
Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU)	04 avril 2014	Aménagement du Ru Des Prés Hauts et valorisation des espaces naturels à Saint Pierre du Perray	EPA Sénart / SIARCE
Convention aménagement	24 juillet 2014	Aménagement des berges de la Rivière Essonne au droit du Lotissement Louis Hesselin à Corbeil-Essonnes	Bouygues Immobilier / SIARCE
Convention aménagement	24 juillet 2014	Aménagement de la rivière Essonne sur le site de l'ancienne papeterie rue de la Papeterie à Corbeil-Essonnes	Bouygues Immobilier / SIARCE
Avenant 1 à la convention MOU	27 juillet 2014	aménagement du quai de l'Essonne et des espaces connexes à Corbeil-Essonnes	Commune de Corbeil-Essonnes / SIARCE
Convention de mise à disposition de données	03 septembre 2014	Campagnes régionales et nationale d'occurrence de résidus médicamenteux, à la demande du Ministère chargé de la Santé	Ministère de la Santé et des Sports / SIARCE
Convention gestion provisoire	18 octobre 2014	Gestion provisoire du service public de l'assainissement (commune de Chevannes)	Société des eaux de Melun / SIARCE
Convention d'occupation du domaine public	23 octobre 2014	Installation et exploitation d'une station relais de communication électronique dans les emprises du réservoir d'eau potable de La Ferté Alais	VEOLIA EAU Sté des Eaux de Melun / FREE MOBILE / SIARCE
Convention de gestion d'ouvrages	10 décembre 2014	Conditions de remise en gestion des ouvrages réalisés lors de la déviation de Route Départementale 19 consécutive à la fermeture du passage à niveau sis 19 rue de Paris à l'avenue de Villeroy à Mennecey	Département de l'Essonne / commune de Mennecey / SIARCE



Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dotted lines on a white background.





Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

37, quai de l'Apport-Paris - 91813 Corbeil-Essonnes Cedex  
Tél. : 01 60 89 82 20 - Fax : 01 64 96 41 42 - [siarce@siarce.fr](mailto:siarce@siarce.fr)  
[www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)